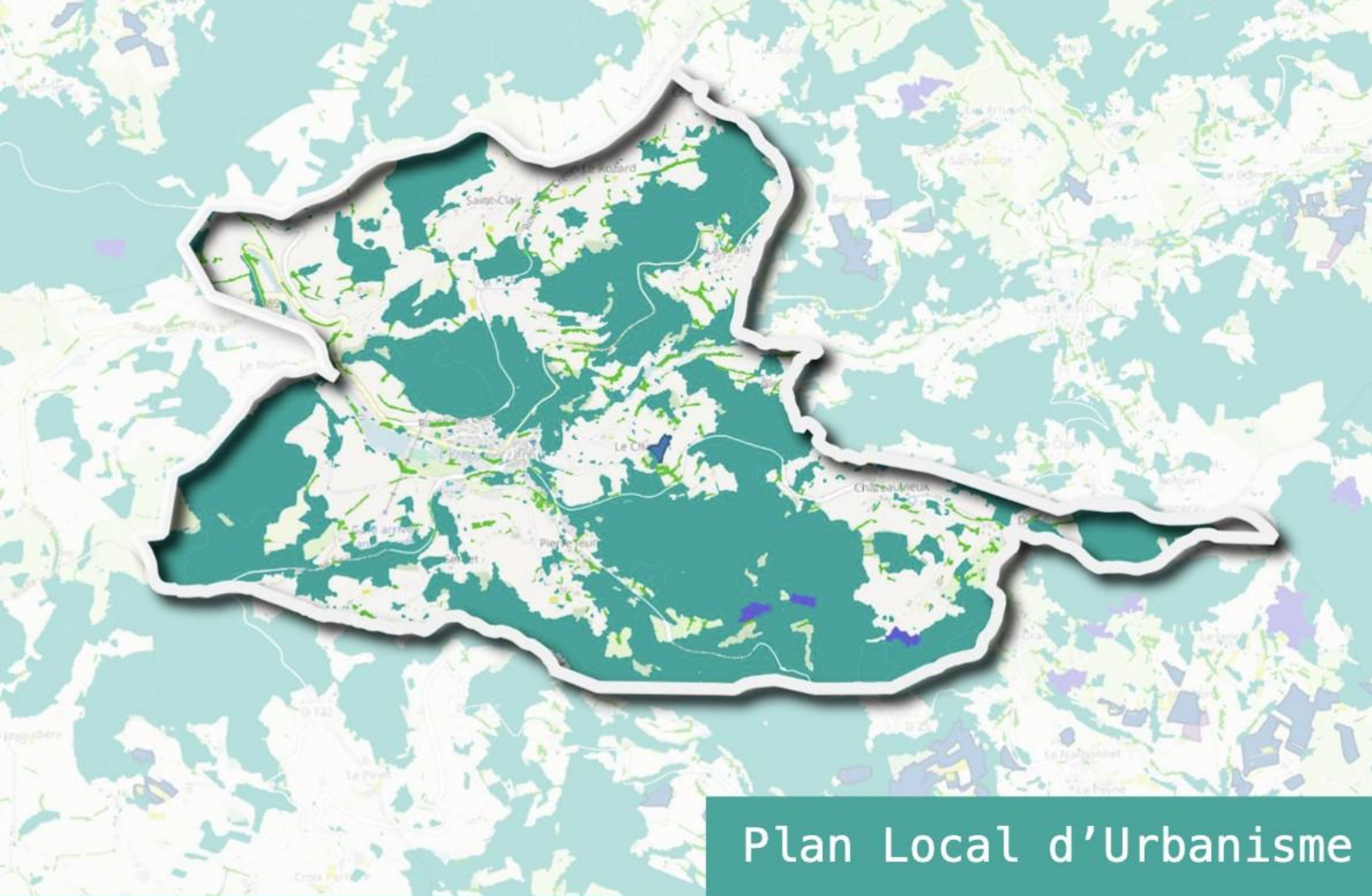




Plan Local d'Urbanisme

YZERON

Rapport de présentation
Tome 3
Etat initial de l'environnement
#01



Sommaire

1	Socle territorial	4
1.1	Relief	4
1.2	Géologie	5
1.3	Pédologie	7
1.4	Ressources minérales	8
1.5	Patrimoine géologique	8
1.6	A retenir	9
2	Ressources en eau	10
2.1	Planification et préservation de l'eau et des milieux aquatiques	10
2.2	Hydrographie	10
2.3	Hydrogéologie	14
2.4	Gestion quantitative de la ressource	15
2.4.1	PRGE Bassin d'Yzeron	15
2.4.2	PGRE Bassin du Garon	17
2.5	Gestion qualitative de la ressource	17
2.6	Alimentation en eau potable	18
2.6.1	A l'échelle du Syndicat Intercommunal de distribution d'Eau Potable Sud-Ouest Lyonnais (SIDESOL)	18
2.6.2	A l'échelle communale	23
2.7	Assainissement et gestion des eaux pluviales	24
2.7.1	Assainissement collectif	24
2.7.2	Assainissement non collectif	27
2.7.3	Eaux pluviales	27
2.8	À retenir	28
3	Patrimoine naturel et continuités écologiques	29
3.1	Zonages du patrimoine naturel sur le territoire communal	29
3.1.1	Zonage règlementaire	30
3.1.2	Zonage d'inventaire	30
3.1.3	Autres zonages	33
3.2	Zonages du patrimoine naturel dans un rayon de 5 km	34
3.3	Milieux naturels et trame verte et bleue	36
3.3.1	Milieux naturels et espèces associées	36
3.3.2	Trame Verte et Bleue	41
3.4	À retenir	54
4	Risques, nuisances et pollutions	55
4.1	Risques	55
4.1.1	Risques naturels	55
4.1.2	Risques technologiques	63
4.2	Nuisances et pollutions	64
4.2.1	Nuisances sonores	64
4.2.2	Sites et sols pollués	65
4.2.3	Gestion des déchets	66

4.3	À retenir	68
5	Climat, énergie et Gaz à Effet de Serre	69
5.1	Climat	69
5.2	Stockage carbone	73
5.3	Consommations et productions énergétiques	73
5.3.1	Consommation énergétique	73
5.3.2	Emission de gaz à effet de serre	75
5.3.3	Production d'énergies renouvelables	76
5.3.4	Potentiel de production d'énergie renouvelable	76
5.4	Qualité de l'air	76
5.5	À retenir	78
6	Principaux enjeux environnementaux	79
7	Annexes	81
	Annexe I : Liste des espèces connues sur le territoire d'Yzeron, données INPN	81
8	Index des tableaux, cartes et figures	105
9	Bibliographie	108

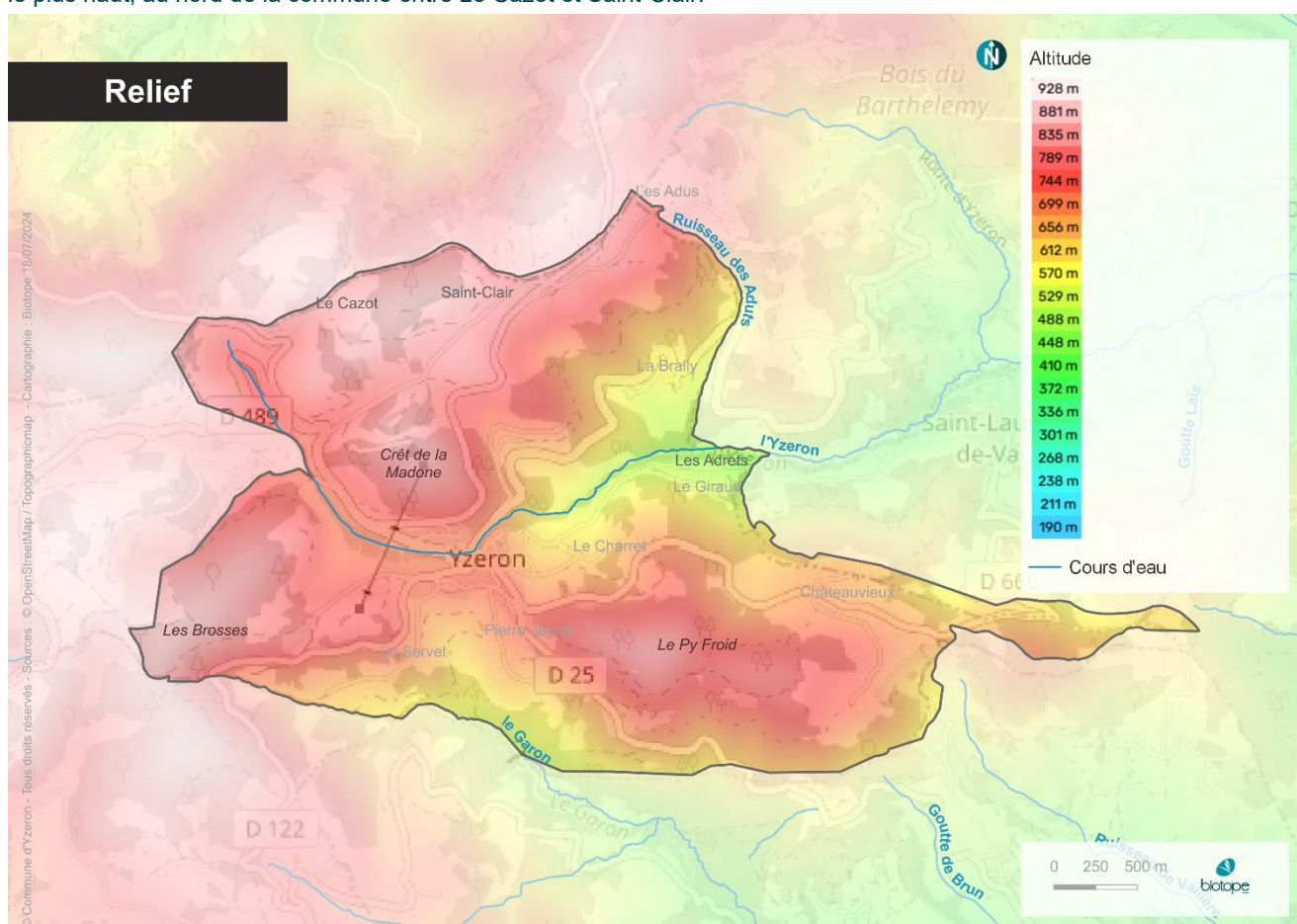
1 Socle territorial

Située à 25 km à l'ouest de Lyon, au sein de la communauté de communes des Vallons Lyonnais (CCVL), la commune d'Yzeron s'étend sur un territoire de 1075 hectares, à la limite de l'entité naturelle des Coteaux du Lyonnais. Elle est soumise à la loi montagne.

1.1 Relief

Sources : source TOPOGRAPHICMAP, 2024 ; Commune d'Yzeron, 2008

Située en moyenne à **750 m d'altitude**, la commune d'Yzeron est une **commune de montagne**, marquée par un relief contrasté entre les **bassins versants de l'Yzeron et du Garon**. L'altitude communale est ainsi très variable et oscille entre 452 mètres pour le point le plus bas, au niveau du cours d'eau homonyme au lieu-dit les Adrets, et 901 mètres pour le point le plus haut, au nord de la commune entre Le Cazot et Saint-Clair.



Carte 1 : Relief

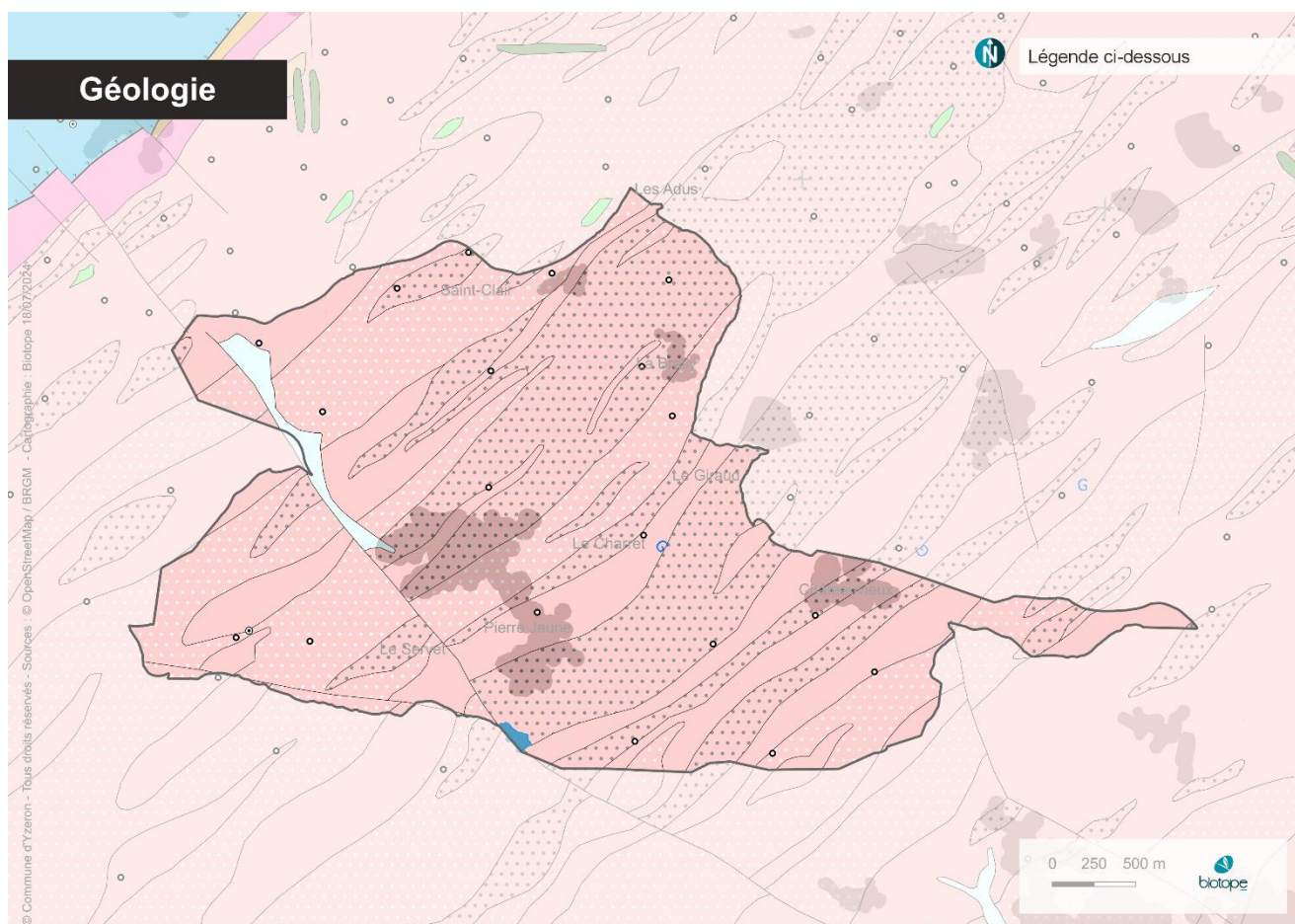
Le relief est constitué de **fortes pentes**, de **promontoires**, et de **sommets**, tels que le **Py Froid** (849 m), **les Brosses** (894 m) et le **Crêt de la Madone** (834 m). Ce dernier est d'ailleurs le support d'une activité de loisir, le Fantasticable (tyrolienne).

Le village historique offre une vue dégagée sur la vallée de l'Yzeron, tandis que le sud de la commune donne à voir la vallée du Garon

1.2 Géologie

🔍 Sources : BGRM

La commune prend place au sein de **complexes métamorphiques** datant du paléozoïque (aire primaire), et formant les Monts du Lyonnais, correspondant à la bordure orientale du Massif-Central. Les roches sont principalement des **gneiss rubanés** (roches formées au sein des zones de fortes contraintes tectoniques) ou des **gneiss ocellés** (roches formées au sein des zones de faibles contraintes), ou encore des **gneiss anatectiques** (roches issues de gneiss ocellés ou rubanés ayant connues une recristallisation tardive). Les gneiss sont des roches métamorphiques contenant du quartz, du mica, des feldspaths plagioclases et parfois des feldspaths alcalins. Une **faille géologique** intersectant le sud-ouest du territoire est à noter, témoignant des épisodes tectoniques de formations du Massif central.



Formations géologiques

- Fz, Alluvions fluviales récentes à actuelle : argiles, argiles sableuses - 5
- ās, Granites syntectoniques orientés, granulitiques ou gneissiques (Carbonifère inférieur) - 67
- âB(B), Série du Beaujolais : unité de la Brévenne : volcanisme basique ; basalte (lave), doléritique, microgabbro, tuf basaltique, tous métamorphisés
- æ(L)oe, Complexe métamorphique des Monts du Lyonnais : gneiss illé et métagranite porphyroïde (socle anté-dévonien) - 133
- æ(L)rb, Complexe métamorphique des Monts du Lyonnais : gneiss rubané (socle anté-dévonien) - 134
- æ(L)an, Complexe métamorphique des Monts du Lyonnais : faciès anatectique (socle anté-dévonien) - 136
- âi(L), Complexe métamorphique des Monts du Lyonnais : amphibolites et ortholeptyniques, gneiss à amphibole ou piroxène - 137
- æā(A), Formations métamorphiques d'Affoux : gneiss micaschisteux (socle anté-dévonien) - 150
- æ(A)a, Formations métamorphiques d'Affoux : faciès anatectique (socle anté-dévonien) - 151
- iê, Roches filoniennes: Microdiorite - 177
- hydro, Réseau hydrographique - 999

Ligne structurante

- 1, Faille observée, visible, de cinématique non précisée
- - 2, Faille supposée, masquée, hypothétique, de cinématique non précisée
- 3, Chevauchement, base de nappe ou faille inverse visible

Limite des formations géologiques

- 3, Limite réseau hydrographique (lacs, canaux ou rivières délimitant une zone)
- 11, Contour géologique observé, visible
- - 12, Contour géologique supposé, probable, masqué
- 20, Élément linéaire structural (contour géologique superposé à une faille)

Point structurant

- 5, Schistosité principale ou foliation avec pendage
- 8, Axe de pli synschisteux (ou synfolial) avec plongement
- G 32, Linéation minérale ou d'étirement avec plongement

Point divers

- + 28, Indice ou gîte minéralisé de forme non précisée

Éléments de contexte

- Zone d'habitation

Carte 2 : Géologie

10

L
a
re

- Majoritairement, le territoire est ainsi composé de **alocrisols**, des sols moyennement épais à épais, acides à très acides. Ils sont également riches en aluminium échangeable, potentiellement assimilable et néfaste pour la nutrition des plantes ;
- Les talwegs de la commune sont caractérisés par la présence de **colluviosols**, issus des matériaux arrachés au sol en haut d'un versant puis transportés par le ruissellement de l'eau ou par un éboulement pour être déposés en bas de pente ;
- Ponctuellement, des **brunisol**s prennent place au sein du territoire. Ce sont des sols marqués par une forte porosité. Ils sont également non calcaires ;
- Le long de l'Yzeron, ce sont des **fluviosols** qui prennent place. Issus d'alluvions, matériaux déposés par un cours d'eau. Les fluviosols sont constitués de matériaux fins (argiles, limons, sables), pouvant contenir des éléments plus ou moins grossiers (galets, cailloux, blocs). Situés dans le lit actuel ou ancien des rivières, ils sont souvent marqués par la présence d'une nappe alluviale et sont généralement inondables en période de crue.



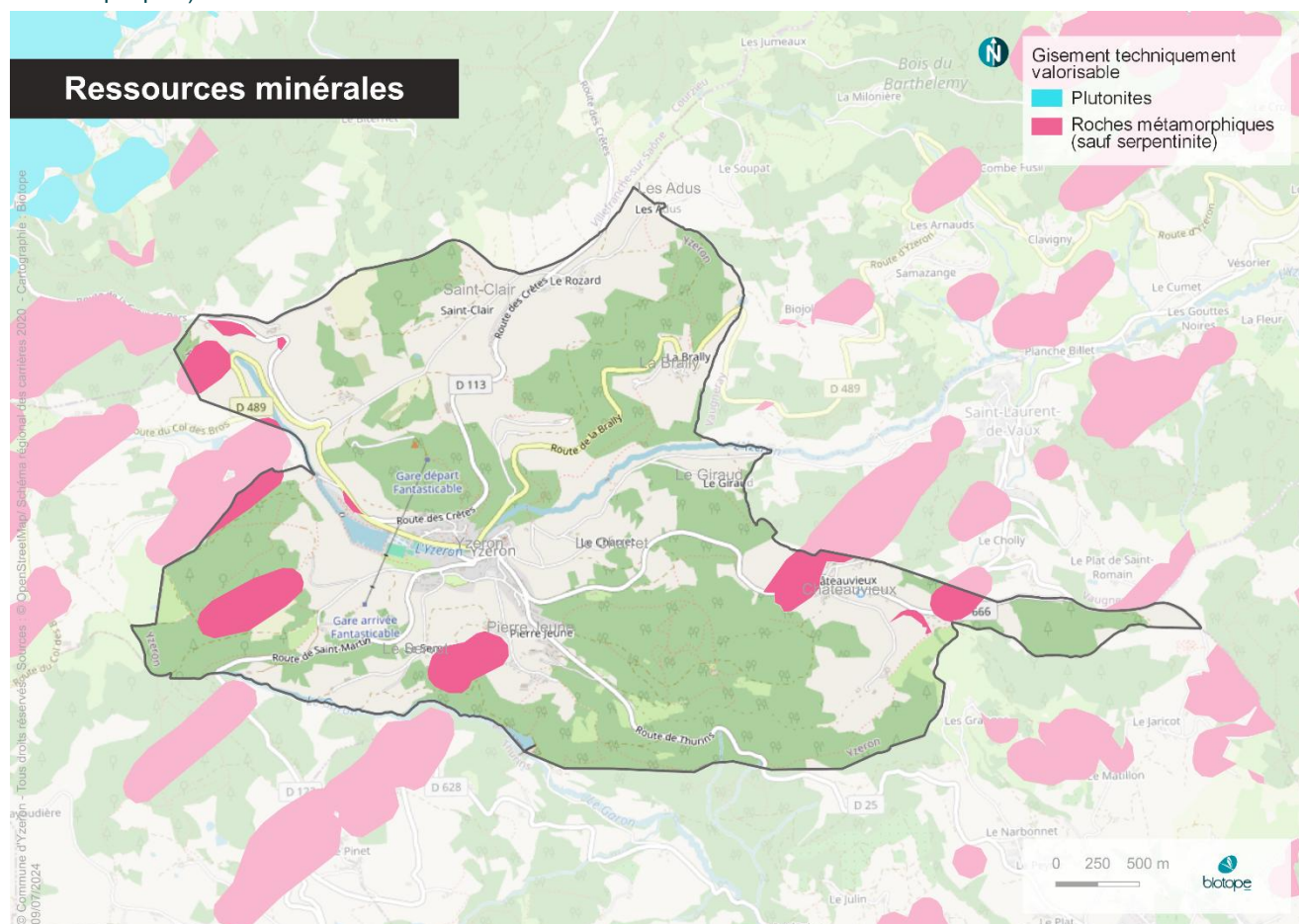
Carte 3 : Pédologie

1.4 Ressources minérales

Sources : Région Auvergne Rhône-Alpes, 2020

La commune ne compte aujourd'hui **aucune carrière exploitant les ressources minérales** potentiellement en présence. L'ensemble de la commune est de plus identifiée par le Schéma Régional des Carrières (SRC) en **zone de sensibilité forte**, puisque concernée par un Plan de Gestion de la Ressource en Eau. La présence d'un Espace Naturel Sensible et d'une ZNIEFF de type II sur une majeure partie du territoire (cf. partie « 3.1 - Zonages » ci-dessous) n'est pas **non plus favorable à l'implantation d'une carrière**.

Yzeron présente toutefois quelques **zones de gisements techniquement valorisables** de type **granulats** (roches métamorphiques).



Carte 4 : Ressources minérales

1.5 Patrimoine géologique

Sources : Région Auvergne Rhône-Alpes

Yzeron n'est **pas concernée par un site ponctuel ou surfacique de l'inventaire géologique** de la région Auvergne Rhône-Alpes. La commune n'est **pas non plus concernée par un Géoparc**.

1.6 A retenir

Tableau 1 : Les grands enseignements et enjeux liés au socle territorial

Atouts	Faiblesses
- Un relief contrasté, avec divers points hauts boisés dont certains valorisés pour la pratique de loisirs (Crêt de la Madone et Fantasticable), et des villages et hameaux donnant à voir les vallées de l'Yzeron, et du Garon - Des formations géologiques métamorphiques gneissiques, à l'origine de sols et de paysages diversifiés	- De fortes pentes et une nature des sols à l'origine de risque de mouvement de terrain sur le territoire - Une commune globalement peu favorable à l'exploitation des ressources minérales du fait de sa sensibilité environnementale
Opportunités	Menaces
- Quelques gisements minéraux valorisables, en dehors des zones sensibles (ENS), essentiellement au sud et à l'est du territoire communal	- Un changement climatique aggravant le risque de mouvement de terrain
Les enjeux	
- Préserver les vues vers les vallées de l'Yzeron et du Garon, depuis les villages et hameau, mais également depuis les points hauts communaux (Crêt de la Madone, Les Brosses, le Py-Froid) - Prendre en compte le risque de mouvement de terrain et son aggravation dans un contexte de changement climatique - Préserver l'accès aux gisements minéraux techniquement valorisables	

2 Ressources en eau

2.1 Planification et préservation de l'eau et des milieux aquatiques

Source : Agence de l'eau Rhône Méditerranée, 2022 ; Agence de l'eau Loire-Bretagne, 2022 ; consultation du SAGYRC 09/2024

La commune dépend du **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône Méditerranée Corse (SDAGE RMC)**, approuvé le 21 mars 2022. **Aucun SAGE** ne couvre le territoire, bien que le SAGE de l'Ouest Lyonnais devrait émerger ces prochaines années, ayant été **identifié comme nécessaire** par le SDAGE RMC 2022-2027.

Les orientations fondamentales du SDAGE sont les suivantes :

- Orientation fondamentale n°0 : S'adapter aux effets du changement climatique
- Orientation fondamentale n°1 : Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité
- Orientation fondamentale n°2 : Concrétiser la mise en œuvre du principe de non-dégradation des milieux aquatiques
- Orientation fondamentale n°3 : Prendre en compte les enjeux sociaux et économiques des politiques de l'eau
- Orientation fondamentale n°4 : Renforcer la gouvernance locale de l'eau pour assurer une gouvernance intégrée des enjeux
- Orientation fondamentale n°5 : Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé
- Orientation fondamentale n°6 : Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides
- Orientation fondamentale n°7 : Atteindre et préserver l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir
- Orientation fondamentale n°8 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques.

2.2 Hydrographie

Source : Agence de l'eau Rhône Méditerranée, 2022 ; Agence de l'eau Loire-Bretagne, 2022 ; SAGYRC, 2023 ; SMAGGA, 2021 ; SMAGGA, 2015 ; SAGYRC, 2017 ; consultation du SAGYRC 09/2024

La commune présente un **réseau hydrographique développé**, avec deux cours d'eau principaux, **l'Yzeron**, dont le territoire tire son nom, et le **Garon**, marquant sa limite sud. D'autres ruisseaux sont à noter, tels que le **ruisseau des Aduts** au nord-est. Le territoire compte en outre plusieurs **plans d'eau** destinés à divers usages, tels que le Ronzey (pêche, loisir), La Taillat (irrigation), Saint-Clair, le Biojolais (irrigation), la Croix de Part (irrigation), le Lac de Thurins (loisirs).

Le territoire est partagé entre **deux bassins versants principaux**, que sont celui de l'Yzeron au nord, et du Garon au Sud. Une partie très restreinte de la commune, au nord, fait en outre partie du bassin versant de **la Brévenne**, tandis que l'angle sud-ouest appartient au bassin de **la Coise**.

La détérioration qualitative des masses d'eau superficielles est analysée par les Agences de l'Eau. Elles dressent un bilan de l'état des masses d'eau superficielles principales selon deux critères : la chimie et l'écologie, cette dernière résultant de l'analyse de paramètres biologiques, physico-chimiques et hydromorphologiques. Le but étant d'identifier les masses d'eaux dégradées et la manière dont elles le sont afin d'orienter des mesures de restauration aboutissant à un « bon état ». Suivant la nature de la dégradation, les échéances définies pour atteindre ce « bon état » varient entre 2015 et 202, voire au-delà.

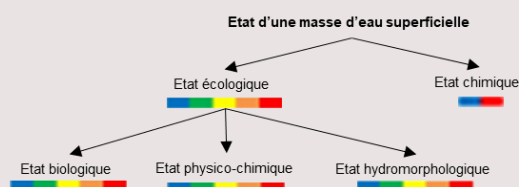
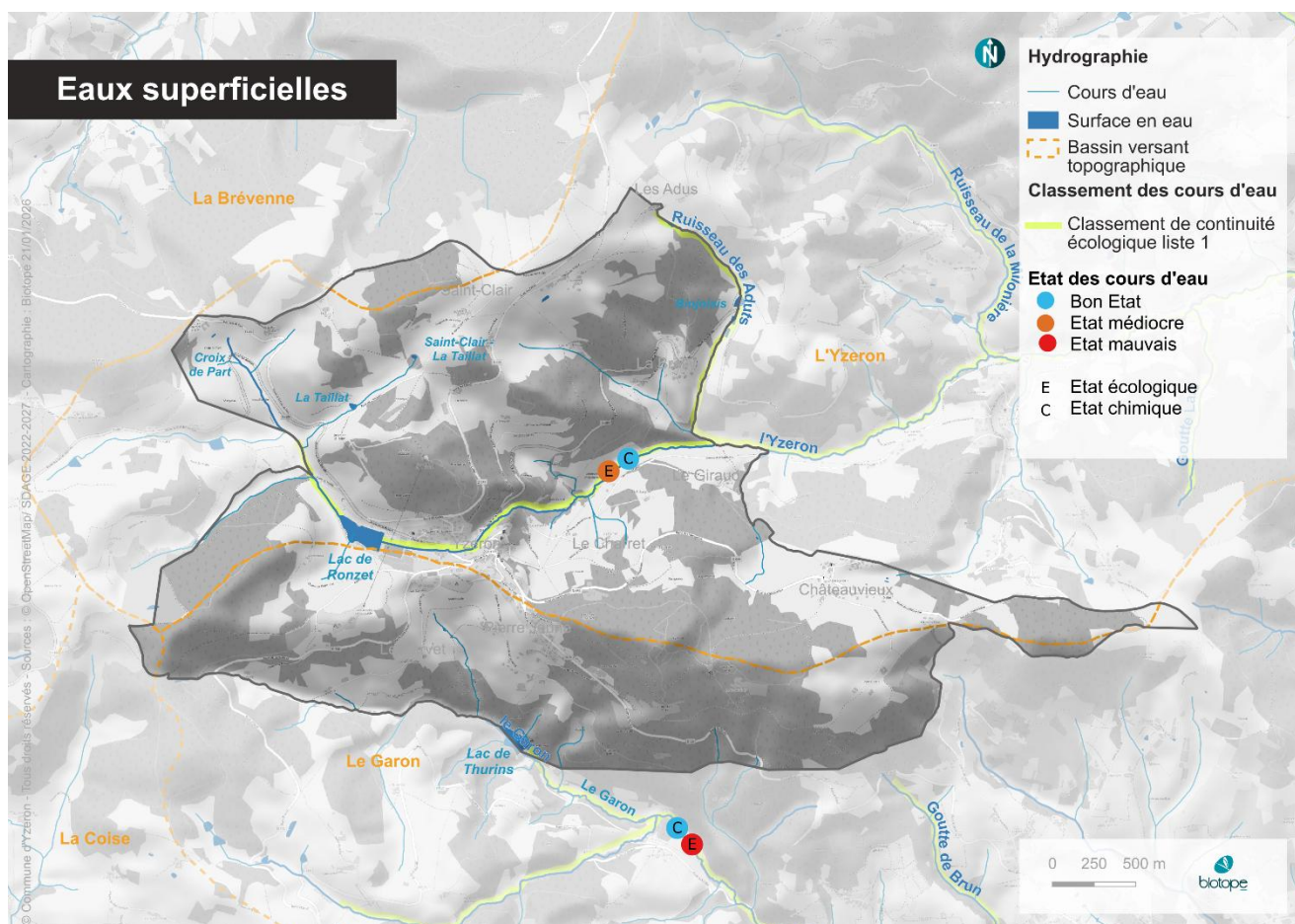


Figure 1 : Représentation schématique de l'évaluation des états des masses d'eau superficielles (© Biotope)



Carte 5 : Hydrographie et états des masses d'eau superficielles

L'Yzeron prend sa source sur la commune voisine de Montromant à environ 780 m d'altitude. Le cours d'eau dispose d'un bassin versant d'environ 144 km² et rejoint le Rhône au niveau de la commune d'Oullins. Son bassin versant intersecte environ 8 km² du territoire communal, alimente le lac de Ronzey et reçoit en sortie du bourg principale les rejets traités de la station d'épuration Yzeron-Brally. Son alimentation provient de très nombreuses sources et de petits ruisseaux répartis sur l'ensemble de son bassin versant. La commune, située en tête du bassin versant, présente donc **une responsabilité quant à la qualité de l'eau du cours d'eau** pour les territoires situés en aval.

Le régime hydrologique de l'Yzeron est de type **pluvial très contrasté**. Les **étiages** de la rivière sont **très sévères** à cause de la faible pluviométrie estivale, de la géologie ne permettant pas la constitution de réserves, et des prélèvements d'eau non réglementés. De **fortes crues** sont également à noter.

Selon le SDAGE RMC, le cours d'eau est en **mauvais état écologique**. Il fait ainsi l'objet d'un **Objectif Moins Strict (OMS)** à l'horizon 2027, signifiant que le bon état reste l'objectif poursuivi mais qu'il ne pourra être atteint qu'au-delà de 2027. La masse d'eau présente cependant un **bon état chimique avec et sans ubiquiste**, et ce depuis 2015.

Les **ubiquistes** sont des substances à caractère persistant, bioaccumulables et sont présentes dans les milieux aquatiques, à des concentrations supérieures aux normes de qualité environnementale. De ce fait, elles dégradent régulièrement l'état des masses d'eau et masquent les progrès accomplis par ailleurs. Aussi, sont étudiés l'état chimique des masses d'eau surfacique avec et sans ces substances.

Le SDAGE identifie plusieurs mesures à mettre en œuvre pour réduire les pressions à l'origine du risque de non atteinte du bon état écologique du bassin de l'Yzeron (Programme De Mesure PMD). Il s'agit notamment d'agir sur les prélèvements d'eau, sur le régime hydrologique par la mise en place de dispositif de soutien d'étiage, sur la morphologie (restauration du cours d'eau, restauration de l'équilibre sédimentaire, restauration de zones humides...), sur la continuité écologique. Les mesures du PDM ont été, pour la plupart, déclinées au sein du contrat de bassin versant 2023-2024.

Le **Garon** prend sa source au sud-ouest de la commune d'Yzeron, sur sa limite communale avec Saint-Martin en Haut, au niveau du lieudit Maleval, et se jette dans le Rhône au niveau de Givors. Son bassin versant couvre ainsi une surface de 206 km², et intersecte 2,5 km² du territoire communal. Au niveau d'Yzeron, le Garon présente un lit encaissé et une pente importante. Il est à noter qu'un barrage a été construit sur le tracé du cours d'eau, initialement pour alimenter le territoire en eau potable, et a donné lieu à la création du **plan d'eau de Thurins**, aujourd'hui à usage de loisir.

Le Garon présente un **régime pluvial**, ses débits suivant ainsi les variations des précipitations, et sont plus faibles en été qu'en automne et hiver. Tout comme l'Yzeron, le cours d'eau présente des **débits d'étiage très faibles**.

Selon le SDAGE RMC 2022-2027, le cours d'eau présente un **état écologique moyen** et de **bons états chimiques**. Tout comme l'Yzeron, il fait l'objet d'un OMS pour l'état écologique. Le bon état écologique est ainsi poursuivi mais ne pourra être atteint qu'au-delà de 2027. Le SDAGE identifie plusieurs mesures à mettre en œuvre pour réduire les pressions à l'origine du risque de non atteinte du bon état écologique. Il s'agit notamment d'agir sur les pollutions (nutriments, pesticides, substances toxiques), sur le régime hydrologique (restauration physique et lutte conjointe contre les inondations) et sur les prélèvements.

Les **classements de cours d'eau** au titre de l'**article L.214-17** du code de l'environnement ont abouti à une sélection des cours d'eau et tronçons de cours d'eau par grand bassin hydrographique, pour lesquels une protection correctement ciblée contribue l'atteinte des objectifs de la directive cadre sur l'eau

- **La liste 1** rassemble les cours d'eau et tronçons de cours d'eau sur lesquels tout nouvel obstacle à la continuité écologique est interdit ;
- **La liste 2** rassemble les cours d'eau et tronçons de cours d'eau sur lesquels il conviendra d'assurer ou rétablir la libre circulation des poissons migrateurs et le transit des sédiments.

Le département du Rhône est concerné par les classements de cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée et du bassin Loire-Bretagne.

L'Yzeron et le Garon à partir du plan d'eau de Thurins sont classés en **en liste 1**, selon l'article L214-17 du Code de l'Environnement. Ces cours d'eau sont identifiés par les SDAGE comme jouant le rôle de **réservoirs biologiques** nécessaires au maintien ou à l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau d'un bassin versant ou dans lesquels une protection complète des poissons migrateurs vivant alternativement en eau douce et en eau salée est nécessaire. Ainsi, aucune autorisation ou concession ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique.

Les **zones de frayères** sont les zones où se reproduisent les espèces piscicoles, mais également les mollusques et crustacés. Trois inventaires sont établis dans chaque département par l'OFB (anciennement ONEMA) :

- Les frayères susceptibles d'être présentes au regard de la granulométrie du fond du cours d'eau (approche probabiliste) ;
- Les zones définies à partir de l'observation de la dépose d'œufs ou la présence d'alevins (approche déterministe) ;
- Les zones d'alimentation et de croissance de crustacés.

Elles peuvent être représentées par des points : un point sur un tronçon de cours d'eau signifie que des **frayères potentielles (liste 1)** ou **avérées (liste 2)** sont présentes sur l'ensemble du tronçon considéré.

Dans le département du Rhône, c'est l'arrêté du 15 mars 2013 qui est à l'origine de la désignation des frayères.

Les installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens, ou dans le lit majeur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères de brochet peuvent être soumis à l'application de la loi sur l'eau, pour la rubrique 3.1.5.0. de l'article R214- 1 du code de l'environnement.

L'Yzeron est en outre identifié comme une **zone de frayère** pour la Truite Fario (liste 1) et l'Ecrevisse à pied blancs (liste 2). Le ruisseau des Aduts est également une zone de frayère pour la Truite fario (liste 1). Enfin, Le **Garon** est une zone de **frayère** pour la Truite fario et pour d'autres poissons (liste 1), mais uniquement en dehors du territoire communal (à partir du plan d'eau de Thurins).

Tableau 2 : Etat et objectif des masses d'eau superficielles

Masse d'eau superficielle	Nom de la masse d'eau superficielle	Etat des lieux du SDAGE			Objectif du SDAGE 2022-2027			Pressions faisant l'objet de mesures PDM 2022-2027		
		Etat écologique	Etat chimique sans ubiquiste	Etat chimique avec ubiquistes	Date d'atteinte du bon état écologique	Date d'atteinte du bon état chimique sans ubiquiste	Date d'atteinte du bon état chimique avec ubiquistes	Pollution des eaux	Milieux aquatiques	Gestion quantitative
FRDR482a	Le Charbonnière, le Ruisseau du Ratier et l'Yzeron de sa source à la confluence avec Charbonnières	Mauvais	Bon	Bon	OMS	2015	2015	Milieu aquatique fragiles vis-à-vis des phénomènes d'eutrophisations	Altération du régime hydrologique, altération de la morphologie	Prélèvement d'eau, sous bassin sur lequel des actions sont nécessaires pour tout ou partie du territoire pour résorber les déséquilibres quantitatifs et atteindre le bon état
FRDR479a	Le Garon de la source à Brignais	Moyen	Bon	Bon	OMS	2015	2015	Pollution par les nutriment urbaines et industries, pollution par les pesticides, pollution par les substances toxiques hors pesticides, Milieu aquatique fragiles vis-à-vis des phénomènes d'eutrophisations	Altération du régime hydrologique	Sous bassin sur lequel des actions de préservation des équilibres quantitatifs sont nécessaires pour tout ou partie du territoire pour l'atteinte du bon état
FRDR10818	Ruisseau le Rossand	Médiocre	Bon	Bon	2027	2015	2015	Pollution par les pesticides	Altération du régime hydrologique, altération de la continuité écologique	Prélèvement d'eau, Sous bassin sur lequel des actions de préservation des équilibres quantitatifs sont nécessaires pour tout ou partie du territoire pour l'atteinte du bon état
FRGR0167a	La Coise et ses affluents depuis la source jusqu'à Saint-Galmier	Médiocre	Mauvais	Mauvais	2027	2033	2033	Pollution par les nutriment urbaines et industries, pollution par les substances toxiques hors pesticides	Altération de la continuité écologique, Altération du régime hydrologique	Prélèvements d'eau

2.3 Hydrogéologie

Source : Agence de l'eau Rhône Méditerranée, 2022 ; Agence de l'eau Loire-Bretagne, 2022 ; consultation du SAGYRC 09/2024

Une masse d'eau est dite libre lorsqu'elle est recouverte par une formation perméable permettant une recharge par infiltration. Les nappes libres ont un temps de renouvellement moins long. En revanche, elles sont bien plus vulnérables aux pollutions diffuses (agricoles, domestiques, industrielles...).

La détérioration, qualitative ou quantitative des masses d'eau souterraines est analysée par les Agences de l'Eau. Elles dressent un bilan de l'état des masses d'eau principales selon deux critères : l'état quantitatif, c'est-à-dire le niveau de la nappe d'eau, et l'état chimique, évalué sur selon les données relatives à la présence de diverses substances comme les pesticides, métaux lourds, hydrocarbures, polychlorobiphényles, ou les contaminants microbiologiques. Le but étant d'identifier les masses d'eaux dégradées et la manière dont elles le sont afin d'orienter des mesures de restauration aboutissant à un « bon état ». Suivant la nature de la dégradation, les échéances définies pour atteindre ce « bon état » varient entre 2015 et 2027. En prenant en compte les deux objectifs choisis, on obtient l'objectif de « bon état global » des eaux.

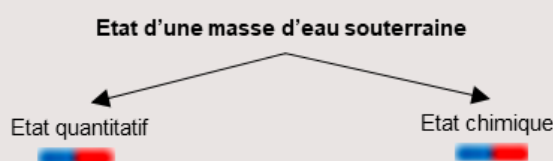


Figure 2 : Représentation schématique de l'évaluation des états des masses d'eau souterraines (© Biotope)

Sur le plan hydrogéologique, deux masses d'eau souterraines sont à noter sur le territoire :

- **FRDG611 - Socle Monts du lyonnais, beaujolais, maçonnais et chalonnais bassin versant de la Saône** : Masse d'eau souterraine de type socle, cette masse d'eau est à la limite du partage des eaux entre les bassins Loire-Bretagne et le bassin Rhône-Méditerranée. Elle concerne presque l'entièreté du territoire communal. La masse d'eau se situe au sein du bassin versant de la Saône, en rive droite. Elle s'étend du socle houiller du bassin de Montceau-les-Mines jusqu'à la vallée du Gier au sud. Il s'agit d'une masse d'eau **affleurante et libre**, donc **sensible aux pollutions surfaciques**, et se rechargeant via les **précipitations**. Les ressources en eau sont contenues essentiellement dans les formations altérées superficielles de type arènes granitiques ou gneissiques, qui confère aux roches une certaine porosité d'interstices. La **perméabilité de ces formations reste cependant faible** du fait de la présence de minéraux argileux. Les formations altérées superficielles parfois épaisses de plusieurs mètres peuvent contenir de **petites nappes discontinues**, alimentant des émergences très dispersées, à l'origine de **nombreuses sources** sur le territoire communal, au débit faible.

L'Yzeron et le Garon constituent deux cours d'eau **drainant** la masse d'eau souterraine.

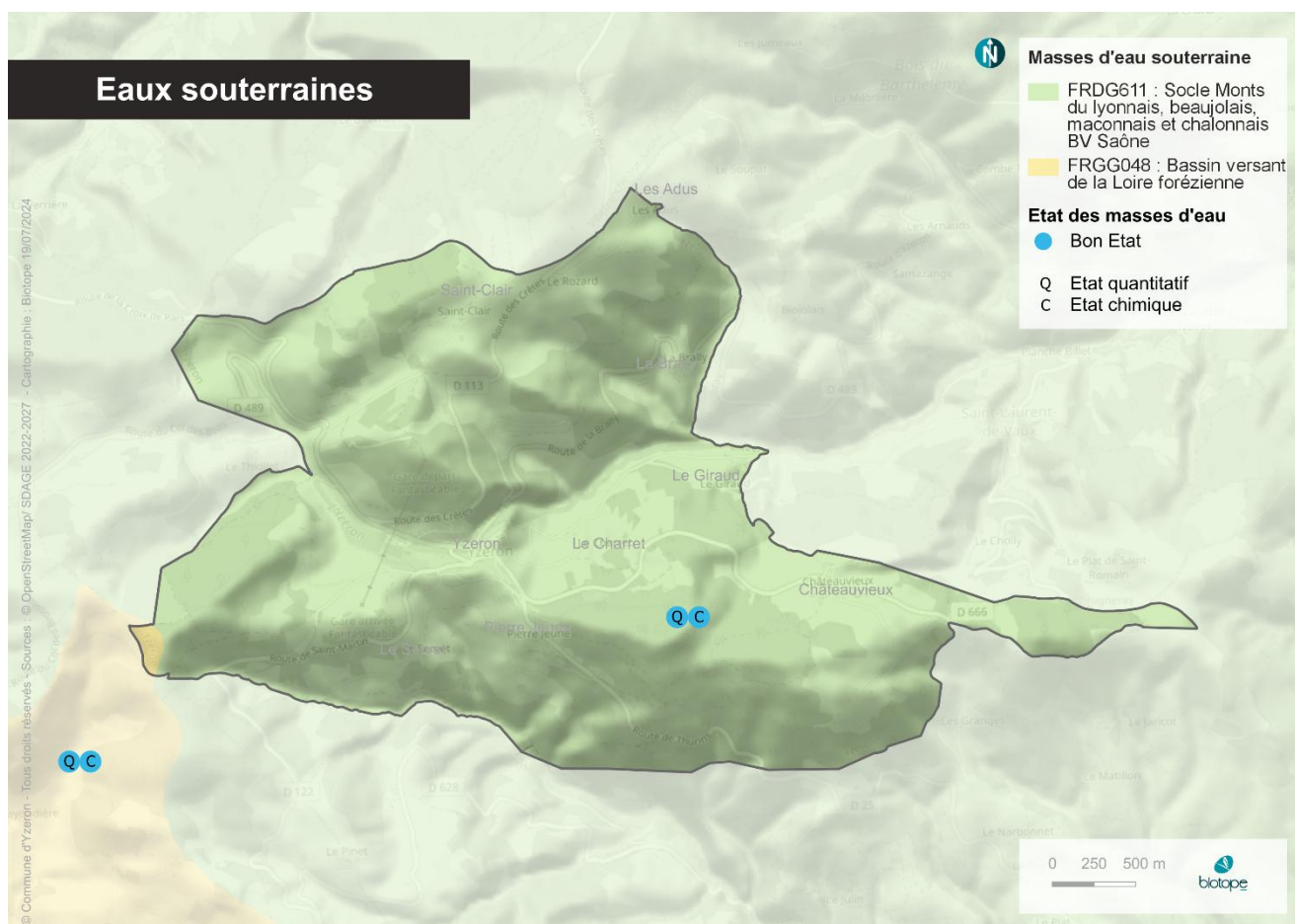
La masse d'eau souterraine, et plus précisément ses sources, contribue de manière notable à **l'alimentation des zones humides**. Elle est également sollicitée pour l'alimentation en eau potable, et plus faiblement pour des utilisations industrielles et agricoles.

La masse

- **FRGG048 - Bassin versant de la Loire forézienne** : Il s'agit d'une masse d'eau souterraine de type alluviale **affleurante** et donc **sensible aux pollutions surfaciques**. Seule l'extrémité sud-ouest du territoire d'Yzeron est concernée par cette masse d'eau.

Tableau 3 : Etat et objectif des masses d'eau souterraines

Masse d'eau souterraine	Etat des lieux du SDAGE		Objectif du SDAGE 2022-2027		Pressions faisant l'objet de mesures PDM 2022-2027
	Etat quantitatif	Etat chimique	Etat quantitatif	Etat chimique	Pollution des eaux
FRDG611	Bon	Bon	2015	2015	Pollution par les pesticides
FRGG048	Bon	Bon	2015	2015	-



Carte 6 : Masses d'eau superficielles et souterraines

2.4 Gestion quantitative de la ressource

Source : Agence de l'eau Rhône Méditerranée, 2022 ; Agence de l'eau Loire-Bretagne, 2022 SAGYRC, 2023 ; SMAGGA, 2021 ; SMAGGA, 2015 ; SAGYRC, 2017 ; consultation du SAGYRC 09/2024

Le territoire n'est pas concerné par une zone de répartition des eaux, ni par une ressource stratégique pour l'alimentation en eau potable.

Des **problématiques quantitatives** sont toutefois connues localement au sein des bassins versants du Garon et de l'Yzeron concernant la ressource en eau.

Le bassin versant du Garon est en effet un secteur en **équilibre précaire** concernant la quantité de la ressource en eau. Le bassin a fait l'objet de la mise en œuvre d'une démarche de gestion collective portée par le SMAGGA. Le **Plan de Gestion de la Ressource en Eau** (PGRE 2016-2022) a été prolongé sur deux années supplémentaires. Il est en cours de révision pour l'élaboration d'un **Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau** (PTGE).

Le bassin versant de l'Yzeron est quant à lui un secteur concerné par un **déséquilibre quantitatif**. Le SAGYRC a élaboré un PGRE sur la période 2018-2022, prolongé jusqu'en 2023. Le plan est en cours de révision pour l'élaboration d'un PTGE.

Les objectifs des PGRE sont de **réduire les prélèvements sur la ressource** en déséquilibre ou en équilibre précaire, en trouvant des économies d'eau, au niveau de chaque usage, de façon globale sur le bassin.

2.4.1 PRGE Bassin d'Yzeron

Trois **prélèvements principaux** ont été identifiés sur le bassin d'Yzeron : les **eaux claires parasites** captées par les réseaux d'assainissement ; les **prélèvements via les retenues collinaires**, le bassin d'Yzeron compte en effet une centaine de retenues collinaires pour une utilisation **d'irrigation** ou de **loisirs/pêche** ; et les **prélèvements directs** au cours d'eau ou dans les nappes via les pompages, forages et puits.

Il convient toutefois de noter que l'usage eau potable sur le bassin versant dépend quasi exclusivement de ressources en eau extérieures au bassin versant. Seules sources des communes de Vaugneray et d'Yzeron sont exploitées sur le bassin et n'apportent qu'un faible volume pour l'eau potable consommée. Ces prélèvements sont largement compensés par les pertes des réseaux d'eau potable des territoires, alimentés par la nappe du Garon (voir figure ci-dessous, l'adduction d'eau potable AEP constitue des prélèvements négatifs car les fuites des réseaux alimentent le bassin d'Yzeron). **L'usage eau potable n'est ainsi pas apparu comme un usage prioritairement à étudier** pour agir sur le déséquilibre du bassin d'Yzeron. Des actions peuvent toutefois être prises concernant les puits privés, ou pompes pour arroser les espaces publics, jardins ou encore remplir les piscines.

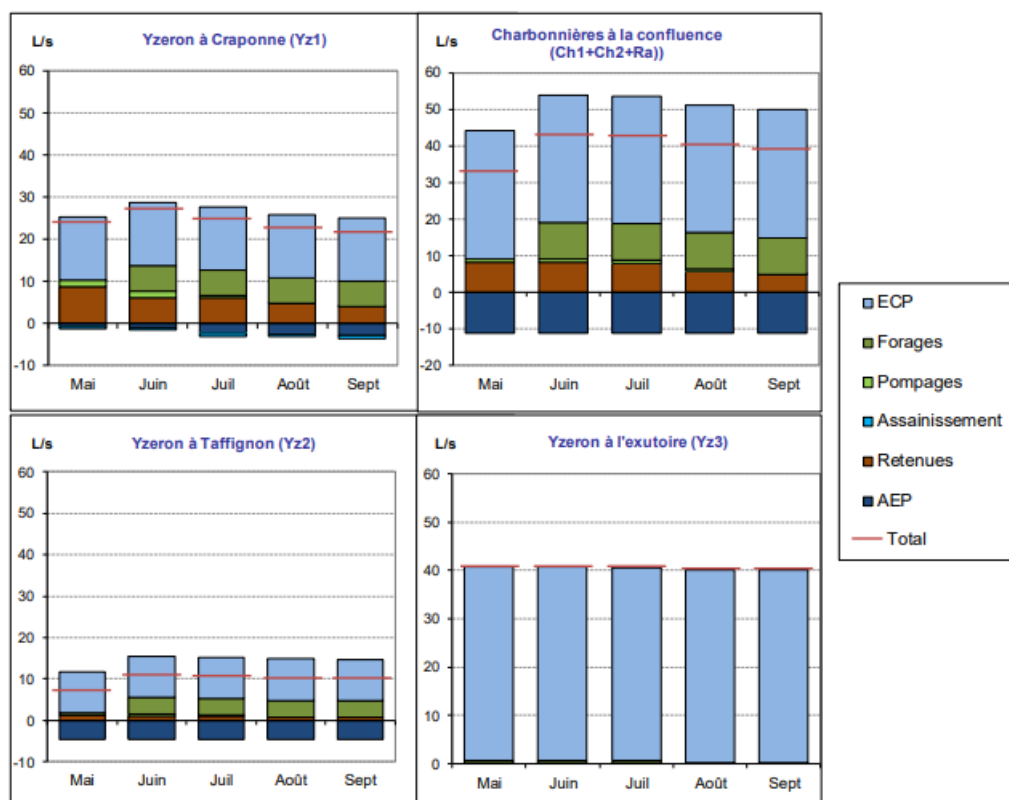


Figure 3 : Prélèvements sur le bassin d'Yzeron en différents points (Source : PRGE du bassin d'Yzeron 2018-2022)

Concernant les **retenues collinaires**, celles-ci sont principalement à **usage agricole** (environ 50%), à usage de **loisirs/pêche** (20%), ou à usage inconnu (30%, petites tailles). Le bassin versant compte 132 retenues, dont 60 en dehors de tout cours d'eau, 50 en travers d'un cours d'eau et 12 retenues en haut de bassin versant. Les **retenues en travers de cours d'eau** sont bien sûr les plus impactantes, car elles empêchent tout débit aval du cours d'eau tant qu'elles ne sont pas pleines. Les retenues **en haut de bassin versant** sont assez impactantes aussi car elles drainent souvent les sources. Cependant, certaines retenues ont déjà des **débâts réservés** vers l'aval, et n'ont ainsi **peu ou pas d'impact** sur le débit des cours d'eau en été. Sur la commune d'Yzeron, on compte **7 retenues collinaires dont 3 ont des débâts réservés**. Les autres retenues sans débit réservé sur le territoire communal **ne sont pas considérées comme prioritaires** compte tenu de leur **faible superficie**.

La comparaison entre les volumes prélevés et les volumes prélevables sur le bassin versant ont montré qu'une **réduction des prélèvements** de -44% en moyenne est nécessaire pour respecter les débits d'objectif d'étiage (DOE). Les efforts se concentrent notamment en **septembre** (-58%). A l'amont du bassin versant, soit le secteur concerné par la commune d'Yzeron, les **efforts sont moins importants**, et s'élèvent à -39% en moyenne. Le mois d'**août** est ici la période la plus critique, avec une baisse de -72% des prélèvements nécessaire pour atteindre les DOE.

Afin de réduire ces prélèvements, les solutions suivantes par usages ont été proposées dans le cadre du PGRE :

- Eaux claires parasites : travaux pour renouveler les réseaux d'assainissement usés, poreux ou percés, mise en séparatif, règlement d'assainissement pour favoriser notamment la gestion des eaux pluviales à la source.
- Retenues collinaires : équipement des retenues prioritaire sans débit réservé de dérivation pour laisser passer à l'aval le débit estival en amont, suppression des retenues sans usages lorsque volonté des propriétaires.
- Usages domestiques de l'eau : sensibilisation des communes et particuliers aux économies d'arrosage

A l'échelle communale, il s'agit surtout d'**améliorer la gestion des eaux claires parasites**, en passant par le renouvellement et la séparation des réseaux, ainsi que la **gestion des eaux pluviales à la source**.

2.4.2 PGRE Bassin du Garon

Le bassin versant du Garon est sollicité par divers usages, notamment pour **l'alimentation en eau potable** (usage principal), et pour **l'agriculture**. L'irrigation dans le bassin du Garon est néanmoins essentiellement réalisée via un pompage sur le Rhône. C'est essentiellement la partie amont du bassin versant, non desservi par le réseau d'irrigation prélevant l'eau de la nappe alluviale du Rhône, qui impacte le bassin du Garon. Les **retenues** du lac de la Madone (commune de Saint-Maurice-sur-Dargoire), de la combe de Gibert (commune de Millery-Mornant, permettant de stocker l'eau dérivée du Rhône, mais interceptant également des eaux du bassin versant du Garon), ainsi que d'autres petites retenues (169 recensées par la DDT lors de l'élaboration du PRGE) participent aux prélèvements dans le bassin du Garon. Ces plans d'eau ont un double effet : un **stockage de l'eau**, mais également une **perte d'eau par évaporation**. Quelques prélèvements sont également réalisés pour **l'industrie**, mais restent **marginiaux** par rapport à ceux pour l'eau potable. Une activité historique d'extraction de granulats, aujourd'hui fermé, a également mis la nappe du Garon à jour.

La comparaison entre les volumes prélevés et les volumes prélevables sur le bassin versant ont montré que les volumes prélevables pour respecter les DOE fixés variaient en fonction de la localisation sur le bassin versant. Ainsi, en amont (Garon à Thurins), les **prélèvements enregistrés lors de l'élaboration du PRGE étaient compatibles avec les volumes prélevables**. Des efforts étaient nécessaires en aval, notamment sur les mois d'août et septembre. Le PGRE concluait également à l'impossibilité de réaliser de nouveaux prélèvements en l'état.

Diverses actions figurent au plan d'actions du PRGE pour parvenir aux DOE fixés (actions sur les réseaux d'eau potable, sensibilisation des usagers, diversification de la ressource utilisée en sollicitant le Rhône également via la connexion avec le syndicat SMEP Rhône Sud, mise en place de débits réservés sur les retenues prioritaire, effacement des retenues non utilisées...).

A l'échelle communale, il s'agit notamment de **veiller à une consommation d'eau potable raisonnée** (sensibilisation des usagers), **d'améliorer l'efficacité des réseaux d'eau potable**. La **retenue du barrage de Thurins** est également identifiée comme retenue **prioritaire** pour la mise en place d'un **débit de réserve**.

2.5 Gestion qualitative de la ressource

Source : Agence de l'eau Rhône Méditerranée, 2022 ; Agence de l'eau Loire-Bretagne, 2022 SAGYRC, 2023 ; SMAGGA, 2021 ; SMAGGA, 2015 ; SAGYRC, 2017 ; DDT69, 2023 ; consultation du SAGYRC 09/2024

Les **zones sensibles** sont des bassins versants, lacs ou zones maritimes qui sont particulièrement sensibles aux pollutions. Il s'agit notamment des zones qui sont sujettes à l'eutrophisation et dans lesquelles les rejets de phosphore, d'azote, ou de ces deux substances, doivent être réduits. La première délimitation des zones sensibles à l'eutrophisation a été réalisée dans le cadre de l'application du décret n°94-469 du 3 juin 1994 qui transcrit en droit français la directive européenne n°91/271 du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux urbaines résiduaires. Suite à ce classement, les collectivités concernées par la gestion d'une station d'épuration urbaine d'une capacité supérieure à 10 000 EH ou envisageant une création ou extension d'une station existante à plus de 10 000 EH, doit mettre en œuvre un traitement complémentaire du phosphore et de l'azote.

Les **zones vulnérables aux nitrates** découlent de l'application de la directive « nitrates » qui concerne la prévention et la réduction des nitrates d'origine agricole. Cette directive de 1991 oblige chaque État membre à délimiter des « zones vulnérables » où les eaux sont polluées ou susceptibles de l'être par les nitrates d'origine agricole. Elles sont définies sur la base des résultats de campagnes de surveillance de la teneur en nitrates des eaux douces superficielles et souterraines. Des **programmes d'actions** réglementaires doivent être appliqués dans les zones vulnérables aux nitrates (conditions et périodes d'épandage, couverture hivernale des sols...) et un code de bonnes pratiques est mis en œuvre hors zones vulnérables.

Les bassins versants de la Brévenne et du Garon sont classés comme **zones sensibles** à l'eutrophisation.

La commune est en outre classée en **zone vulnérable aux nitrates**. Elle ne présente pas de station d'épuration supérieur à 10 000 EH, aussi, aucune action ne découle de ce classement.

Ils indiquent néanmoins des **problématiques de pollutions** des eaux souterraines et/ou superficielles sur ces secteurs, ayant pour origine les **rejets urbains** ou encore les **activités agricoles**.

2.6 Alimentation en eau potable

Sources : SIDESOL, 2018-2022 ; source SISPEA, 2024

2.6.1 A l'échelle du Syndicat Intercommunal de distribution d'Eau Potable Sud-Ouest Lyonnais (SIDESOL)

La commune d'Yzeron est adhérente au **Syndicat Intercommunal de distribution d'Eau Potable Sud-Ouest Lyonnais (SIDESOL)**. La gestion est assurée en **délégation** (affermage) à Suez Lyonnaise des Eaux. Le Syndicat assure la gestion de l'eau sur 13 communes, représentées au sein de la figure ci-dessous.

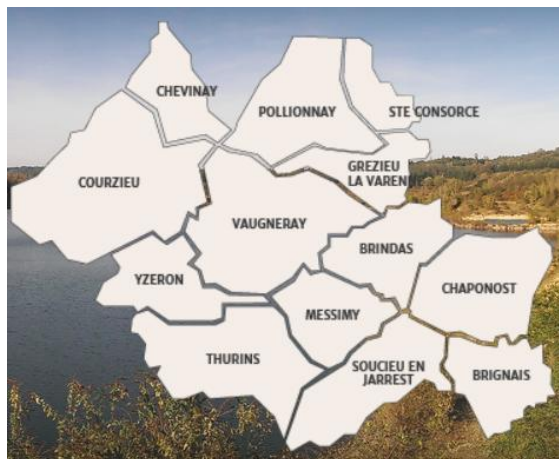


Figure 4 : Territoire du SIDESOL (Source : site internet du SIDESOL)

La production d'eau par le Syndicat passe par quatre ressources situées sur des communes distinctes :

- Zones de Vourles (captages des Félines, situé sur la commune de Vourles, captages des Ronzières, situés sur la commune de Brignais). Ces captages sollicitent la nappe du Garon, et constituent la majorité des prélèvements (69% des productions et importations) ;
- Sources Courzieu, au sein du bassin versant de la Brévenne ;
- Source d'Yzeron, au sein du bassin versant de l'Yzeron ;
- Sources à Vaugneray, au sein du bassin versant de l'Yzeron.

Le Syndicat importe également de l'eau prélevée par :

- Le SMEP Rhône Sud (importations majoritaires). Les captages sollicitent la nappe alluviale du Rhône,
- Le SMEP Saône Turdine ;
- Et dans une moindre mesure le SIE Monts du Lyonnais et Basse Vallée du Gier (captage de Montromant notamment, alimentant la commune d'Yzeron).

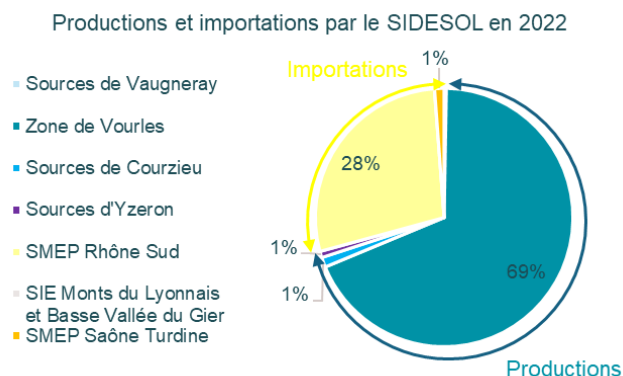


Figure 5 : Répartitions des volumes de prélèvements et d'importations en 2022 (Sources : RPQS SIDESOL 2022, Mise en forme : Biotope, 2024)

Des exportations sont également réalisées à destination :

- Du SIDE Région Millery Mornant
- Du SMED Rhône Sud interconnexion
- Du SMEP Saône Turdine interconnexion
- De la Métropole de Lyon (vente en gros).

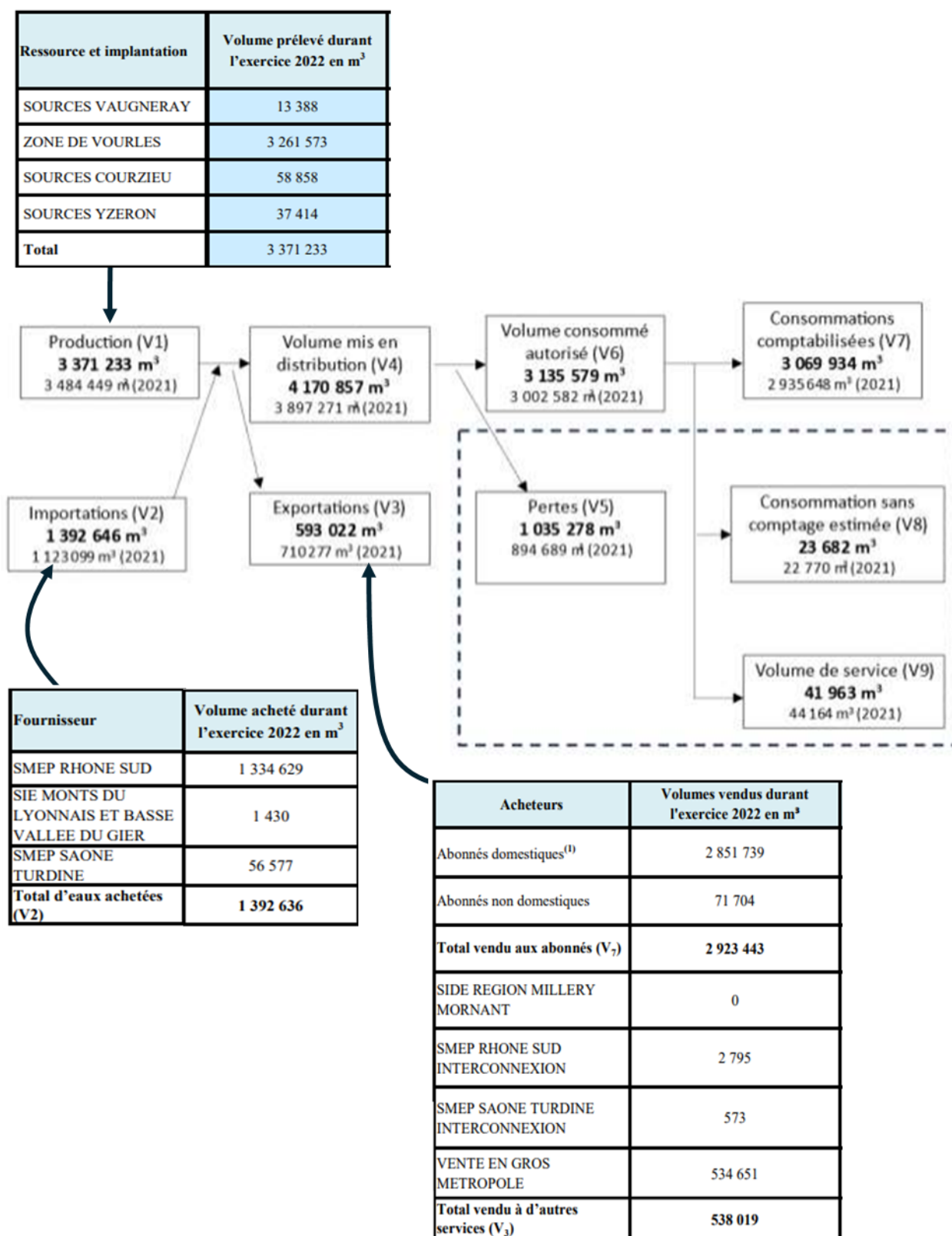


Figure 6 : Bilan des volumes mis en distribution dans le cycle de l'eau potable en 2022, délais des eaux prélevées, achetées et vendues (Source : RPQS 2022 SIDESOL)

Le territoire est ainsi **partiellement dépendant d'apports extérieurs** pour son alimentation en eau potable. Les **interconnexions** existantes entre différents syndicats permettent toutefois de **sécuriser l'alimentation en eau**. La ressource

en eau provient donc des **nappes alluviales du Garon et du Rhône, complétée par des sources captées du bassin d'Yzeron**.

Le réseau de distribution est **bien connu** par le Syndicat. Les **rendements des réseaux**, stables ces cinq dernières années, pourraient être améliorés, s'élevant en 2022 à **78%**. Les ressources sont globalement **bien protégées**, l'ensemble des captages gérés par le syndicat faisant l'objet de **périmètres de protection**. La **qualité de l'eau mise en distribution est plutôt bonne**, bien que des **non-conformités physicochimiques** peuvent être observées certaines années.

En 2022, la consommation moyenne par abonné domestique à l'échelle du syndicat était de 104,45 m³. A l'échelle de la commune d'Yzeron, cela correspond à une consommation par habitant de **147,1 l/j**, soit une valeur **légèrement inférieure à la moyenne nationale** de 149 l/j. Cette **consommation** est toutefois en **hausse** ces cinq dernières années.

Tableau 4 : Prélèvements en eau et indicateurs de fonctionnement du réseau de distribution de SIDESOL entre 2018 et 2022 (Source : RPQS 2018 à 2022, SIDESOL)

Année	Nombre d'habitants	Nombre d'abonnés	Consommation moyenne par abonné hors vente en gros (m3/abonné)	Consommation moyenne par abonné domestique (m3/abonné)	Prélèvements sur les ressources en eau (m3)	Achat d'eau (m3)	Export d'eau (m3)	Qualité microbiologique	Qualité physico-chimique	Indice de connaissance des réseaux (/120)	Rendement des réseaux	Protection de la ressource
2018	54480	24960	114,98	101,75	3504687	919496	665588	99,3%	96,2%	110	81,2%	79,3%
2019	54234	25400	113,04	105,98	3334557	1288459	676119	100%	100%	110	77,85%	79,4%
2020	58082	25775	112,48	99,69	3072128	1531092	622618	100%	100%	110	77,74	79,4%
2021	59338	26453	110,98	107,45	3484449	1123099	710277	100%	97,3%	120	80,13%	79,3%
2022	60024	26818	114,47	104,45	3371233	1392646	593022	100%	97%	120	78%	79,5%

L'ensemble des valeurs sont issues des RPQS.

Tableau 5 : Evolution du nombre d'abonnés domestiques sur la commune d'Yzeron et consommation d'eau associée (Source : RPQS 2018 à 2022, SIDESOL, calculs Biotope)

Année	Nombre d'habitants*	Nombre d'abonnés domestiques**	Consommation moyenne domestique (m3)	Consommation moyenne par habitant (m3/habitant)	Consommation moyenne par jour (l/j)
2018	965*	478	48636,5	50,4	138,1
2019		483	51188,3	53,0	145,3
2020		490	48848,1	50,6	138,7
2021		492	52865,4	54,8	150,1
2022		496	51807,2	53,7	147,1

*donnée du dernier recensement de l'INSEE datant de 2021

**données issus des RPQS

Les autres valeurs sont calculées

2.6.2 A l'échelle communale

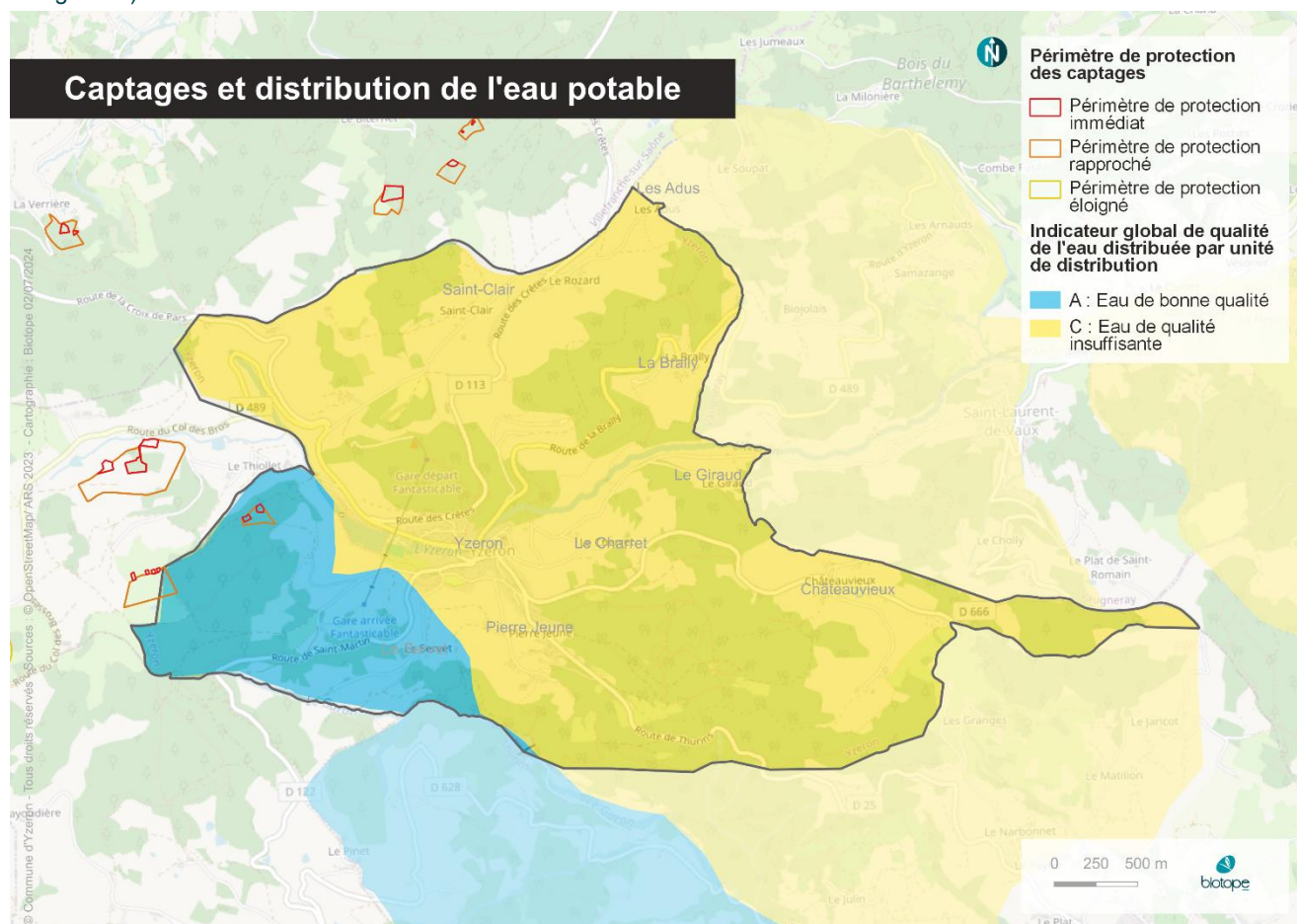
Si la commune possède **deux sources** sur son territoire (Les Brosses), celles-ci sont globalement **peu productives** et de **moins en moins sollicitées** pour la production d'eau potable. Entre 2021 et 2022, on constatait ainsi une baisse de 34,31% des prélèvements sur ces sources. Yzeron est ainsi principalement alimentée par les captages de Virolière, Fromenterie, Margarat et Les Pylons (situés à Montromant) sollicitant la **nappe de l'Yzeron**, ainsi que par les captages des Félins et des Ronzières (situé à Voules et Brignais, sollicitant la **nappe alluviale du Garon**).

Avant distribution, l'eau subit un **traitement au chlore**.

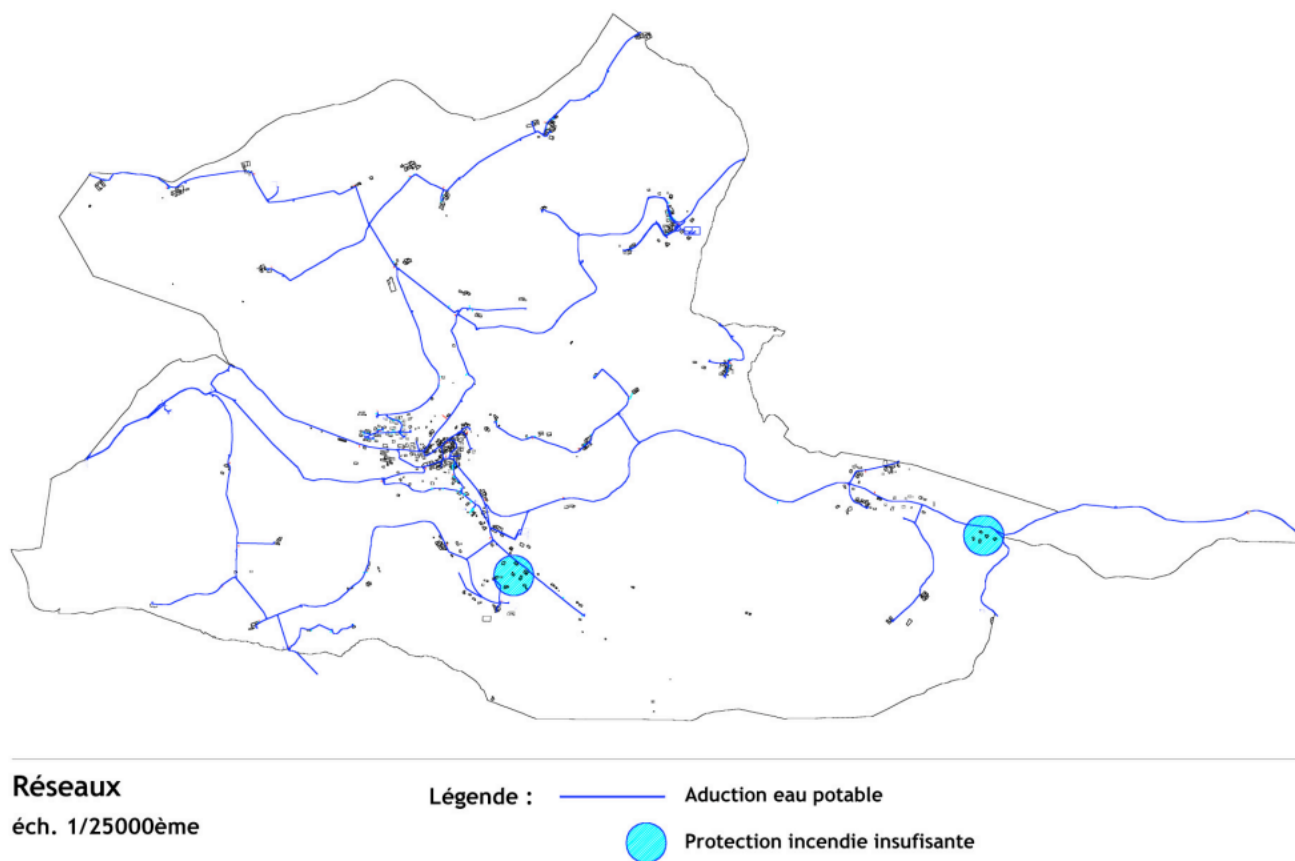
Le territoire communal est concerné par **deux zones de distribution distinctes**, la première desservant la majeure partie du territoire (Yzeron centre-bourg, Châteaueux, Pierre-Jeune), et la seconde desservant le secteur de Thurins. La qualité de l'eau au sein d'Yzeron Bourg est évaluée comme de **qualité insuffisante** en 2023 par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Des dépassements sont notamment constatés concernant les **PFAS**. Pour les autres paramètres, la qualité est plutôt bonne, même si des **dépassements ponctuels de la limite réglementaire concernant les pesticides** peuvent être observés. Concernant la **zone de distribution Yzeron-Thurins écart**, la qualité de l'eau est globalement **bonne**.

Le terme "PFAS" regroupe plusieurs milliers de substances d'origine industrielle et utilisés dans de nombreux produits de la vie courante. Ces composés se dégradent très peu et persistent longtemps dans l'environnement. Le maximum réglementaire est 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Les deux sources présentes au sein du territoire communal sont protégées par des **périmètres de protection immédiats et rapprochés**, régit par l'arrêté préfectoral n°2125 – 92 du 29 mai 1992. La commune est en outre concernée par un **périmètre de protection rapproché d'un captage situé sur la commune voisine de Montromant**. Le territoire n'est **pas concerné par un captage prioritaire**. Ces périmètres constituent des servitudes, au sein desquelles les usages et constructions sont réglementées (interdiction d'extraction de matériaux, de réalisation de fossé ou puits, de construction d'étables, d'usage d'engrais...).



Carte 7 : Captages et distribution de l'eau potable



étudesactions le 21/01/05
développement urbain, territorial et social

Figure 7 : Réseau eau potable (Source : Rapport de présentation du PLU en vigueur)

2.7 Assainissement et gestion des eaux pluviales

Source : ASSAINISSEMENT COLLECTIF, 2024 ; SIAHVY, 2018-2023, consultation du SIAHVY-SIAHVG 07/2024

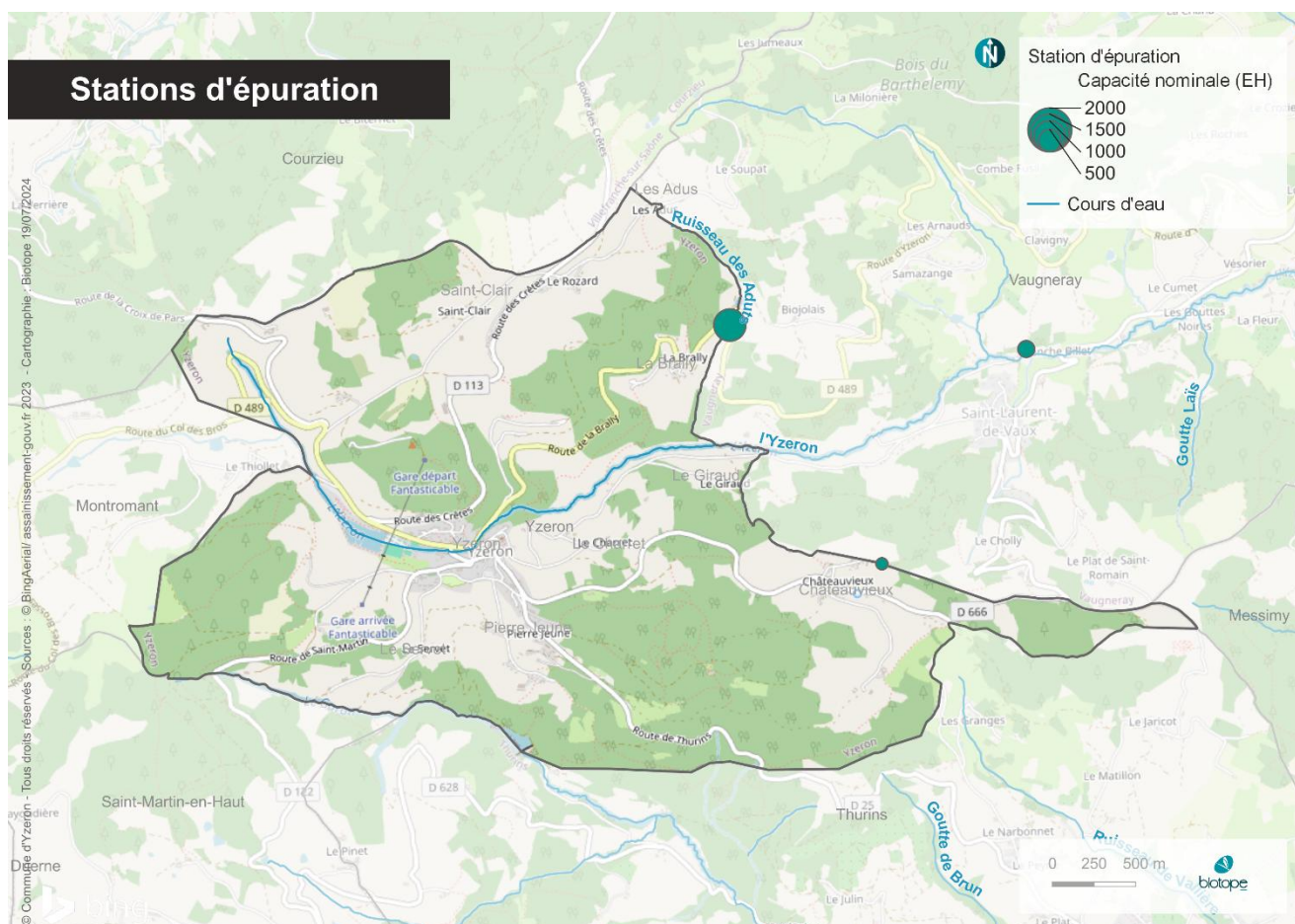
La compétence assainissement collectif et non collectif est assurée par le **Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée de l'Yzeron (SIAHVY)**. Le Syndicat a **délégué sa compétence à Suez Eau France** pour l'**assainissement collectif**, et exerce en **régie avec prestataire** de service (Suez Eau France) la **compétence assainissement non collectif**. Le service est assuré pour six communes dont Yzeron.

2.7.1 Assainissement collectif

La commune dispose de **deux stations de traitement des eaux usées**, l'une permettant le traitement des eaux du village central, et l'autre située au hameau de Châteauneuf. Il s'agit de stations équipées de filtres plantés de roseaux. Les charges hydraulique et organiques des stations en 2022 montrent que **de nouveaux raccordements sont possibles au sein des deux STEP**. En effet, les stations présentent une **capacité résiduelle totale de 1034 Equivalent Habitant (EH)** en 2023. Ces dernières montrent en outre **une conformité globale** depuis plusieurs années.



Figure 8 : Station d'épuration à filtres plantés de roseaux à Yzeron (Source : riviere-yzeron.fr)



Carte 8 : Stations d'épuration

Tableau 6 : Principales caractéristiques des STEP (Sources : assainissement.developpement-durable.gouv.fr, RPQS du SIAHVI 2023)

Nom de la STEP	Capacité nominale (EH)	Débit de référence retenu (m3/j) - Capacité hydraulique nominale	Capacité organique nominale (kgDBO5/j)	Charge maximale en entrée en 2023 (EH)	Charge hydraulique en 2023 - débit moyen arrivant à la station	Charge organique en 2023	Capacité résiduelle en 2023 (EH)	Milieu récepteur	Conformité globale annuelle
Yzeron Brally	1080	177	64,8	142	12%	13%	938	Ruisseau des Aduts	oui
Hameau de Châteauneuf	110	22	6,6	14	10%	13%	96	Yzeron	oui
Total	1190	199	71,4	156	12%	13%	1034		

1EH = 60 gDBO5 = 150 l

Le réseau est de **type mixte** pour le secteur Yzeron Brally, et **séparatif** pour le secteur du hameau de Châteauneuf. La présence **d'eaux parasites de type pluviales** est connue au sein du réseau d'assainissement d'Yzeron Brally. La gestion patrimoniale des réseaux, et notamment le **renouvellement des réseaux d'assainissement pour lutter contre les eaux claires parasites** permanentes est ainsi un enjeu sur le territoire.

Le réseau se compose également de quatre déversoirs d'orage, d'un bassin d'orage, d'un trop plein, d'une bache vanne électropneumatique et d'un poste de relèvement. Les zones en assainissement collectif sont indiquées au sein du plan page suivante.

2.7.2 Assainissement non collectif

Concernant l'assainissement non collectif, on compte 3 042 habitants desservis à l'échelle du Syndicat en 2023, pour un nombre total d'habitants résidants sur le territoire du service de 25 356. Ainsi, environ 12% des habitants sont concernés par l'assainissement non collectif à l'échelle du syndicat. En 2022, le taux de conformité des stations contrôlées atteignait **88,8%**, un chiffre globalement en augmentation constante depuis 2012 (conformité déjà haute de 80%). La **conformité** des stations non collective est ainsi **bonne**, bien qu'une **faible marge d'amélioration** existe.

A l'échelle de la commune d'Yzeron, la conformité des installations est cependant bien plus faible. 18% des installations vérifiées sont conformes, 35% sont conformes sous réserve, 40% sont non conformes sans risque, 4% **sont non conformes avec risque** et 3% **sont non conformes avec risque persistant**.

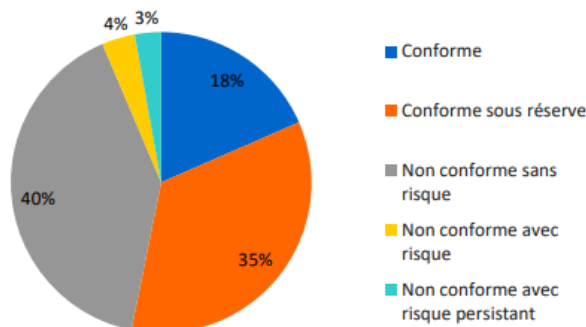


Figure 10 : Bilan de la conformité des systèmes d'assainissement non collectif de la commune d'Yzeron en 2023 (Source : SIAHVY, 2024)

2.7.3 Eaux pluviales

Qu'est-ce qu'un schéma directeur d'assainissement pluvial ?

Il détermine les priorités d'action en termes de gestion hydraulique des eaux pluviales, en vue de prévenir les risques inondation en cas de précipitations importantes et définit les travaux et actions à mettre en œuvre pour la gestion qualitative et quantitative de ces eaux. Ce schéma vous permet notamment d'avoir une vision globale de votre territoire, voire de mutualiser les actions comme la construction de bassin de rétention. Il vous permet de prendre en main le sujet en tant que commune

Il permet de développer l'urbanisme de façon cohérente en intégrant les contraintes de gestion des eaux pluviales par la mise en place d'une politique de gestion de ces eaux. Il permet de visualiser l'aménagement futur. Comme le précise l'article L224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce zonage délimite :

Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et des écoulements / ruissellement des eaux pluviales ;

Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent risque de nuire au milieu aquatique.

La compétence eau pluviale est exercée par la commune d'Yzeron.

La collecte et le transport des eaux pluviales est réalisée par un réseau unitaire (Yzeron Brally), et séparatif (hameau de Châteaueux). Le rejet des eaux pluviales dans le réseau séparatif d'eau usée est interdit par le règlement du SIAHVY. Aussi, les nouveaux rejets d'eaux pluviales vers le réseau d'assainissement unitaire est également interdit, les usagers sont ainsi invités à déconnecter leurs eaux pluviales de leur branchement d'eaux usées pour une gestion durable de la ressource en eau et le soutien des débits des cours d'eau en période d'étiage.

Suite à la Directive sur les Eaux Résiduaires Urbaines (DERU) de 1991, à chaque réaménagement, un réseau séparatif est mis en place : eaux usées et eaux pluviales sont collectées séparément. Ainsi, les eaux de pluie sont directement rejetées dans les milieux sans subir de pollution au contact des eaux usées.

La gestion de l'eau, et notamment des eaux pluviales est un **enjeu majeur** sur le **territoire communal concerné par le risque inondation** et encadré par deux Plans de Prévention des Risques Naturelles inondation (PPRNI) (PPRNI du Garon et de l'Yzeron).

2.8 À retenir

Tableau 7 : Synthèse des enseignements et enjeux relatifs à la ressource en eau

Atouts	Faiblesses/ Menaces
- Un réseau hydrographique développé, composé de l'Yzeron, du Garon et du ruisseau des Aduts, essentiels pour les milieux naturels (zones de frayères, cours d'eau classé en liste 1 pour les continuités écologiques) - Plusieurs plans d'eau sur le territoire, à usage de loisirs ou agricoles, de petite surface ou présentant des débits réservés, et ainsi non dommageable pour l'équilibre quantitatif du bassin de l'Yzeron - Des cours d'eau, l'Yzeron et le Garon, présentant un bon état chimique avec et sans ubiquiste - Des masses d'eau souterraines en bons états quantitatif et chimique - Des outils en place (PGRE) pour faire face aux problématiques quantitatives liées aux bassins versant de l'Yzeron et du Garon - Une gestion de l'eau assurée à l'échelle intercommunale, des ressources en eau locales et extérieures, diversifiées (nappes du Garon, du Rhône, sources) permettant l'alimentation actuelle et des sécurisations existantes - Un réseau de distribution d'eau potable bien connu par son gestionnaire - Une ressource bien protégée par la mise en place de périmètres de protection sur l'ensemble des captages - Une bonne qualité de l'eau distribuée sur l'unité de distribution Yzeron-Thurins écart - Une consommation d'eau potable par habitant de 147 m³/j en 2022, inférieure à la moyenne nationale de 149 m³/j - Deux stations d'épurations conformes, aux capacités suffisantes et présentant des capacités résiduelles de 776 EH	- Un réseau hydrographique présentant des problématiques quantitatives et qualitatives, avec, en détails : - o L'Yzeron, un cours d'eau présentant un état écologique mauvais, et un déséquilibre quantitatif - o Le Garon, un cours d'eau présentant un état écologique moyen, un équilibre quantitatif précaire, et sensible à l'eutrophisation - Une commune classée comme vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole - Le plan d'eau de Thurins sans débit de réserve, identifié comme prioritaire par le PRGE du Garon - Des rendements de réseaux d'eau potable corrects (78%) mais qui pourraient être améliorés - Une qualité de l'eau distribuée jugée insuffisante en 2023 sur l'unité de distribution Yzeron Bourg (PFAS, pesticides) - Un réseau d'assainissement mixte sur le secteur Yzeron-Brally, avec des problématiques d'eaux claires parasites connues - Une conformité des dispositifs d'assainissement non collectif non satisfaisante (47% de non-conformité, avec 7% de non-conformité avec risques en 2023)
Opportunités	Menaces
- Des outils en cours de développement (PGTE, SAGE) pour faire face aux problématiques quantitatives liées aux bassins versant de l'Yzeron et du Garon - Une amélioration continue de la protection de la ressource en eau - Une amélioration de la conformité des dispositifs d'assainissement non collectifs à l'échelle intercommunale (SIAHVV), et une importante marge de progression à l'échelle communale	- Une consommation d'eau potable en augmentation ces dernières années, +7% entre 2018 et 2022.
Les enjeux	
- Préserver le réseau hydrographique dans ses différentes composantes, les cours d'eau et ses abords (Yzeron, ruisseau des Aduts, Garon), mais également les plans d'eau (Ronzezy, Thurins, ...) ; - Améliorer l'état qualitatif et quantitatif des cours d'eau par la gestion des eaux pluviales (priorisant l'infiltration à la parcelle, mise en place des réseaux séparatifs, dispositifs de récupération des eaux de pluies), par la lutte contre les pollutions aux nitrates entraînant l'eutrophisation des eaux (conservation des zones humides, des haies, des bandes enherbées assurant une capture et/ou une dégradation des pollutions), par l'amélioration des réseaux d'eau potable (recherche et réparation des fuites...) et l'encouragement d'une consommation raisonnée ; - Assurer l'adéquation entre les besoins et les disponibilités de la ressource en eau souterraine et superficielle pour l'alimentation en eau potable, la nappe du Garon étant en équilibre précaire et l'eau distribuée sur le secteur d'Yzeron-Brally présentant une qualité insuffisante (présence de PFAS) - Respecter des périmètres de captages existants et les servitudes associées - Urbaniser prioritairement au sein des secteurs en assainissement collectif, afin de préserver la qualité des milieux naturels et des eaux surfaciques et souterraines, - Améliorer la conformité des dispositifs d'assainissement non collectifs	

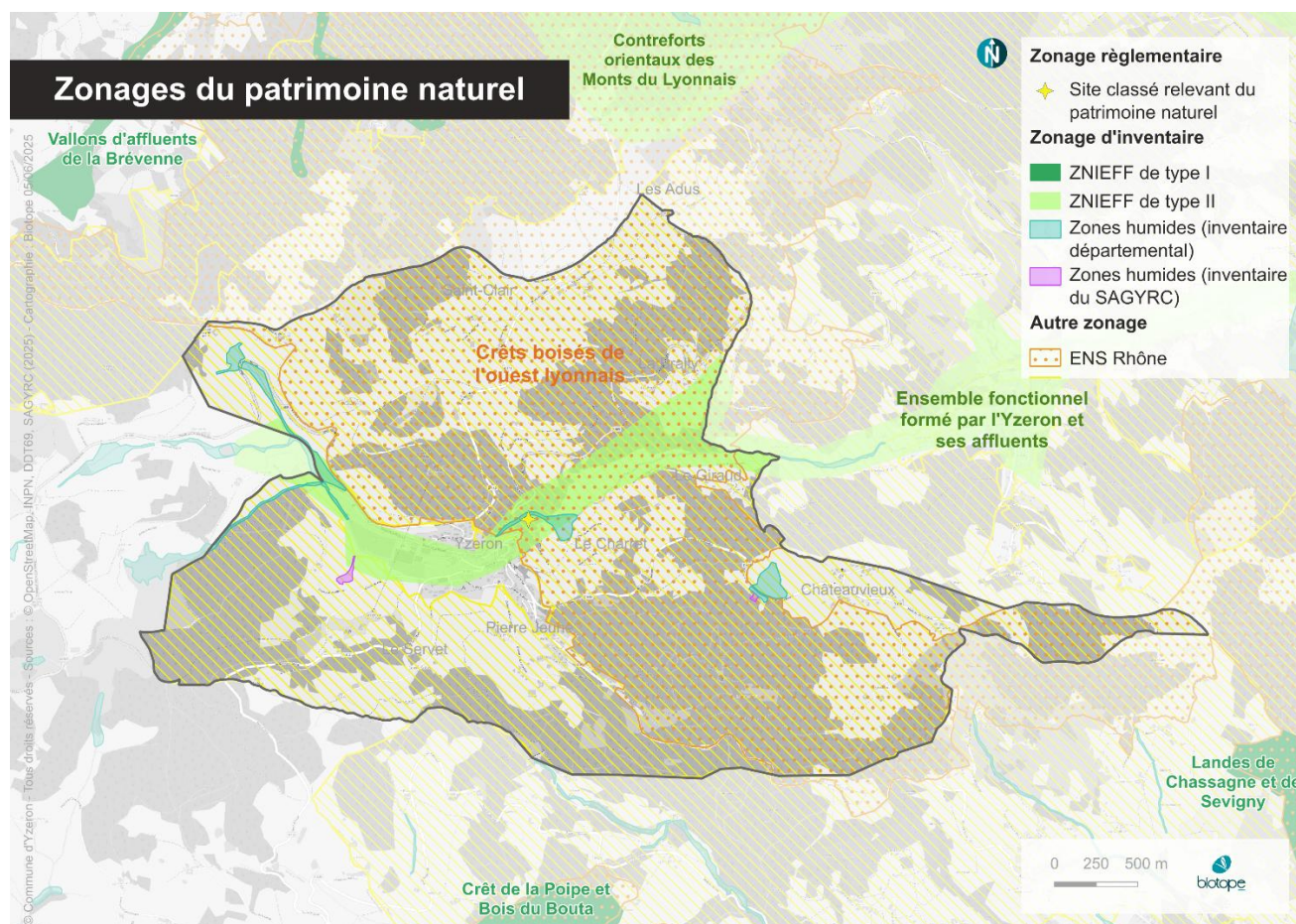
3 Patrimoine naturel et continuités écologiques

3.1 Zonages du patrimoine naturel sur le territoire communal

Sources : source INPN, 2024 ; Commune d'Yzeron, 2009 ; CCVL

Certains espaces naturels remarquables montrent une qualité ou un intérêt qui se traduit par une reconnaissance au niveau européen, national ou régional (voire un niveau plus local). Ces sites peuvent alors faire l'objet de classements ou d'inventaires, voire de « labels », qui contribuent à leur préservation à long terme. Bien que tous ces zonages n'aient pas obligatoirement une portée réglementaire, ils doivent néanmoins être pris en compte par le PLU afin de définir un projet de territoire qui permette :

- La pérennité d'un cadre de vie de qualité ;
- Une meilleure prise en compte des incidences potentielles des aménagements et la définition de modalités d'aménagement qui évitent une pression anthropique sur les espaces naturels et semi-naturels les plus fragiles.



Carte 9 : Zonages du patrimoine naturel à l'échelle communale

3.1.1 Zonage réglementaire

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Il correspond à deux types de sites :

- Les zones de protections spéciales (ZPS), visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive "Oiseaux" ;
- Les zones spéciales de conservation (ZSC), visant la conservation des habitats, des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive "Habitats". Certains sites sont désignés sites d'importance communautaire (SIC) avant d'être désignés ZSC.

L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) est pris par le préfet en application de l'article R 411-15 du code de l'environnement. L'objectif est de tendre « à favoriser la conservation de biotopes nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie de ces espèces ». Il interdit ou réglemente les activités pour protéger le milieu abritant le biotope. Il fait l'objet d'une publicité légale et est consultable en préfecture et en mairie.

Les **sites classés** permettent de gérer, préserver et valoriser durablement des monuments naturels et sites à enjeux patrimoniaux, en leur conférant un niveau de protection important. Le classement entraîne donc plusieurs types d'obligations vis-à-vis de ce patrimoine, concernant notamment les travaux susceptibles d'impacter directement le site classé... Entre autres :

- À la notification de l'intention de classement au propriétaire du monument naturel ou site visé, aucune modification ne peut être apportée à l'état des lieux ou à leur aspect pendant un délai de douze mois, sauf autorisation spéciale (sous certaines réserves) ;
- Les sites classés ne peuvent ni être détruits, ni être modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale ;
- Le classement emporte des obligations concernant les projets de réseaux électriques, téléphoniques et certaines lignes électriques sur le site ;

Les sites classés concernent parfois des sites naturels. Ils sont ainsi présentés en suivant.

La commune est concernée par **deux sites classés** dont un relevant du patrimoine naturel. Le **cours de l'Yzeron, ses deux cascades et ses rives** constitue en effet un **site classé** sur trois hectares tout en longueur, en aval du bourg.

La commune d'Yzeron n'intersecte **aucun site Natura 2000**, le plus proche étant celui de la Plaine du Forez, à 20 km à l'ouest. Il s'agit d'une plaine parsemée d'étangs et de grands champs, traversée en outre par la Loire avec sa ripisylve, ses grèves et îles. Le site présente un intérêt spécifique pour les oiseaux, et notamment les **oiseaux d'eau**, que ce soit pour la nidification ou l'hivernage et les haltes migratoires. Les principaux habitats naturels favorables aux oiseaux sont notamment les **étangs** (secteurs de roselières et des zones de transition marécageuse), le fleuve Loire et les **cours d'eau**, les **ripisylves** aux bords des cours d'eau et des **plans d'eau**, et les **prairies**.

3.1.2 Zonage d'inventaire

Les ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) ont pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On distingue deux types de ZNIEFF :

- Les ZNIEFF de type I (secteurs de grand intérêt confirmé biologique ou écologique)
- Les ZNIEFF de type II (grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes)

Du point de vue juridique, le zonage ZNIEFF reste un inventaire de connaissance du patrimoine naturel. Il ne constitue pas une mesure de protection juridique directe : une zone inventoriée ne bénéficie d'aucune protection réglementaire. En revanche, il convient de veiller dans ces zones à la présence hautement probable d'espèces et d'habitats protégés pour lesquels il existe une réglementation stricte.

La commune est concernée par une **ZNIEFF de type II « Ensemble fonctionnel formé par l'Yzeron et ses affluents – 820031376 »**. La ZNIEFF s'étend sur une superficie de 1747,53 hectares. Elle comprend les vallons de la Tour de Salvagny et de l'Yzeron. La ZNIEFF constitue une coulée verte au sein des zones urbaines de l'Ouest Lyonnais, et abrite une faune et une flore d'intérêt liés aux milieux boisés, aux milieux humides et milieux semi-ouverts (landes). De nombreux groupes biologiques ont été inventoriés en son sein, tels que des amphibiens (Sonneur à ventre jaune, Triton alpestre, Triton crêté, ...), des coléoptères (Grand Capricorne), des lépidoptères (Cuivré des marais), des mammifères (Campagnol amphibie, Barbastelle d'Europe, Vespère de Savi, Lièvre d'Europe, Loutre d'Europe, ...), des odonates (Aesche mixte, Agrion mignon, ...), et des oiseaux (Chevalier guignette, Chêveche d'Athéna, Engoulevent d'Europe, ...). La ZNIEFF compte également des stations isolées d'Orchis à fleurs lâches (espèce protégée et menacée à l'échelle régionale).



Sonneur à ventre jaune



Grand capricorne



Orchis à fleurs lâches

D'après la loi sur l'eau de 1992, une **zone humide** est définie de la façon suivante : « terrain, exploité ou non, habituellement inondé ou gorgé d'eau douce [...] de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année »

Depuis le XX^{ème} siècle, la surface nationale des zones humides a diminué de 67%, du fait de l'intensification des pratiques agricoles, des aménagements hydrauliques inadaptés et de la pression d'urbanisation.

Les zones humides sont des motifs naturels essentiels à préserver pour le maintien de l'équilibre du vivant. En lien avec leurs caractéristiques intrinsèques, les zones humides sont parmi les milieux les plus productifs du monde et fournissent de multiples services écosystémiques parmi lesquels :

- L'écêtement des crues et le soutien d'étiage : les zones humides atténuent et décalent les pics de crue en ralentissant et en stockant les eaux. Elles déstockent ensuite progressivement les eaux, permettant ainsi la recharge des nappes et le soutien d'étiage.
- L'épuration naturelle : les zones humides jouent le rôle de filtres qui retiennent et transforment les polluants organiques (dénitrification) ainsi que les métaux lourds dans certains cas, et stabilisent les sédiments. Elles contribuent ainsi à l'atteinte du bon état écologique des eaux.
- Un support pour la biodiversité : étant donné l'interface milieu terrestre / milieu aquatique qu'elles forment, les zones humides constituent des habitats de choix pour de nombreuses espèces animales et végétales.
- Des valeurs touristiques, culturelles, patrimoniales et éducatives : les zones humides sont le support de nombreux loisirs (chasse, pêche, randonnée...) et offrent une valeur paysagère contribuant à l'attractivité du territoire. La richesse en biodiversité des zones humides en fait des lieux privilégiés pour l'éducation et la sensibilisation à l'environnement du public.

Depuis 2023, une **cartographie nationale des milieux humides probable et des zones humides probables** est disponible à l'échelle nationale. Ces cartographies sont issues du **projet de cartographie nationale des milieux humides** porté par une diversité d'acteurs (université Rennes 2, OFB, MNHN, CNRS, IRD, Institut Agro, INRAE, Tour du Valat, Agences de l'eau. Ce projet visait à pré-localiser les milieux humides et à les caractériser en s'appuyant sur une approche prédictive. Pour cela, des modèles basés sur des données de télédétection à haute résolution spatiale ont été calibrés à partir de relevés de terrain (végétation, sol) disponibles dans différentes bases de données.

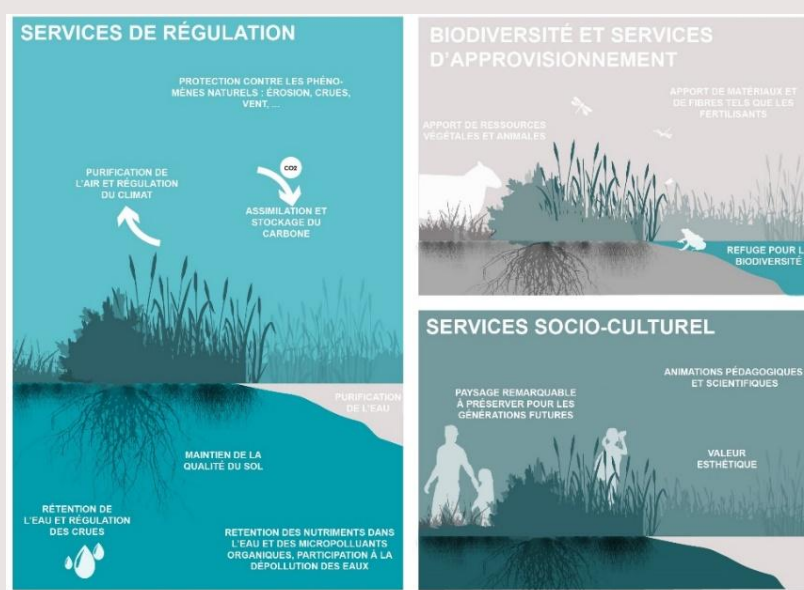
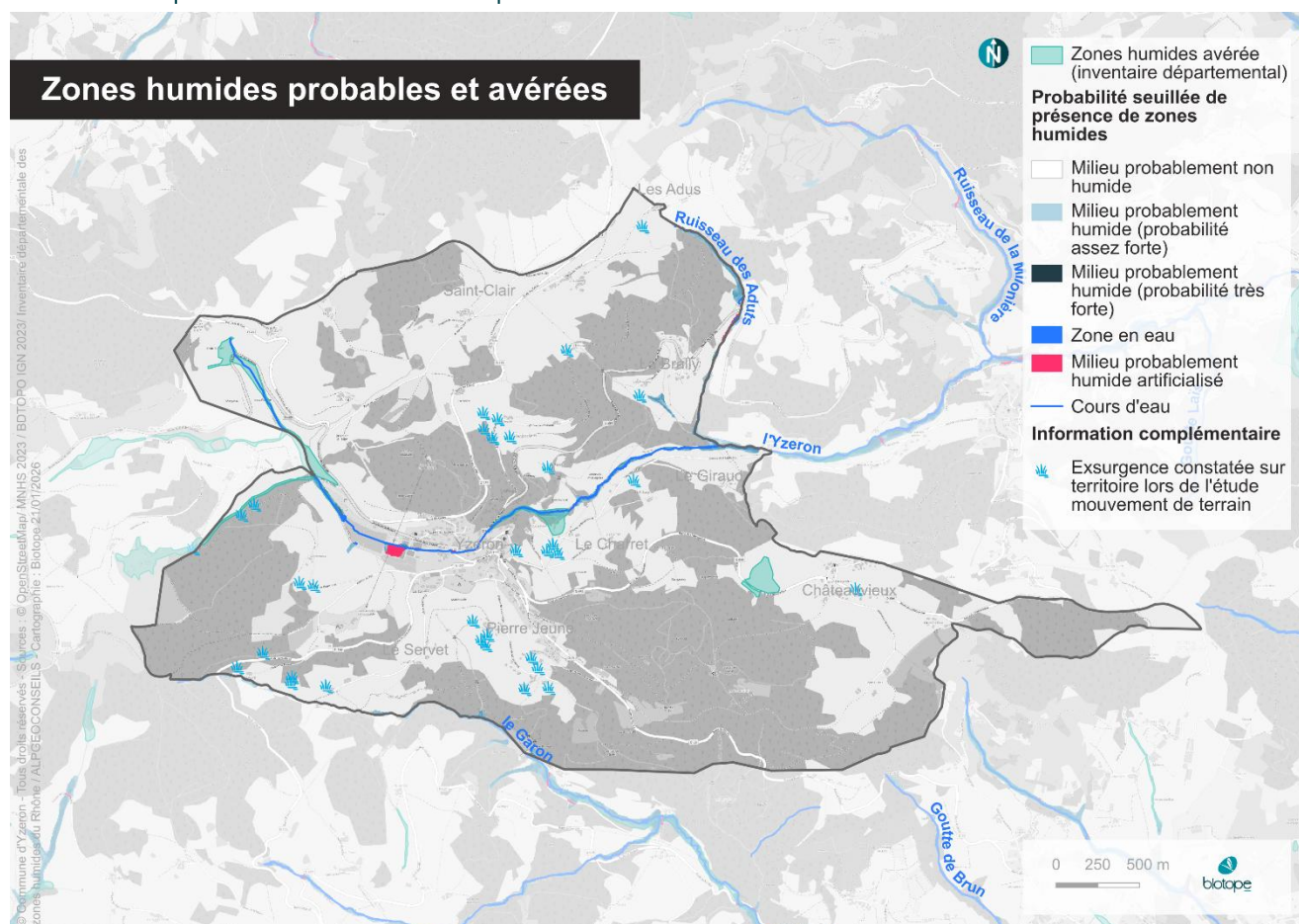


Figure 11 : Principaux services écosystémiques des zones humides (Source : Biotope)

D'après cette donnée, le territoire communal est **peu propice à la présence de zones humides**. Seuls les **abords directs** des cours d'eau sont potentiellement humides. Néanmoins, des zones humides sont avérées au sein de la commune.

En effet, la commune d'Yzeron comporte **quatre zones humides** inventoriées à l'échelle départementale. Ces dernières se situent le long des talwegs et des alentours de l'Yzeron. Il s'agit notamment du ruisseau de Gilet, du ruisseau de Margara-Aval, de la prairie humide du Pilon, des cascades de l'Yzeron et de la prairie humide de Rieux.

En outre, en parallèle de la révision du PLU, une étude spécifique aux risques mouvement de terrain a été réalisée par AlpGéoconseil. Les relevés de terrain réalisés durant cette étude ont permis de mettre en évidence différentes **exurgences** sur le territoire. Si elles ne constituent pas une zone humide au sens réglementaire, ces données informatives peuvent orienter vers la présence de zones humides à proximité.



Carte 10 : Zones humides probables et avérées

3.1.3 Autres zonages

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS). Les lois de décentralisation de 1982 et 1983 donnent compétence aux départements pour la mise en œuvre d'une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles. La politique des ENS a pour corollaire 2 types de périmètres :

- Les ENS : il s'agit des terrains acquis par le département ; ils ont vocation à être préservés de tout projet de construction et à être ouverts au public ;
- Les ZPENS : ces Zones de Préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles sont des terrains sur lesquels le Département est acquéreur prioritaire.

La commune est concernée par un **Espace Naturel Sensible** couvrant une grande partie de sa surface. L'ENS « **Les Crêts boisés de l'Ouest Lyonnais** » constituent un massif de 4 289 hectares majoritairement forestier situé sur les derniers contreforts des Monts du Lyonnais. L'ENS est composé d'une série de crêts et de cols culminant à près de 900 mètres d'altitude, et s'étageant de la chênaie à la hêtraie-sapinière. Le site présente un intérêt paysager majeur, disposant de nombreuses vues sur Lyon et sa région. L'intérêt écologique du site repose sur sa **superficie**, la **diversité des milieux** (juxtapositions de landes, ripisylves, prairies) favorisant une faune et une flore diversifiées. L'ENS abrite également la dernière tourbière connue des Monts du Lyonnais, la tourbière du Chatelard à Courzieu, en dehors du territoire communal. Il s'agit également d'un **site très fréquenté** pour les activités de loisirs nature. Cette fréquentation peut être **source de conflits** entre les différentes pratiques en lien avec les espaces naturels. Afin de concilier la fréquentation et la protection des milieux, la communauté de communes les Vallons du Lyonnais, dans laquelle s'inscrit Yzeron, ainsi que le département du Rhône, se sont engagés dans l'élaboration d'un **plan de gestion du site**.

Les sites gérés par le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes. Les Conservatoires d'espaces naturels contribuent à préserver le patrimoine naturel et paysager par leur approche concertée et leur ancrage territorial. Leurs interventions s'articulent autour de 4 fondements : la connaissance, la protection, la gestion et la valorisation.

La commune ne comprend pas d'espaces gérés par le Conservatoire des Espaces Naturels.

Les **Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains (PENAP)** est un classement permettant un maintien des terres en espaces agricoles et naturels. Il s'agit d'un classement que peuvent mettre en œuvre des départements et les structures porteuses de schémas de cohérence territoriale (SCoT). Ce dispositif se traduit par :

- la délimitation de périmètres d'intervention pour la protection d'espaces agricoles et naturels périurbains ;
- des programmes d'action qui précisent les aménagements et les orientations de gestion visant à favoriser l'exploitation agricole, la gestion forestière, la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages au sein du périmètre d'intervention.

Ainsi, 80% du territoire du SCoT de l'Ouest Lyonnais est concerné par ce classement. S'il ne s'agit pas directement d'un zonage du patrimoine naturel, il permet néanmoins de protéger les terres de l'urbanisation.

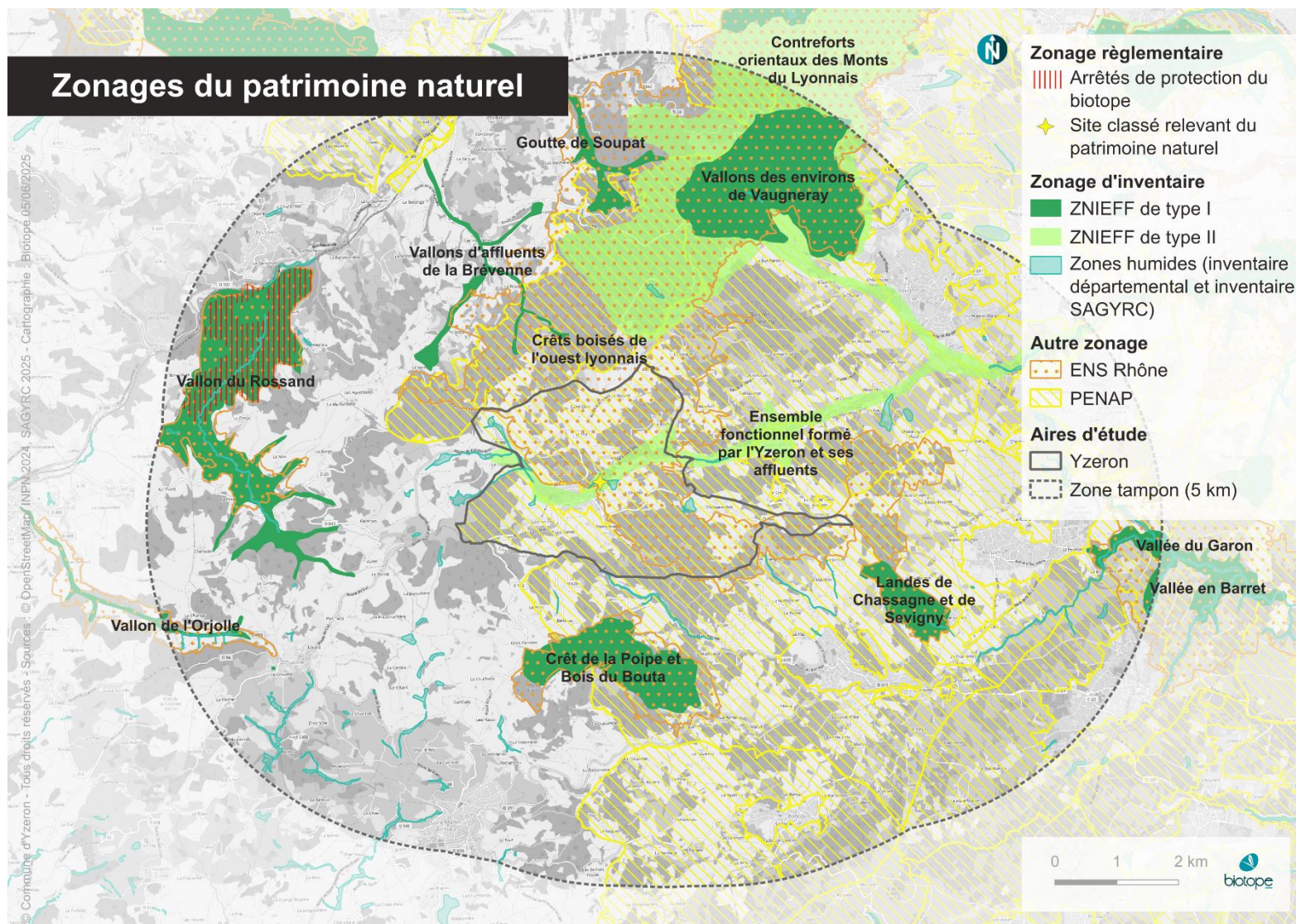
3.2 Zonages du patrimoine naturel dans un rayon de 5 km

Sources : source INPN, 2024

D'autres zonages de protection, d'inventaire ou des zonages contractuels sont également à signaler dans les alentours communaux (rayon de 5 km). Ils sont récapitulés au sein du tableau ci-dessous, et localisés au sein de la carte page suivante.

Tableau 8 : Zonages du patrimoine naturel intersectant la commune d'Yzeron ou ses environs (5 km)

Nom	Localisation par rapport au territoire communal
Arrêté de protection de biotope	
Vallon du Rossand	3 km au nord-ouest
Espaces naturels sensibles	
Vallon du Rossand	3 km au nord-ouest
Vallon de l'Orjolle	3,5 km au sud-ouest
Bois du Bouta et crêt de la Poipe	621 mètres au sud
Vallée en Barret	4,3 km à l'est
ZNIEFF de type I	
Crêt de la Poipe, Bois du Boula	750 mètres au sud
Landes de Chassagne et de Servigny	930 mètres au sud-est
Vallons d'affluents de la Brévenne	800 mètres au nord-ouest
Vallon du Rossand	2 km à l'ouest
Goutte du Soupât	2,6 km au nord
Vallon des environs de Vaugneray	2,3 km au nord-est
Ruisseau d'Orjolle	3,9 km au sud-ouest
Vallée du Garon	4 km à l'est
ZNIEFF de type II	
Contreforts orientaux des Monts du Lyonnais	350 mètres au nord



Carte 11 : Zonages du patrimoine naturel aux environs d'Yzeron

3.3 Milieux naturels et trame verte et bleue

Sources : INPN, 2024 ; BIODIV'AURA, 2024 ; Commune d'Yzeron, 2009

3.3.1 Milieux naturels et espèces associées

D'après l'INPN, ce sont **1015 espèces** qui ont été recensées sur le territoire communal, dont **111 espèces protégées** (à l'échelle mondiale, européenne, nationale ou régionale) et **33 taxons** (espèces et sous-espèces) **menacées et quasi-menacées**. Yzeron compte notamment une grande richesse spécifique d'oiseaux, de plantes et d'amphibiens. La liste complète est disponible en annexe.

Au-delà de ces zonages du patrimoine naturel, la commune d'Yzeron présente une **mosaïque de milieux naturels**, entre milieux forestiers, milieux bocagers, milieux ouverts, milieux aquatiques et humides. Ce sont les milieux forestiers qui dominent, dont la surface varie selon les bases de données étudiées, entre 47% et 56% du territoire. Les milieux ouverts arrivent en seconde position, avec entre 39% et 49% des surfaces couvertes. Il s'agit notamment de prairies. Les milieux urbanisés couvrent entre 4% et 5% du territoire.

Tableau 9 : Répartition de l'occupation du sol selon Corine Land Cover en 2018

Occupation du sol selon Corine Land Cover (2018)	Surface (en ha)	Surface (en %)
Milieu boisé	505,8	47%
Forêts mélangées	136,1	13%
Forêts de feuillus	369,7	34%
Milieu ouvert	527,4	49%
Vergers et petits fruits	1,6	0,1%
Terres arables hors périmètres d'irrigation	12	1%
Systèmes culturaux et parcellaires complexes	128,8	12%
Prairies	385	36%
Milieu urbanisé	39,7	4%
Tissu urbain discontinu	39,7	4%
Total	1072,8	-

Tableau 10 : Répartition de l'occupation du sol selon la carte d'occupation des sols de la France métropolitaine en 2021

Occupation du sol selon la carte d'occupation des sols de la France métropolitaine (2021)	Surface (en ha)	Surface (en %)
Milieu boisé	602,6	56%
Forêts de conifères	92,8	9%
Forêts de feuillus	509,8	48%
Milieux ouverts	413,2	39%
Tournesol	0,3	0%
Pelouses	0,6	0%
Céréales à paille	4,6	0%
Maïs	24,4	2%
Prairies	383,3	36%
Milieux aquatiques	2,7	0,3%
Eau	2,7	0,3%
Milieux semi-ouverts	3,2	0,3%
Landes ligneuses	3,2	0,3%

Occupation du sol selon la carte d'occupation des sols de la France métropolitaine (2021)	Surface (en ha)	Surface (en %)
Milieu urbanisé	51,3	5%
Urbain diffus	51,3	5%
Total	1072,8	-

3.3.1.1 Sous-trame des milieux boisés

Les **milieux boisés** couvrent une part importante du territoire, et sont présents essentiellement sur les Crêts, mais également jusqu'en bas des vallons, où les pentes sont très fortes et non cultivables. Dans ces secteurs de fortes pentes, les forêts constituent des protections contre l'érosion des sols et les glissements de terrain associés. On retrouve différentes formations végétales au sein du territoire, s'étageant avec l'altitude. A l'**étage collinéen** (jusqu'à 500 mètres ubac, 800 mètres adret), ce sont les **chênaies-charmaies** qui dominent, remplacées peu à peu par des **hêtraies sapinières** lorsque l'on passe à l'**étage montagnard**. Des taillis de **châtaigniers** sont également présent là où le sol est relativement **acide**. Les milieux boisés abritent de nombreuses espèces remarquables, espèces protégées ou patrimoniales, notamment des oiseaux (Autour des palombes, Pic mar, Pic noir, ...), mais également d'autres groupes biologiques tels que les mammifères (Ecureuil roux, chiroptères arboricoles comme la Barbastelle d'Europe), les insectes (Lucane cerf-volant) ...

Sur le territoire communal, la forêt est essentiellement privée. Seule 3,8ha, à l'ouest de Châteauvieux, sont identifiés comme une forêt publique non domaniale.



Autour des palombes



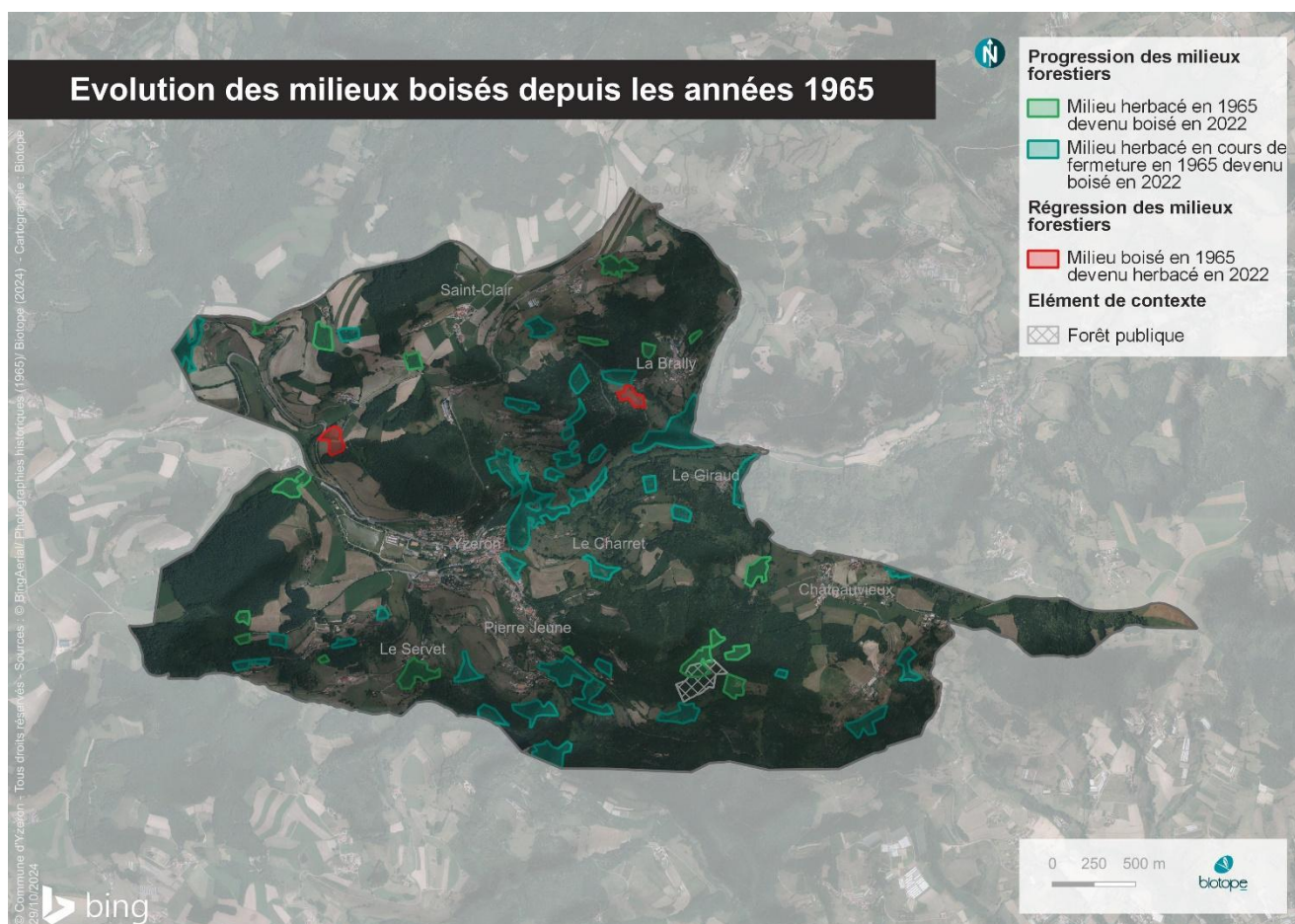
Pic noir



Ecureuil roux

Les espaces boisés sont relativement **bien connectés** sur le territoire, les petits **bosquets et haies**, accompagnant les cultures ou prairies, constituent des corridors écologiques pour la sous-trame forestière. Au sein des milieux forestiers, on retrouve également des **clairières** permettant la présence d'autres cortèges faunistiques et floristiques, nécessitant des milieux plus ouverts et exposés.

La déprise agricole entraîne également une fermeture des milieux ouverts et une **progression des milieux semi-ouverts (landes, friches), et à terme des milieux forestiers**. Depuis les années 1965, **de nombreux secteurs se sont fermés ou ont été plantés** participant à une augmentation des surfaces forestières sur la commune. Ce sont notamment les parcelles agricoles au cœur des milieux forestiers, ainsi que celle située sur les pentes (pentes du Py-Froid, pentes entre Yzeron et Brally) qui sont concernées).



Carte 12 : Evolution des milieux boisés depuis les années 1965

La présence de plusieurs cours d'eau permet également le développement de **milieux forestiers humides**, et notamment de **ripisylves**. Les ripisylves sont des forêts alluviales souvent linéaires que l'on retrouve le long de cours d'eau. Elles sont composées d'essences appréciant les milieux humides, tels que les frênes, les aulnes, les peupliers ou encore les saules.

La commune présente également un **réseau bocager** encore relativement développé, associant prairies de fauche et/ou de pâturage et haies. Les haies ceinturant les parcelles constituent en outre un outil efficace de lutte contre l'érosion des sols, contre les ruissellements, la pollution des sols et des eaux... A ce titre, elles rendent de nombreux **services écosystémiques**.

Les **services écosystémiques** regroupent les fonctions des écosystèmes et leurs contributions au fonctionnement de la société humaine ainsi qu'au bien-être des habitants. Ils sont classés en quatre types, qui constituent les services d'approvisionnement/production (bois, nourriture, pollinisation, accès à l'eau...), les services de régulation (stockage de carbone, purification de l'eau...), les services de support (formation des sols, cycle de l'eau et des nutriments...), et les services culturels.

Les haies du territoire communal sont essentiellement des haies dites « brise vent », denses et constituées d'arbres et d'arbustes. Elles jouent également un **rôle paysager** très importants. On retrouve également des haies basses taillées, constituées essentiellement d'arbustes et de quelques arbres. Il est toutefois à noter que le territoire a perdu du linéaire bocager lors du remembrement agricole. La préservation, voire le renforcement, des haies en présence est ainsi un enjeu majeur pour préserver la faune et la flore associées (oiseaux, mammifères dont chiroptères notamment, amphibiens en hibernation...), préserver la valeur paysagère du bocage, et bénéficier des services écosystémiques rendus par ces dernières.

Les **services écosystémiques des haies** peuvent être résumé au sein de la figure ci-dessous.

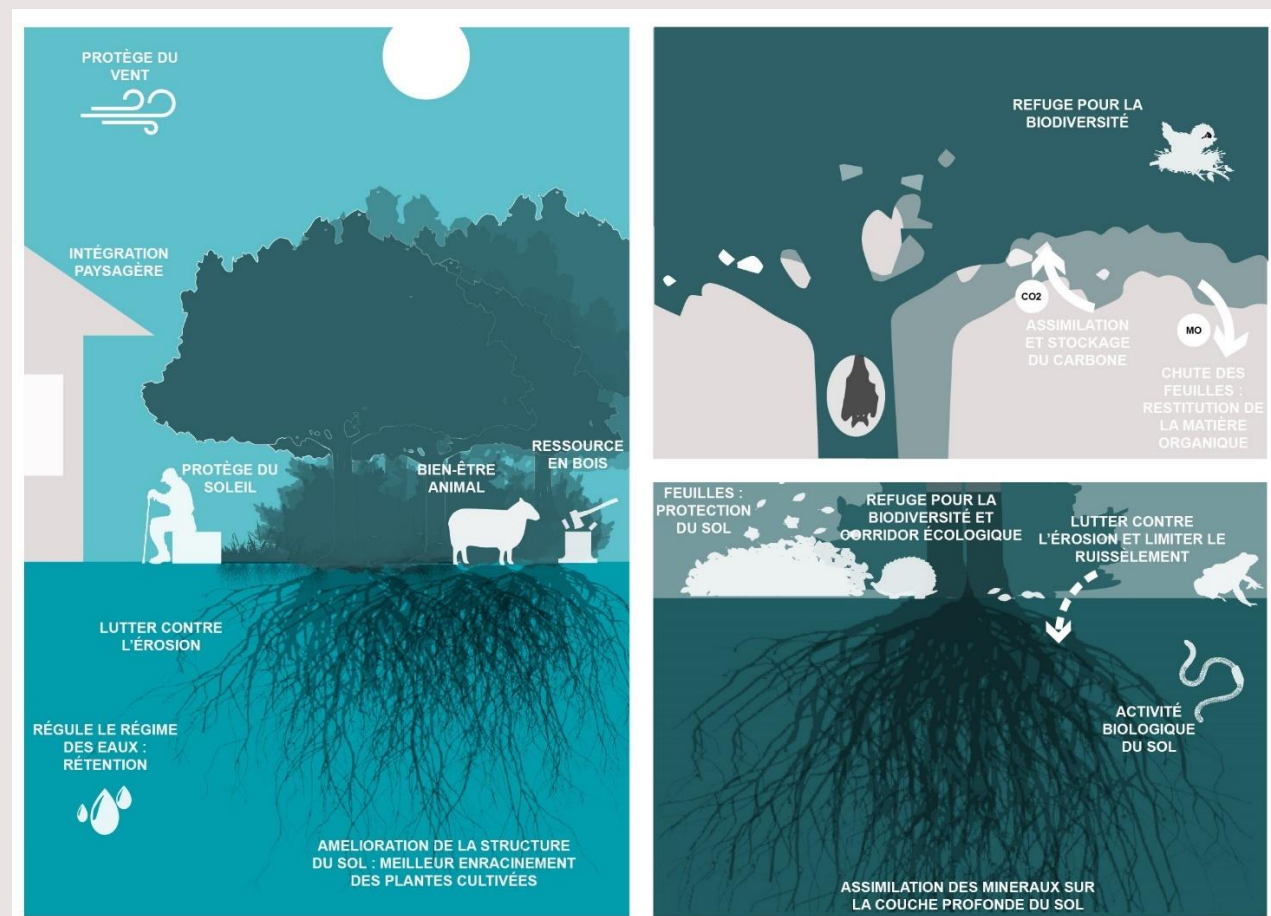
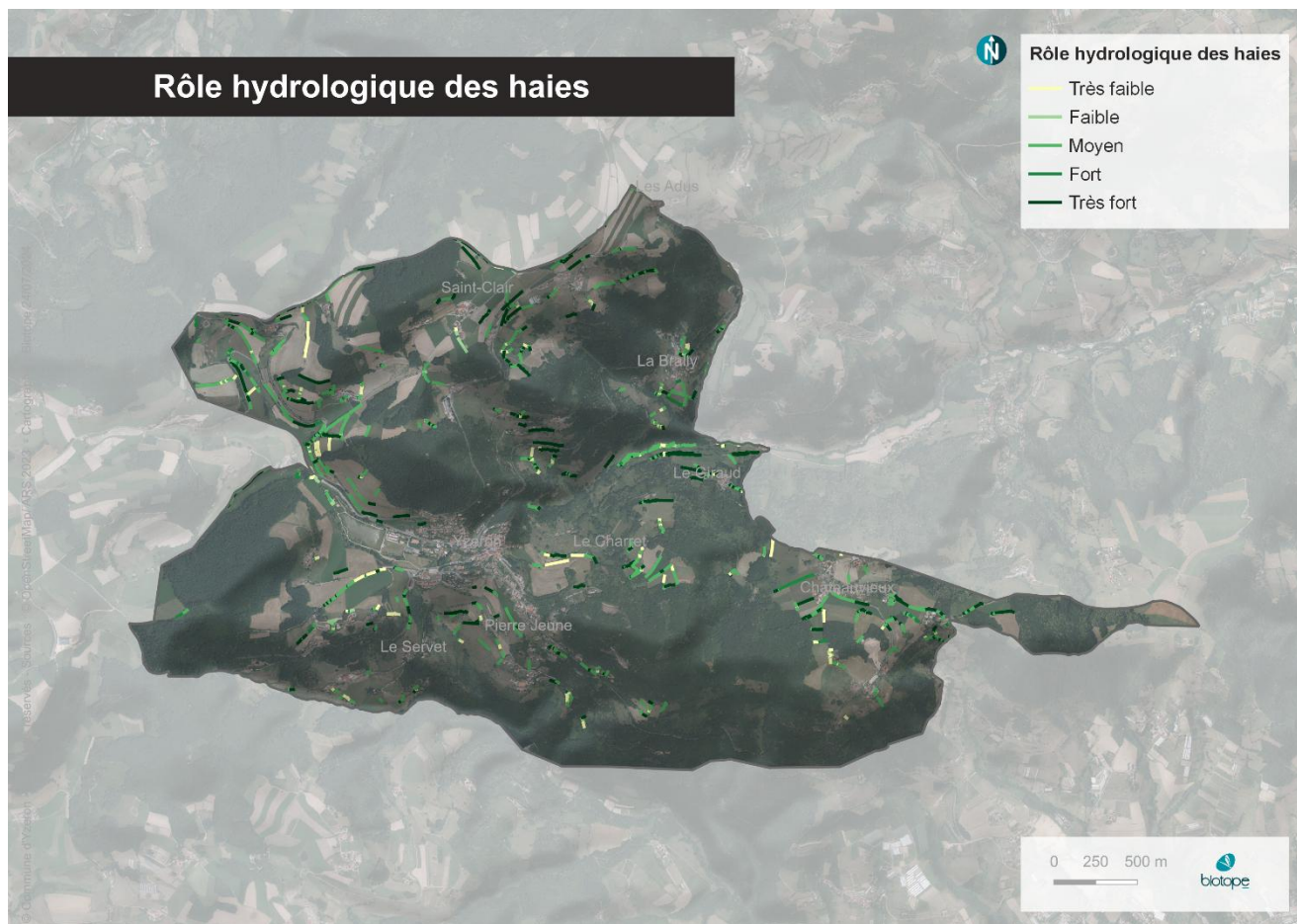


Figure 12 : Services écosystémiques des haies © Biotope

Les haies participent entre autres à la limitation du ruissellement et de l'érosion associée. En particulier, les perpendiculaires à la pente font barrage au ruissellement lié à l'intensité des pluies et forcent les eaux à s'infiltrer. Le réseau bocager fonctionne ainsi comme un réseau hydrographique secondaire pour les écoulements de surface. En obligeant les eaux à le suivre ou à le contourner, il rallonge la longueur du transfert jusqu'à l'exutoire. Ce qui se traduit, dans un bassin versant, par une certaine régulation des débits et par une atténuation des volumes et des pointes de crues. Ce contrôle du ruissellement se double d'un contrôle de l'érosion.

Sur le territoire communal, et du fait des fortes pentes en présence, de nombreuses haies jouent un rôle hydrologique. Elles sont représentées au sein de la figure ci-dessous et correspondent aux haies perpendiculaires à la pente au sein d'une forte pente. Ainsi, 7,8km de haies présentent un rôle hydrologique très fort, 1 km présentent un rôle fort, et 11,86 km un rôle moyen.



Carte 13 : Rôle hydrologique des haies

3.3.1.2 Sous-trame des milieux ouverts

Associé aux haies, les **milieux ouverts de prairies** (permanentes ou temporaires), sont également prépondérants sur le territoire. Elles sont utilisées pour le pâturage du bétail (bovins, ovins) et/ou pour la production de fourrage. Ces milieux sont également favorables à certaines espèces floristiques et faunistiques (Chevêche d'Athéna, Pie-grièche écorcheur...). Du fait de la déprise agricole, certaines prairies ont tendance à être envahies de ligneux. Le territoire compte à la fois des prairies xérophiles, sèches, s'approchant des pelouses sèches, par exemple au niveau des Combes. Des prairies humides sont également à noter, en fond de vallon ou dans les creux, à l'ouest de Châteauneuf par exemple.

Le territoire compte également des **milieux ouverts cultivés**, essentiellement à l'ouest de la commune et au sud de Châteauneuf. Il s'agit de cultures de céréales, d'arboriculture ou de maraichage.

3.3.1.3 Sous-trame des milieux semi-ouverts

En cohérence avec la déprise agricole, la commune compte également des **milieux semi-ouverts** de type **landes** ou des **friches**, ou s'établissent notamment des espèces ligneuses comme le genêt à balais, la callune fausse bruyère, les ronces, l'aubépine, l'églatier... Ces espaces, bien que témoignant d'un abandon des pratiques agricoles, peuvent également accueillir des espèces faunistiques et floristiques affectionnant ces milieux en évolution.

3.3.1.4 Sous-trame des milieux aquatiques et humides

Les **milieux aquatiques et humides** prennent différentes formes sur le territoire : rivière de l'Yzeron, du Garon ou encore ruisseau des Aduts, mais également zones humides aux abords des cours d'eau, plans d'eau ou retenue d'eau à usage agricole... L'inventaire départemental des zones humides recense quatre zones humides sur le territoire, à préserver. Ces espaces sont en effet des espaces à très haute valeur écologique, abritant de nombreux espèces remarquables (amphibiens, odonates, reptiles, oiseaux du cortège des milieux humides...). Les deux cours d'eau, présentés plus haut, sont également d'une grande richesse biologique, notamment pour de nombreux invertébrés aquatiques, mais également pour des poissons.

(Truite fario), ou crustacés (Ecrevisse à pieds blancs). Plus ou moins naturels, les plans d'eau ou retenues du territoire ont été aménagés pour l'irrigation agricole ou pour la pêche, mais peuvent également s'avérer favorables à certaines espèces (poissons, insectes, amphibiens, crustacés...).



Ecrevisse à pieds blancs



Triton alpestre



Martin pêcheur

3.3.2 Trame Verte et Bleue

La Trame Verte et Bleue est l'application d'une mesure phare du Grenelle de l'Environnement qui porte « l'objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural ». La Trame verte et bleue est un outil d'aménagement durable du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer. Cet outil se traduit notamment dans la mise en place des documents d'urbanisme : SCoT, PLUi et PLU.

La trame verte et bleue se compose des éléments suivants :

- **Les réservoirs de biodiversité** : espaces où la biodiversité est la plus riche et la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces (Natura 2000, ZNIEFF1, réserve naturelle nationale et régionale).
- **Les corridors écologiques** : voies de déplacement empruntées par la faune et la flore qui relient les réservoirs de biodiversité entre eux et qui offrent aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie.

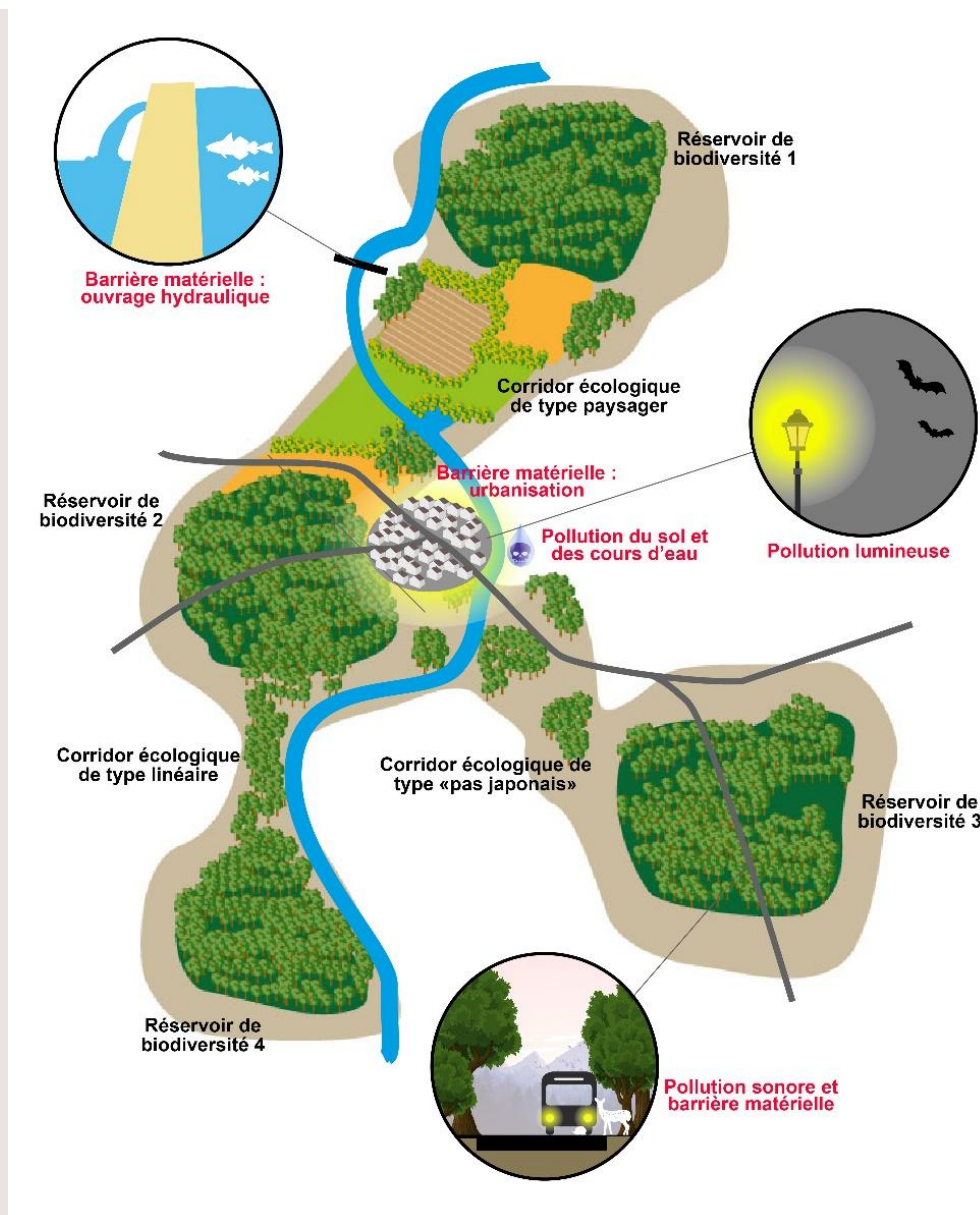


Figure 13 : Représentation schématique d'une continuité écologique (Source : Biotope)

Il est également important de considérer que des **éléments fragmentant** interagissent avec la trame verte et bleue, créant des points de conflit. Ces éléments regroupent les différentes barrières au déplacement des espèces sur l'aire d'étude. Il s'agit des autoroutes, des voies rapides et autres axes routiers à grande circulation, des principales voies ferrées et des principaux cours d'eau et canaux, voire de l'urbanisation dans certains cas. Plusieurs niveaux de fragmentation du territoire induite par les voies de communication (et l'urbanisation le cas échéant) peuvent être distingués, selon l'importance de « l'effet de barrière » vis-à-vis du déplacement des espèces animales en particulier.

La trame écologique peut être subdivisée en sous-trames écologiques correspondant à des sous-ensembles de milieux homogènes, présentant des fonctionnements écologiques et des cortèges d'espèces spécifiques qui lui sont propres (cf. schéma ci-dessous). Elles sont également composées de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques et d'autres espaces qui contribuent à former la sous-trame pour le milieu.

La préservation des continuités écologiques et plus largement de la biodiversité contribue au maintien des services rendus par les écosystèmes : épuration des eaux, fertilité des sols, pollinisation, prévention des inondations, régulation des crues, amélioration du cadre de vie... Elle contribue à l'amélioration de la qualité et la diversité des paysages. Elle peut également favoriser l'innovation et la dynamique économique d'un territoire. L'ensemble de ses bienfaits bénéficie à la qualité de vie et à l'attractivité des territoires.

La politique de trame verte et bleue contribue à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets. La tendance générale des espèces, sous l'effet du changement climatique, semble être un déplacement de leur aire de répartition vers le nord ou en altitude. La trame verte et bleue garantit la présence de nouvelles aires d'accueil et de voies de transit nécessaires à cette réorganisation. Le maintien d'une bonne connectivité entre les milieux favorise également leur capacité à

résister, voire à se restaurer face aux changements globaux et notamment climatiques. Une biodiversité préservée grâce à la trame verte et bleue contribue à lutter contre les effets du changement climatique, via les services rendus par les écosystèmes.

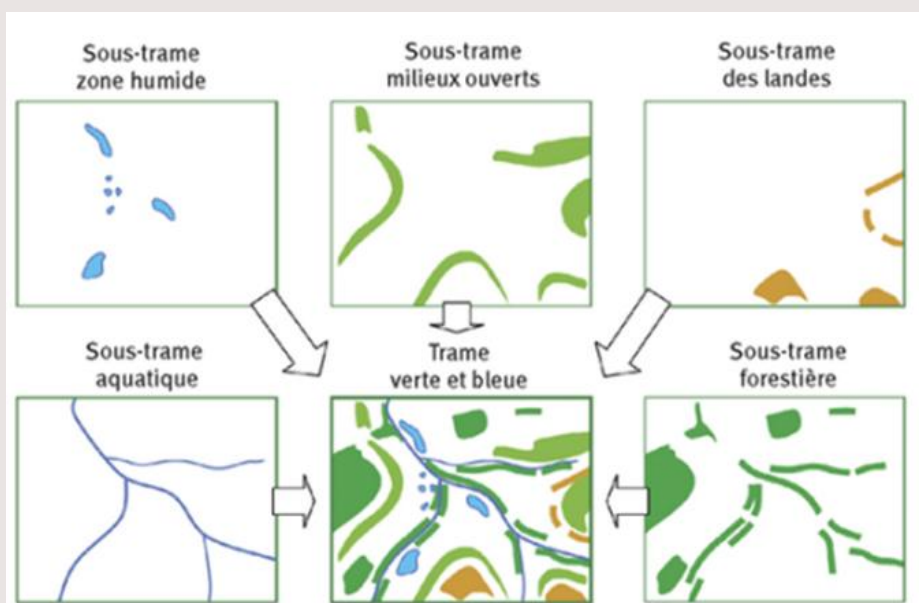
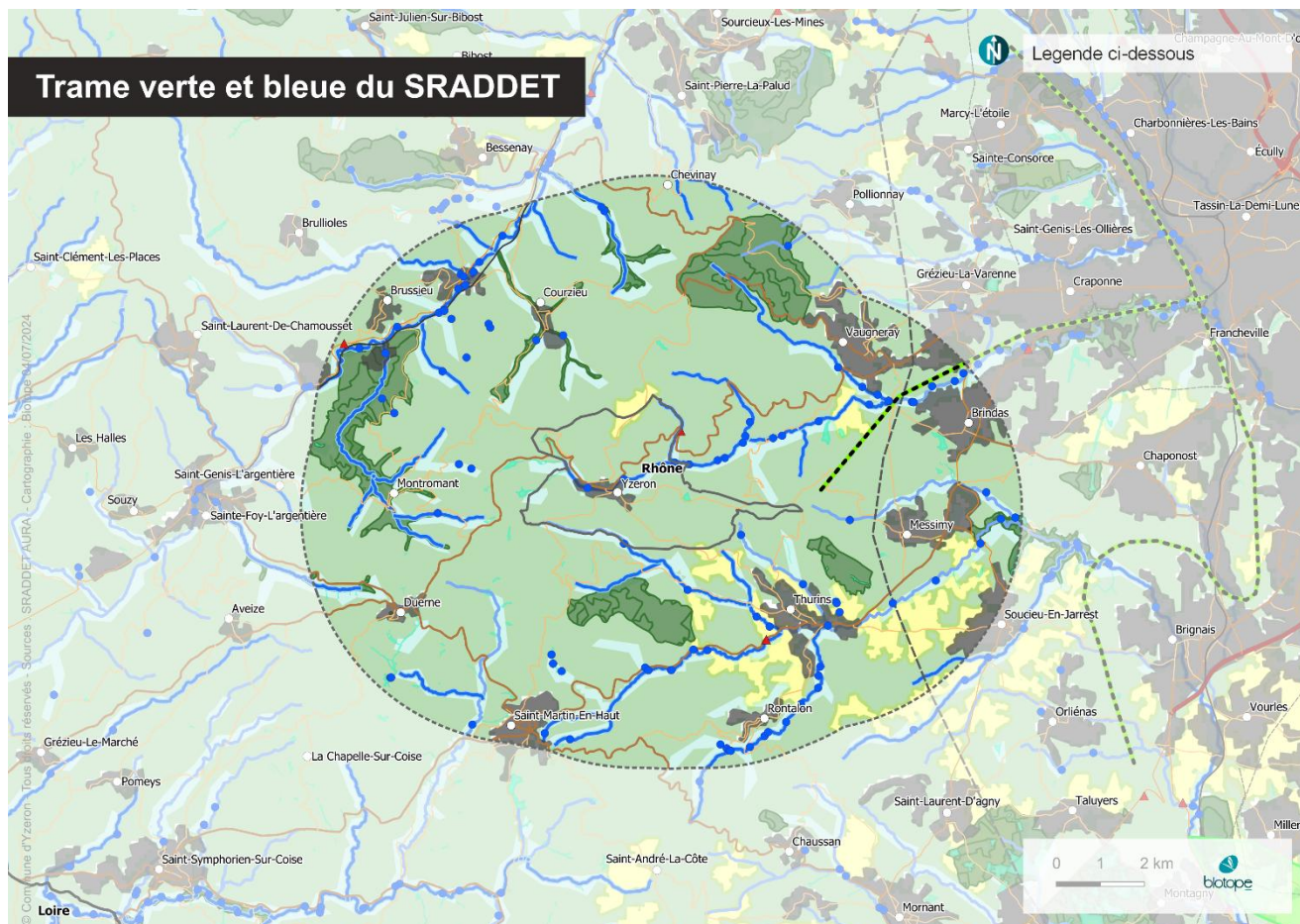


Figure 14 : Représentation schématique des sous-trame de la trame verte et bleue (Source : Biotope)

3.3.2.1 A l'échelle régionale – SRADDET Auvergne Rhône-Alpes

Le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) Auvergne-Rhône-Alpes a été adopté par le Conseil régional les 19 et 20 décembre 2019 et a été approuvé par arrêté du préfet de région le 10 avril 2020. Le SRADDET se substitue au schéma régional de cohérence écologique (SRCE) en reprenant les éléments de ce schéma.

Sur le territoire communal, le SRADDET souligne notamment la présence **d'espaces perméables liés aux milieux terrestres**, ainsi que les **cours d'eau** et les **zones humides** liées à la trame bleue (Yzeron, Garon, ruisseau des Aduts). La liaison départementale **D489** est un réseau routier structurant sur le territoire, pouvant être à l'origine d'une **rupture de continuité** pour la faune.



Trame Verte

- Corridors linéaires
- Réservoirs de biodiversité

Trame bleue

- Cours d'eau de la trame bleue
- Zones humides (inventaire départementaux)

Espaces perméables relais

- Autre cours d'eau
- Espaces perméables liés aux milieux terrestres
- Espaces perméables liés aux milieux aquatiques

Obstacles

- Obstacle ponctuel de la trame bleue
- ▲ Obstacle ponctuel de la trame verte

Infrastructures

- Ligne électrique de très haute tension
- Ligne électrique de haute tension
- Zones artificialisées

Réseau ferroviaire

- Voie normale

Réseau routier

- Type autoroutier
- Liaison régionale
- Liaison principale
- Liaison locale

Autres informations

- Grands espaces agricoles
- Limites des départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes

3.3.2.2 A l'échelle de l'intercommunalité - SCoT de l'Ouest Lyonnais

A l'échelle intercommunale, le SCoT de l'Ouest Lyonnais, actuellement en révision, fait état d'un **espace naturel remarquable** au sein du territoire communal, correspondant à l'ENS, les Crêts boisés de l'Ouest Lyonnais. L'Yzeron et ses abords apparaissent comme un **ensemble écologique fonctionnel à préserver**. Les deux **cours d'eau** constituent des **réservoirs de biodiversité** et des **corridors écologiques aquatiques**. Enfin, **deux corridors écologiques terrestres** selon un axes nord-est sud-ouest et nord-sud intersectent le territoire communal. La commune d'Yzeron apparaît ainsi comme présentant des **réservoirs de biodiversité d'une superficie intéressante**, et en **connexion directe avec les territoires environnants**. Il s'agit de conserver ces espaces de grande qualité écologique et d'assurer le maintien des corridors écologiques.

A noter que le SCoT est actuellement en révision, et que la trame verte et bleue à prendre en compte à l'échelle communale pourra être amenée à évoluer.

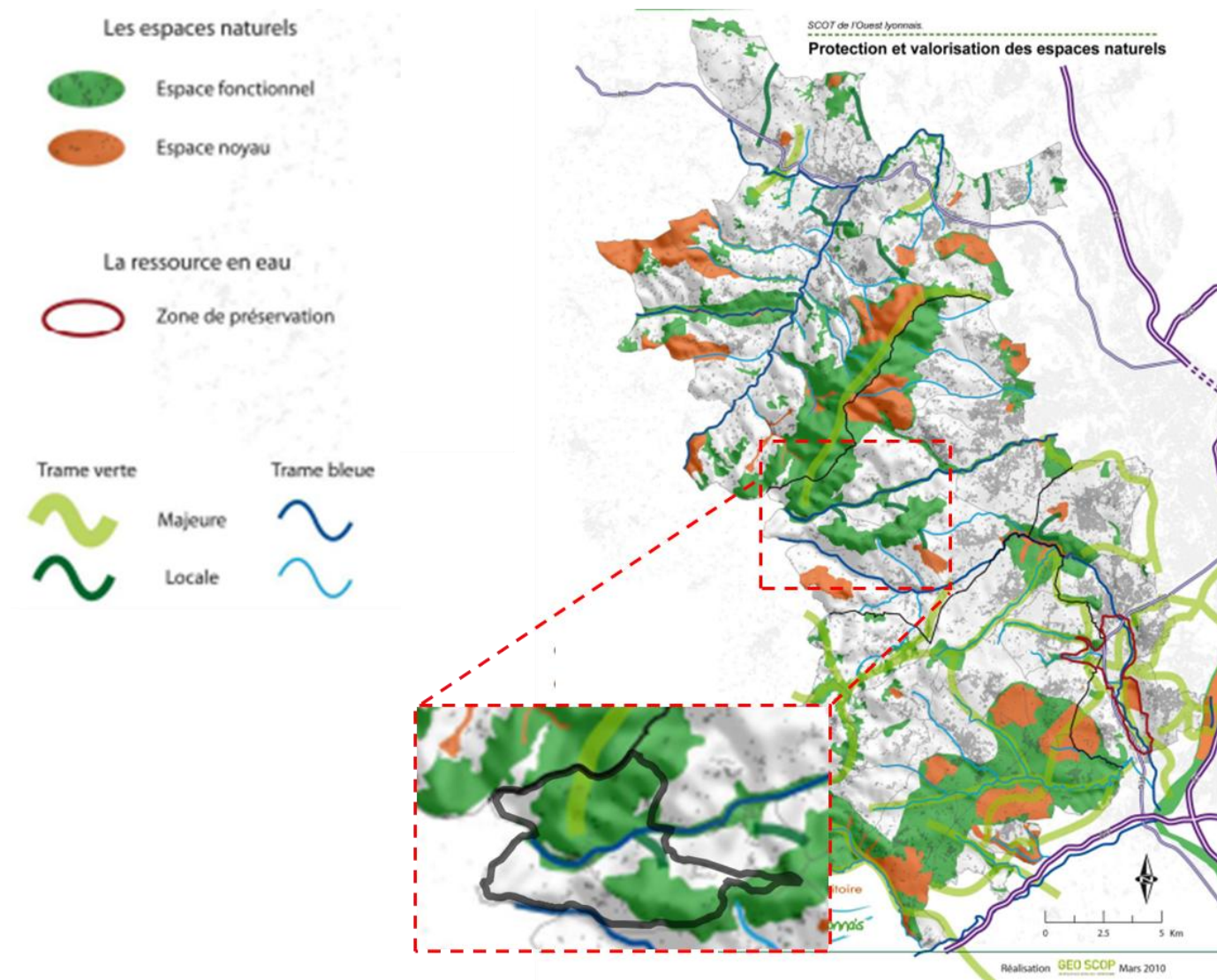


Figure 15 : Trame verte et bleue à l'échelle du SCoT (Source : SCoT en vigueur de l'Ouest Lyonnais)

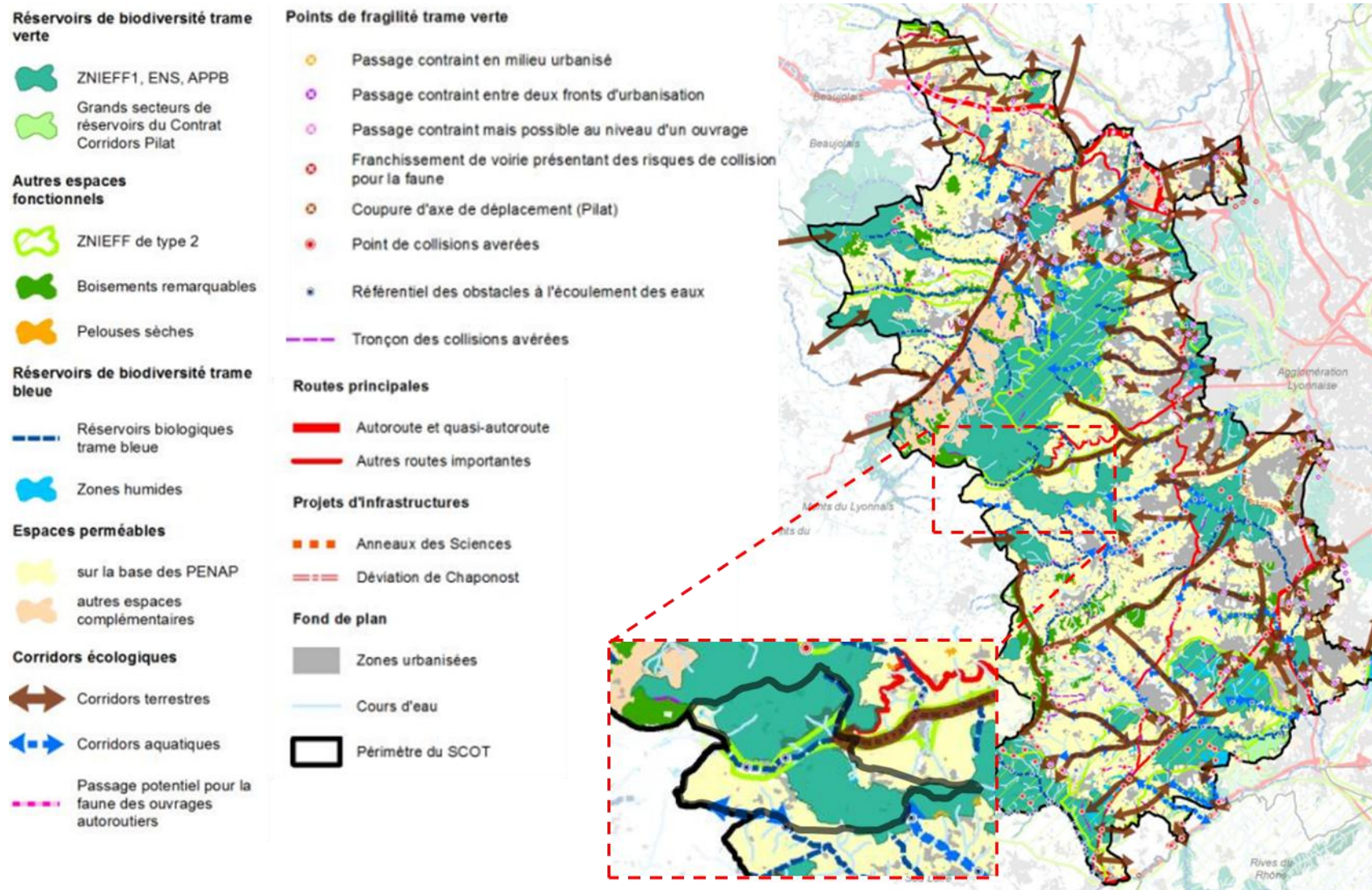


Figure 16 : Trame verte et bleue à l'échelle du SCoT (Source : SCoT en révision de l'Ouest Lyonnais)

3.3.2.3 A l'échelle communale

L'élaboration de la trame verte et bleue à l'échelle communale se base sur plusieurs sources de données afin de constituer une occupation des sols la plus représentative du territoire. Trois sources de données ont été mobilisées afin de disposer d'une occupation des sols précise :

- Le Registre Parcellaire Graphique de 2022 permet de connaître l'occupation agricole des sols, et de distinguer entre autres les zones de prairies et de fauche (prairie permanente, temporaire, fourrage, estives) des zones cultivées (grandes cultures, vignes, maraichage...). A noter que cette donnée ne concerne que les parcelles déclarées à la PAC et n'est pas une donnée exhaustive sur l'occupation agricole des sols.
- La donnée Zone de végétation de l'IGN (issue de la BDTOPO 2022) permet de disposer des principales formations végétales (forêts, landes, vignes, vergers...) en présence. Les données Surface en eau de la BDTOPO également permettent de localiser les principales mares et étang du territoire. La donnée Route nommée de la BDTOPO permet également de faire apparaître les principaux axes routiers pouvant constituer des obstacles aux déplacements des espèces.
- La carte d'occupation des sols de la France métropolitaine (2021) permet de compléter les données précédentes, en identifiant les principales occupations des sols.

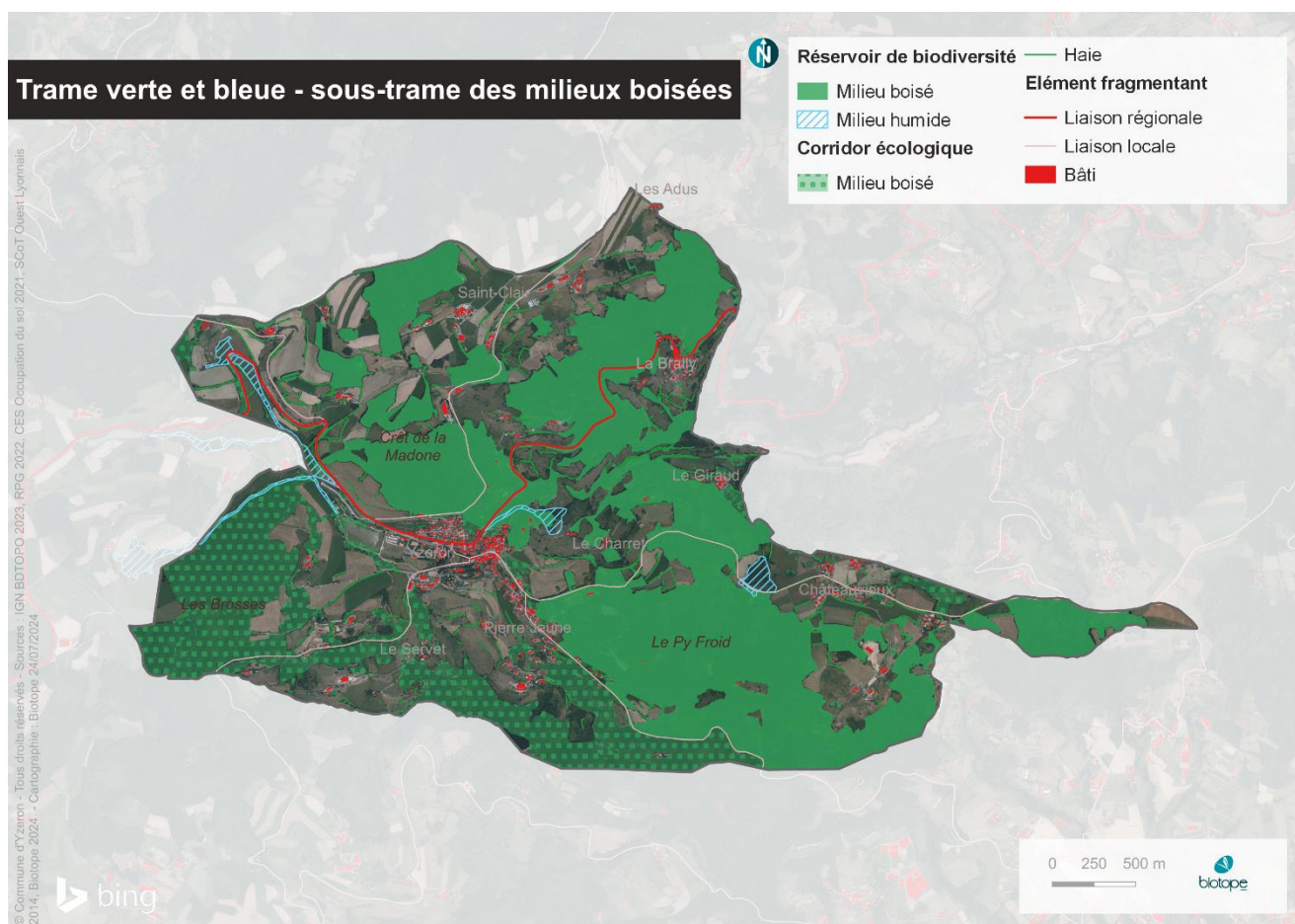
A partir de cette occupation du sol, et en cohérence avec les différents milieux présents sur le territoire communal, cinq sous trames ont été définies. Il s'agit de la sous-trame des milieux boisés, des milieux ouverts, des milieux semi-ouverts, des milieux aquatiques et des milieux humides.

Au sein de ces sous-trames, et afin de déterminer les réservoirs de biodiversité majeurs et les autres espaces fonctionnels, les choix suivants ont été effectués, en cohérence avec les attendus du SCoT :

- Les milieux présents au sein des réservoirs de biodiversité du SCoT (sur le territoire d'Yzeron, ils correspondent à l'ENS Crêts boisés de l'Ouest Lyonnais), à l'exception des tissu urbanisés, sont considérés comme **réservoirs de biodiversité**. L'Yzeron et le Garon constituent des réservoirs de biodiversité de la trame bleue.
- Les milieux favorables à la biodiversité (milieux forestiers, prairies, mares et étangs), et en dehors des réservoirs de biodiversité du SCoT, sont considérés comme des **corridors écologiques surfaciques**. Le territoire d'Yzeron présente une mosaïque de milieux boisés et milieux ouverts (notamment de prairies), qui s'avèrent favorables au déplacement de la faune. Les **haies** sur l'ensemble du territoire, ainsi que les **ruisseaux intermittents** sont également une constituante de la trame verte et bleue locale. Ils constituent des **corridors écologiques linéaires**, permettant les échanges entre les réservoirs de biodiversité. Enfin les bassins d'orage peuvent constituer des zones relais pour la sous-trame des milieux aquatiques et humides.
- Enfin, les **principaux axes routiers** (route départementale DR489 notamment) et les **obstacles à l'écoulement des eaux** constituent des points de fragilité de la trame verte et bleue.

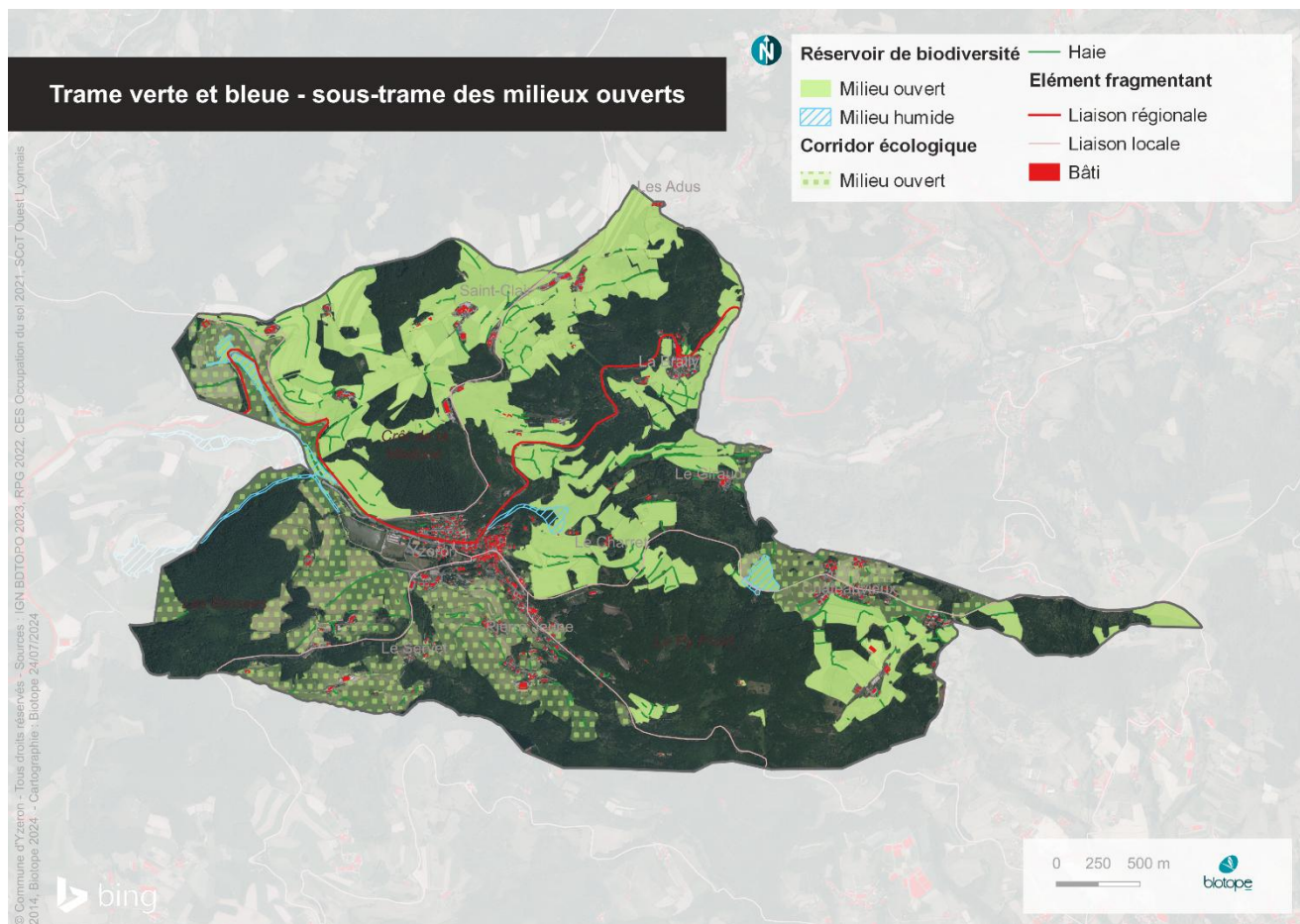
En cohérence avec les différents milieux naturels présents à l'échelle communale, plusieurs sous-trames peuvent être distinguées localement.

La **sous-trame des milieux boisés** est **très développée** sur le territoire. Elle englobe de nombreux boisements, **bien connectés** par de **petits bois, haies** ou **fourrés**. La connexion des milieux boisés dépasse les limites territoriales et continue au sud avec un lien direct vers le bois du Boulas (ZNIEFF de type I et ENS), au nord et à l'est (prolongement des massifs boisés présents sur Yzeron), et, pas une continuité en pas japonais, à l'ouest (petits boisements permettant de rejoindre le vallon du Rossand et ses bois).



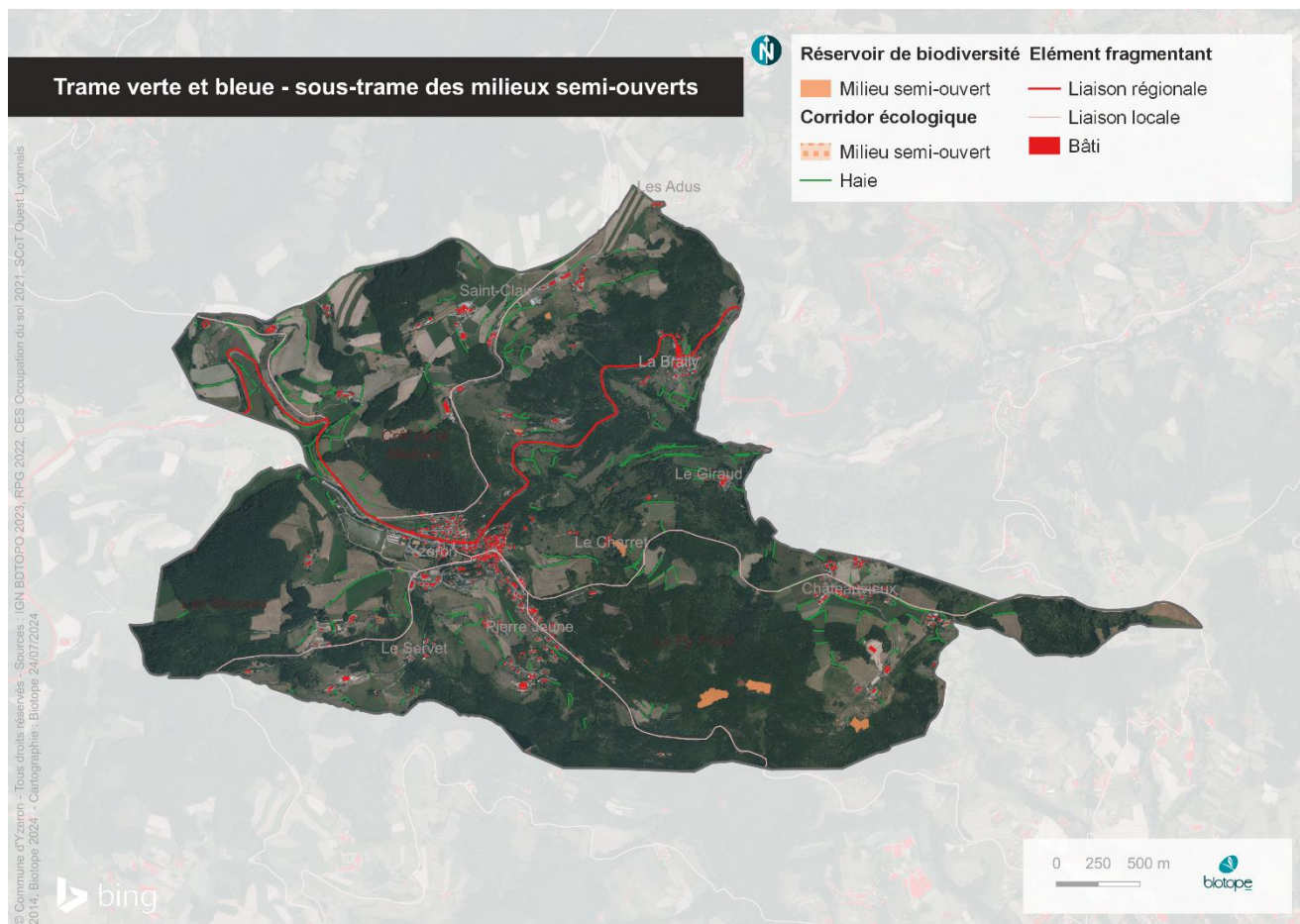
Carte 14 : Trame verte et bleue - sous-trame boisée

La **sous-trame des milieux ouverts**, et particulièrement des **milieux ouverts prairiaux** constitue la seconde sous-trame dominante. Elle est très développée et connectée sur le territoire, en cohérence avec l'importance des activités agricoles d'élevage notamment. Les milieux en prairies forment en effet un continuum sur l'ensemble de territoire. Il convient de conserver ces milieux régulièrement dans le paysage communal, afin de préserver la sous-trame associée aujourd'hui fonctionnelle. Moins représentés, les **milieux ouverts cultivés** prennent notamment place au nord du territoire, et sur sa pointe est. Appartenant à l'ENS, ils sont ici qualifiés de réservoirs de biodiversité majeurs en cohérence avec le SCoT, bien que leur intérêt écologique soit très fortement dépendant à des critères non connus ici (utilisation de produits phytosanitaires, rotation des cultures et couverture du sol...). Ils participent néanmoins à la **connexion des milieux ouverts** sur le territoire.



Carte 15 : Trame verte et bleue - Sous-trame des milieux ouverts

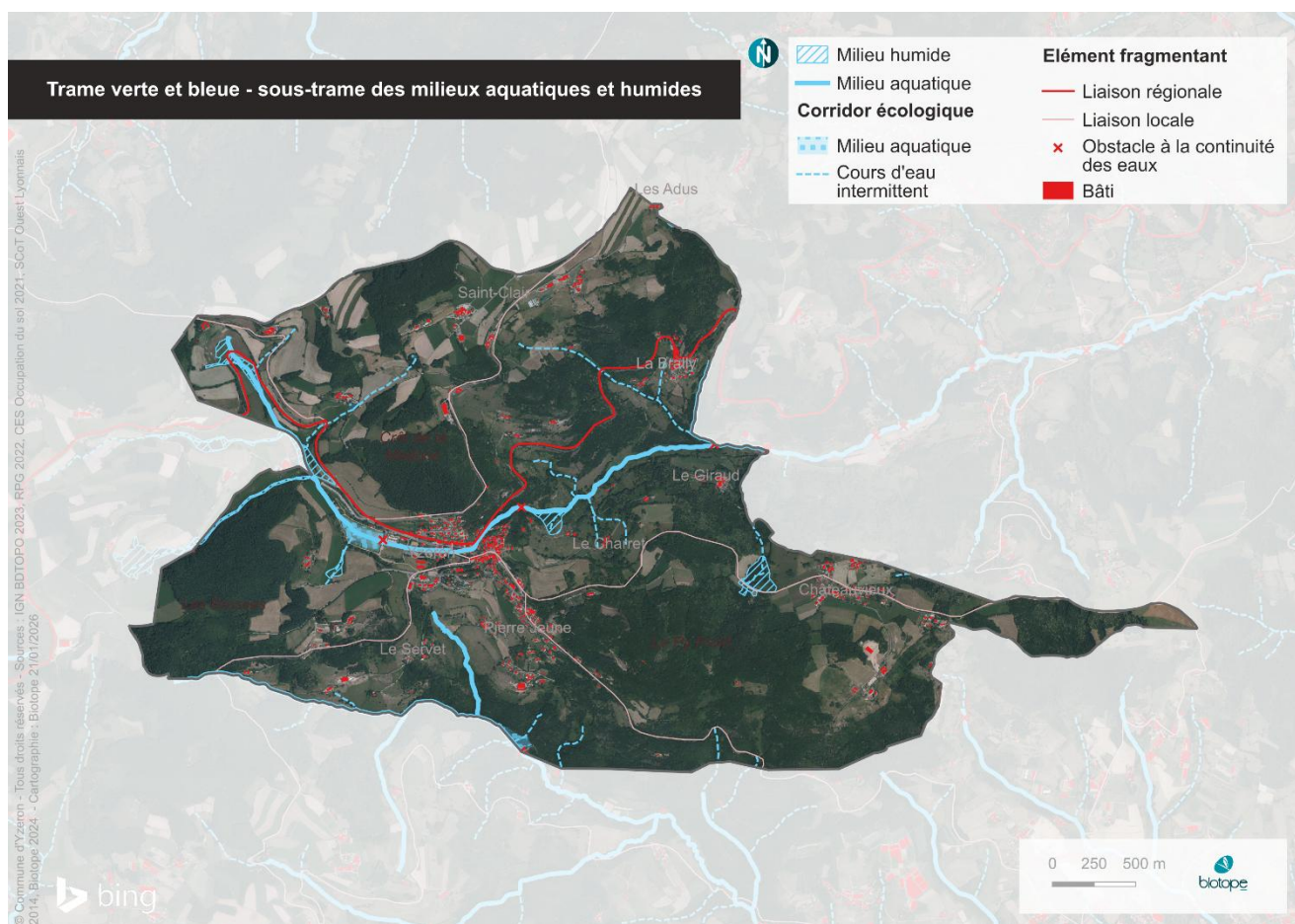
La **sous-trame des milieux semi-ouverts** est **résiduelle** sur la commune, composée de quelques landes, milieux ouverts impropres à l'agriculture ou en cours de fermeture suite à **l'abandon des terres agricoles**. A terme, ces milieux viendront développer la sous-trame forestière s'ils ne sont pas entretenus.



Carte 16 : Trame verte et bleue - sous-trame des milieux semi-ouverts

La **sous-trame des milieux aquatiques** correspond aux cours d'eau, ruisseaux et milieux en eau (étangs, mares), recensés sur le territoire. L'**Yzeron**, le **Garon** et le **ruisseau des Aduts** sont ainsi les **réservoirs d'importance majeure** irrigant la commune. Les **ruisseaux intermittents** constituent des corridors écologiques secondaires. Les différents **mares** et **étangs** du territoire sont également des **réservoirs de biodiversité d'importance locale**, favorisant la présence d'espèces différentes. Le **réseau de mare n'est toutefois pas assez développé** pour permettre la dispersion des espèces associées (notamment des amphibiens, aux capacités de dispersion assez réduites).

La **sous-trame des milieux humides** reste résiduelle sur le territoire, et concernent notamment les abords des cours d'eau ou ruisseau intermittent. Néanmoins, cette sous-trame s'appuie sur des données non exhaustives, et ne préjuge pas de la présence d'autres zones humides au sein de la commune.



Carte 17 : Trame verte et bleue - sous-trame des milieux aquatiques et humides

Le territoire communal présente **peu d'éléments fragmentant** les continuités écologiques. Le tissu urbain, peu développé, ne constitue pas une contrainte majeure pour le déplacement des espèces, puisque limité. On notera toutefois que le territoire s'est artificialisé au cours de la dernière décennie, le portail de l'artificialisation des sols **recensant 5,9 ha d'espaces naturels agricoles ou forestiers consommés depuis 2011**, essentiellement des **terres agricoles**. Cette consommation, principalement à destination de l'habitat (3,7 ha), s'explique notamment par le desserrement des ménages sur le territoire (+35 ménages en plus entre 2013-2019 et diminution de la population dans le même temps) et une légère augmentation des emplois (+14 emplois entre 2013-2019).

La **route départementale D489** peut également constituer une certaine rupture aux continuités écologiques. L'axe routier n'est cependant pas identifié comme un secteur de collision principal, selon les données du CEREMA 2018-2019. Enfin, plusieurs **obstacles à l'écoulement des eaux** sont recensés, sur l'Yzeron et le Garon, correspondant notamment aux barrages à l'origine des deux principaux lacs communaux. Si leur présence est une **altération de la continuité écologique naturelle**, elle a également permis la création de surfaces en eau importantes favorables à d'autres espèces piscicoles et est le support d'activité de loisir (baignade, pêche).

Au-delà des fragmentations induites par l'urbanisation, il s'agit également de prendre en compte la **pollution lumineuse** accompagnant bien souvent cette urbanisation. En effet, cette pollution a des impacts sur le cycle biologique des espèces et peut être à l'origine de déséquilibre (perturbation des rythmes biologiques, des phases de repos et de chasse, éblouissement). La commune est **relativement préservée de la pollution lumineuse**, on compte entre 1000 et 1800 étoiles visibles sur une grande partie du territoire, bien que le village principal et les hameaux présentent une pollution lumineuse un peu plus importante (500-1000 étoiles visibles). En outre, Yzeron pratique l'extinction de l'éclairage public nocturne. Depuis 2081, l'éclairage est interrompu de 23h30 à 5h30 tous les jours sauf le samedi, et de 1h00 jusqu'à 5h30 le samedi.

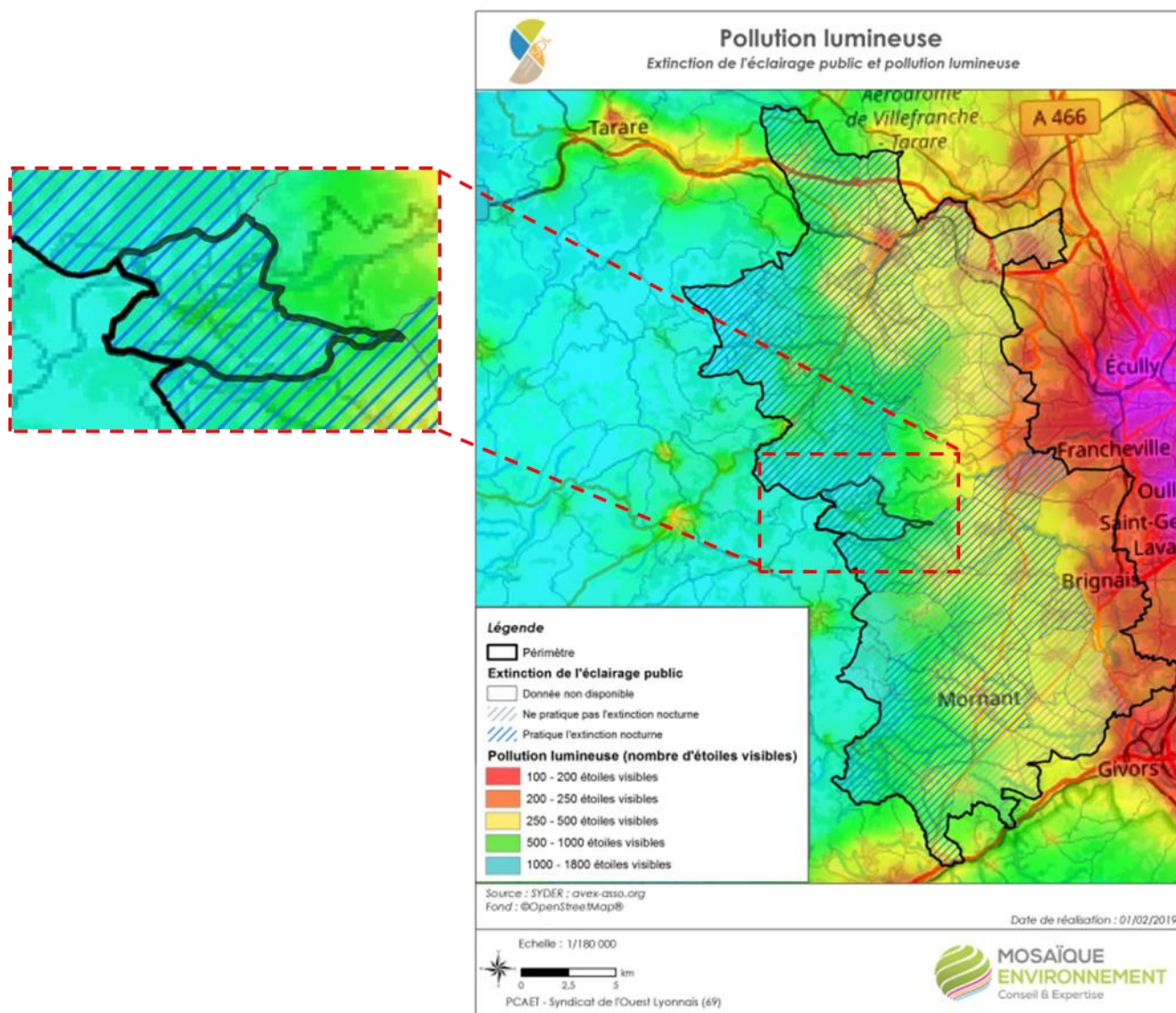
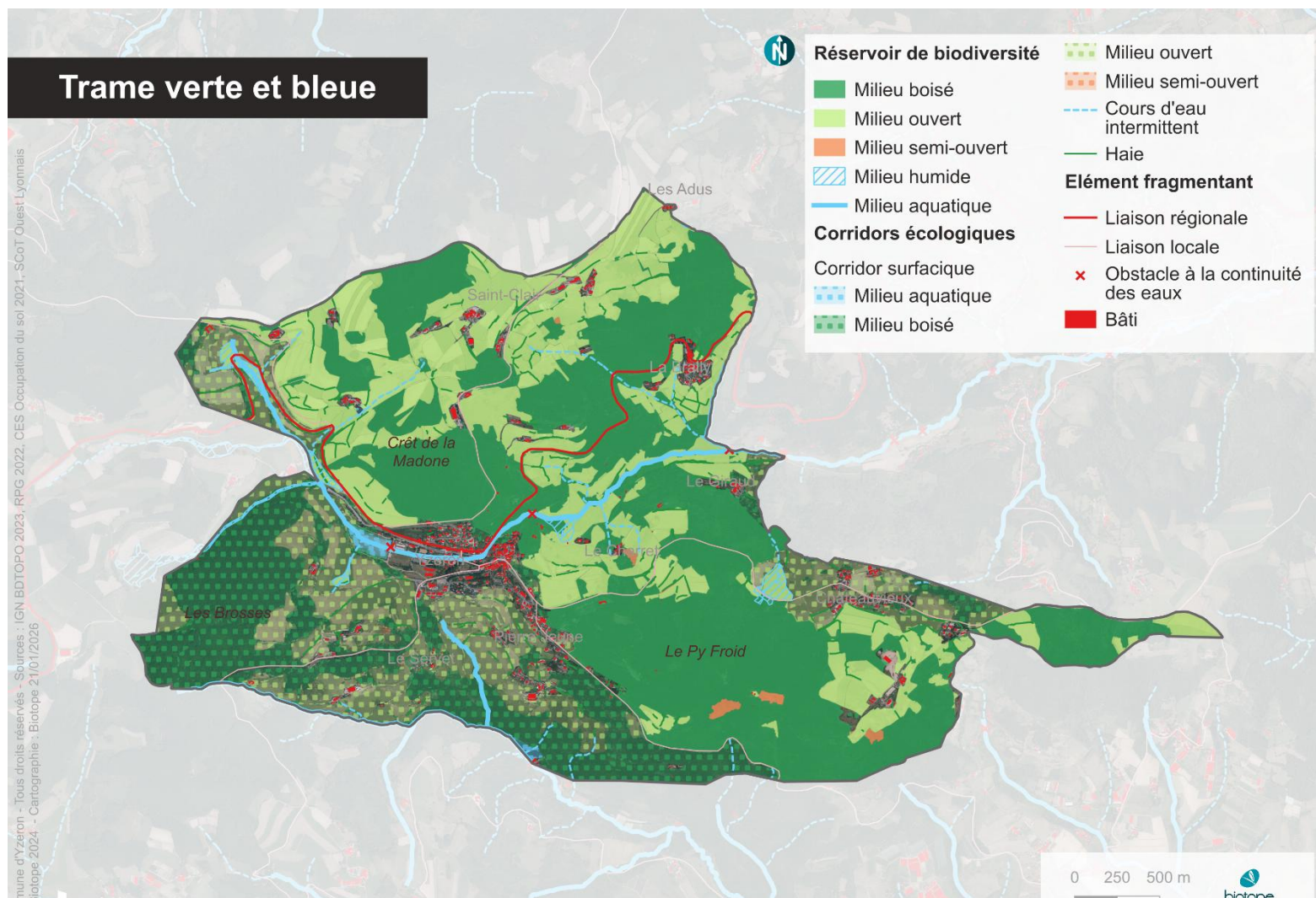


Figure 17 : Pollution lumineuse sur le territoire (Source : Diagnostic du PCAET de l'Ouest Lyonnais, 2022)



Carte 18 : Trame verte et bleue locale

3.4 À retenir

Tableau 11 : Synthèse des enseignements et enjeux relatifs au patrimoine naturel et aux continuités écologiques

Atouts	Faiblesses
- Une commune présentant une grande richesse écologique, et une diversité de milieux naturels, soulignées par la présence de plusieurs zonages du patrimoine naturel (ENS Crêts boisés de l'Ouest Lyonnais, ZNIEFF de type II autour de l'Yzeron, site classé autour de la cascade de l'Yzeron, cinq zones humides inventoriées par l'inventaire départemental) - Une sous-trame des milieux boisés bien développée et bien connectée au sein du territoire communal, et en dehors de la commune avec les massifs environnants - Une forte proportion de prairies (permanentes et temporaires), bien connectées, et ponctuées de haies et bosquets - Des haies participant à la gestion de l'eau - Une importante présence de l'eau (cours d'eau, plans d'eau, retenues), support d'une trame bleue locale bien développée - Quelques zones humides sur le territoire, se déclinant sous formes de prairies humides et de ripisylves aux abords de l'Yzeron - Une commune relativement préservée de la pollution lumineuse	- Un ENS très fréquenté pour les activités de loisir de nature, et une fréquentation pouvant être source de conflits entre les différentes pratiques et la sensibilité de l'espace naturel - Une régression du réseau bocager depuis les années 1960, relative au remembrement agricole - Des milieux ouverts en cours de fermeture suite à la déprise agricole ayant des incidences sur les espèces et leurs habitats - Une consommation d'espaces agricoles ces dernières années, essentiellement pour l'habitat
Opportunités	Menaces
- Un plan de gestion en cours d'élaboration sur l'ENS	- Une fermeture des milieux ouverts (déprise agricole) et un manque d'entretien des haies, essentielles pour de nombreuses espèces patrimoniales
Les enjeux	
- Préserver la mosaïque de milieux en présence permettant l'expression d'une faune et d'une flore remarquable, en particulier les milieux réservoirs de biodiversité majeur (ENS Crêts boisés de l'Ouest Lyonnais) - Préserver la trame boisée, les grands massifs (Py Froid, Crêts de la Madone, Les Brosses), petits boisements et haies permettant une sous-trame fonctionnelle - Préserver les milieux ouverts prairiaux, bien connectés, et support de biodiversité, en particulier les prairies permanentes et temporaires - Préserver les haies du territoire, en particulier les haies multi spécifiques et multi strates, ainsi que celles jouant un rôle dans la gestion des eaux (rôle hydrologique très fort, fort et moyen) - Préserver la trame bleue et ses différentes composantes (Yzeron, ruisseau des Aduts, Garon, plans d'eau et retenues), ainsi que les zones humides avérées du territoire - Assurer la perméabilité de la Trame Verte et Bleue dans les nouveaux projets ou dans les opérations de renouvellement : traitement des lisières, des interfaces, perméabilité des sols, espace vert, végétalisation, gestion des eaux de pluie, etc.	

4 Risques, nuisances et pollutions

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) du Rhône, mis à jour en 2019, identifie les risques majeurs sur le territoire départemental. Les risques inondation et mouvement de terrain semblent être les plus importants du département. Sur la commune d'Yzeron, trois arrêtés de catastrophe naturelle sont recensés depuis 1982. Ils concernent des faits d'inondations et coulées de boues ainsi que des mouvements de terrain.

La commune dispose également d'un plan communal de sauvegarde, mis à jour en 2022 par le département.

4.1 Risques

🔍 Sources : DDT69, 2019 ; Géorisques, 2024 ; IRSN, 2024 ; SUEZ, 2021 ; SUEZ, 2023 ; Département du Rhône, 2022

4.1.1 Risques naturels

4.1.1.1 Risque inondation

Une inondation est un phénomène naturel entraînant la submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Elle se caractérise par sa nature (crues de plaine, crues rapides, crues torrentielles, de remontées de nappe) et notamment par la hauteur d'eau, la vitesse de montée des eaux et du courant, l'intensité ou encore la durée de submersion. Le risque inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement ou apparaître (remontées de nappes phréatiques, submersion marine...), et l'être humain qui s'installe dans la zone inondable pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités. On distingue trois types d'inondation :

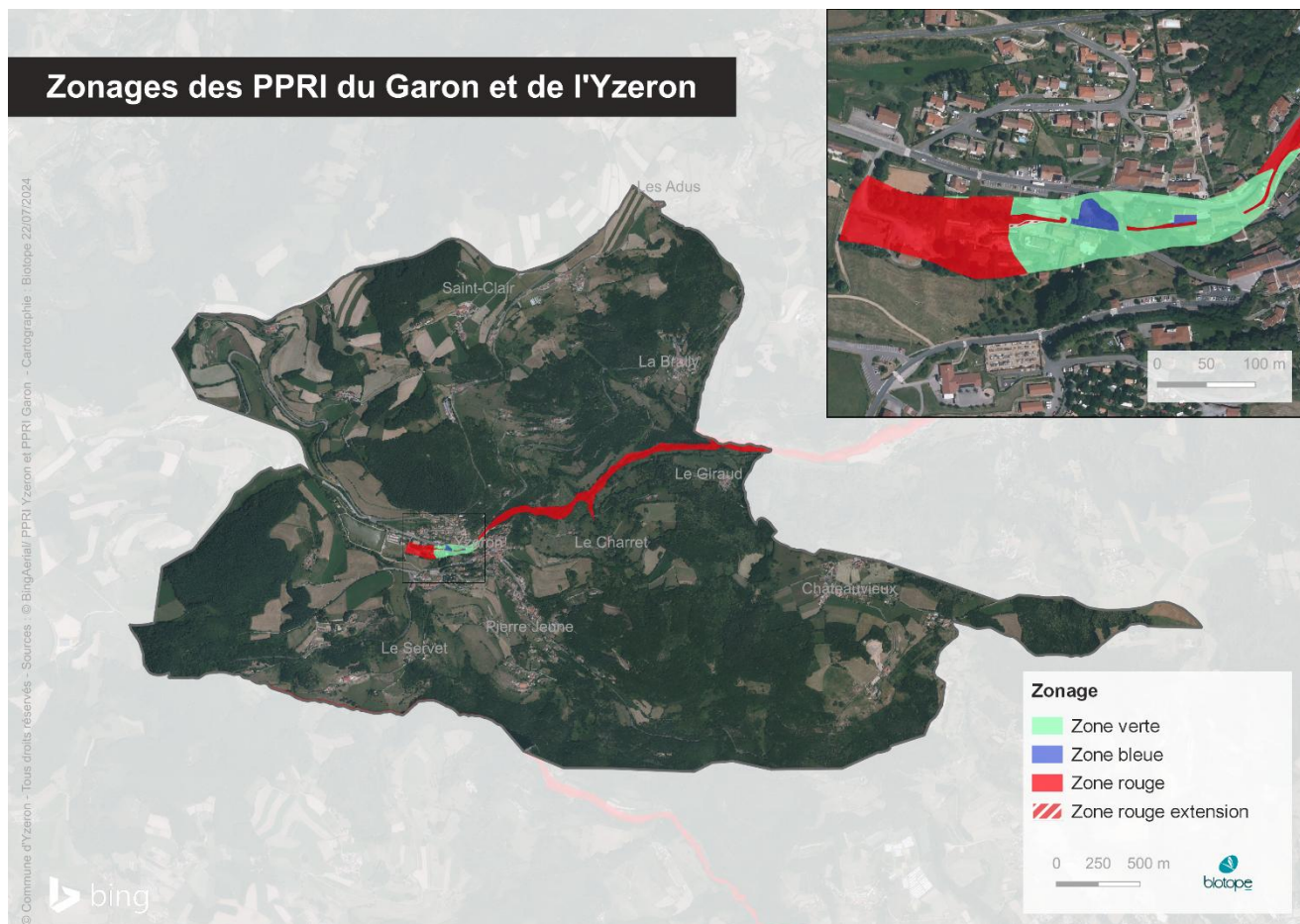
- La formation rapide de crues torrentielles consécutives à des averses violentes ;
- La montée lente des eaux en région de plaine par débordement d'un cours d'eau ou remontée de la nappe phréatique ;
- Le ruissellement pluvial renforcé par l'imperméabilisation des sols et les pratiques culturales limitant l'infiltration des précipitations.

Les inondations peuvent également provenir de la rupture d'ouvrage de protection (brèche dans une digue).

4.1.1.1.1. Crues rapides des rivières

Selon le DDRM, tous les cours d'eau du département, à l'exception du fleuve Rhône et de la Saône, sont concernés par ce risque. Ainsi la commune d'Yzeron est concernée par les PPRI de l'Yzeron et du Garon permettant de limiter l'exposition à l'aléa et ainsi de diminuer le risque. Ils délimitent des zones où les possibilités de constructions et les conditions de constructions évoluent :

- **Zone rouge** : zone soumise à des risques forts, ou qui est vouée à être préservée de l'urbanisation quelque soit l'aléa compte tenu des objectifs de préservation des champs d'expansion des crues ;
- **Zone rouge extension** : zone qui est soumise à un aléa faible ou moyen, qui est située dans un champ d'expansion des crues, et qui comporte un bâtiment existant. Compte tenu des objectifs de préservation des capacités d'expansion des crues, cette zone est vouée à être préservée de l'urbanisation. Le bâti existant conserve toutefois la possibilité d'une extension mesurée et non vulnérable aux inondations ;
- **Zone bleue** : zone urbanisée qui est soumise à un aléa d'inondation faible ou moyen. L'urbanisation future y est autorisée, sous le respect de certaines conditions ;
- **Zone verte** : zone urbanisée qui est soumise à un aléa inondation très faible. L'urbanisation future y est autorisée, sous le respect de certaines conditions.



Carte 19 : Zonages des PPRI du Garon et de l'Yzeron

4.1.1.1.2. Inondations par remontées de nappes

La commune est **très peu concernée** par le **risque inondation par remontées de nappes**. Seuls quelques secteurs sont identifiés comme présentant une sensibilité aux débordements de nappes ou inondations de cave (fiabilité faible). Ils sont localisés sur le tracé de l'Yzeron, notamment en tête de bassin versant.

Yzeron présente également un **secteur à tendance marécageuse**, situé au sud de Châteauneuf (selon l'étude mouvement de terrain d'AlpGéoConseil, 2006). Il s'agit d'une prairie humide.

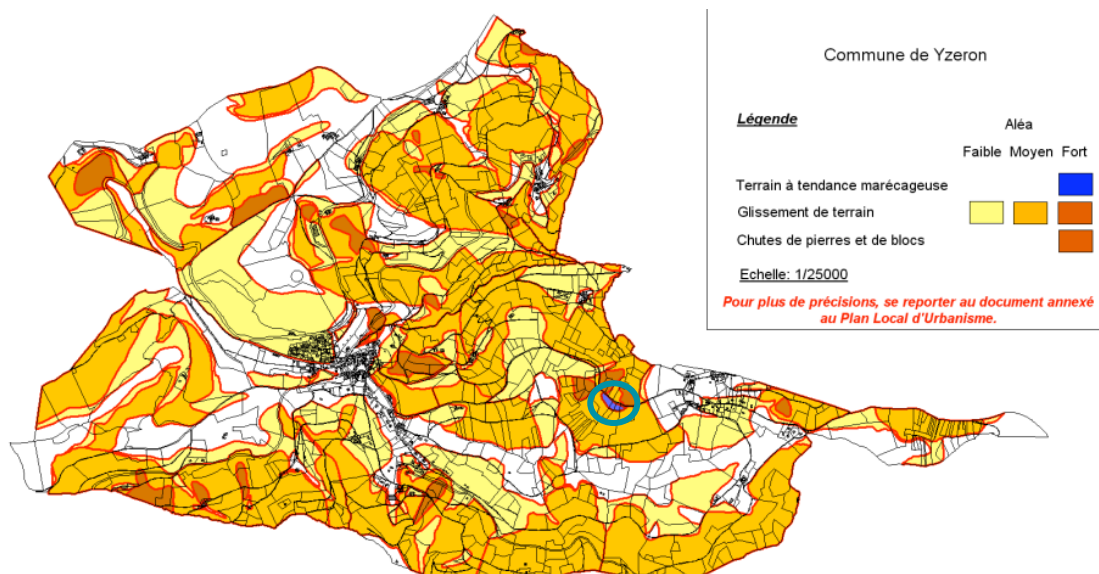
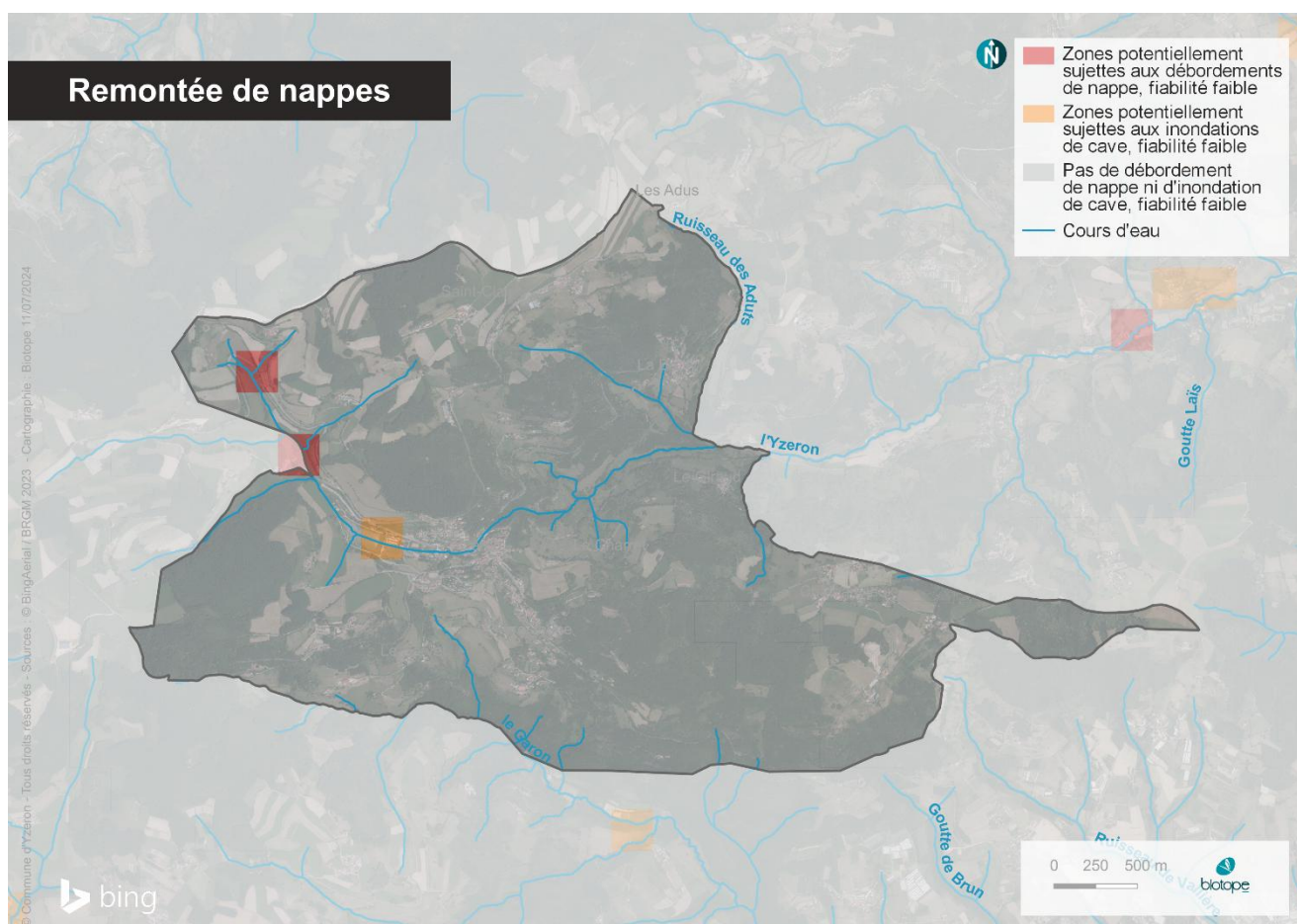


Figure 18 : Cartes des aléas mouvements de terrain issue du diagnostic du PLU en vigueur (Source : Alp Géo Conseil, 2006)

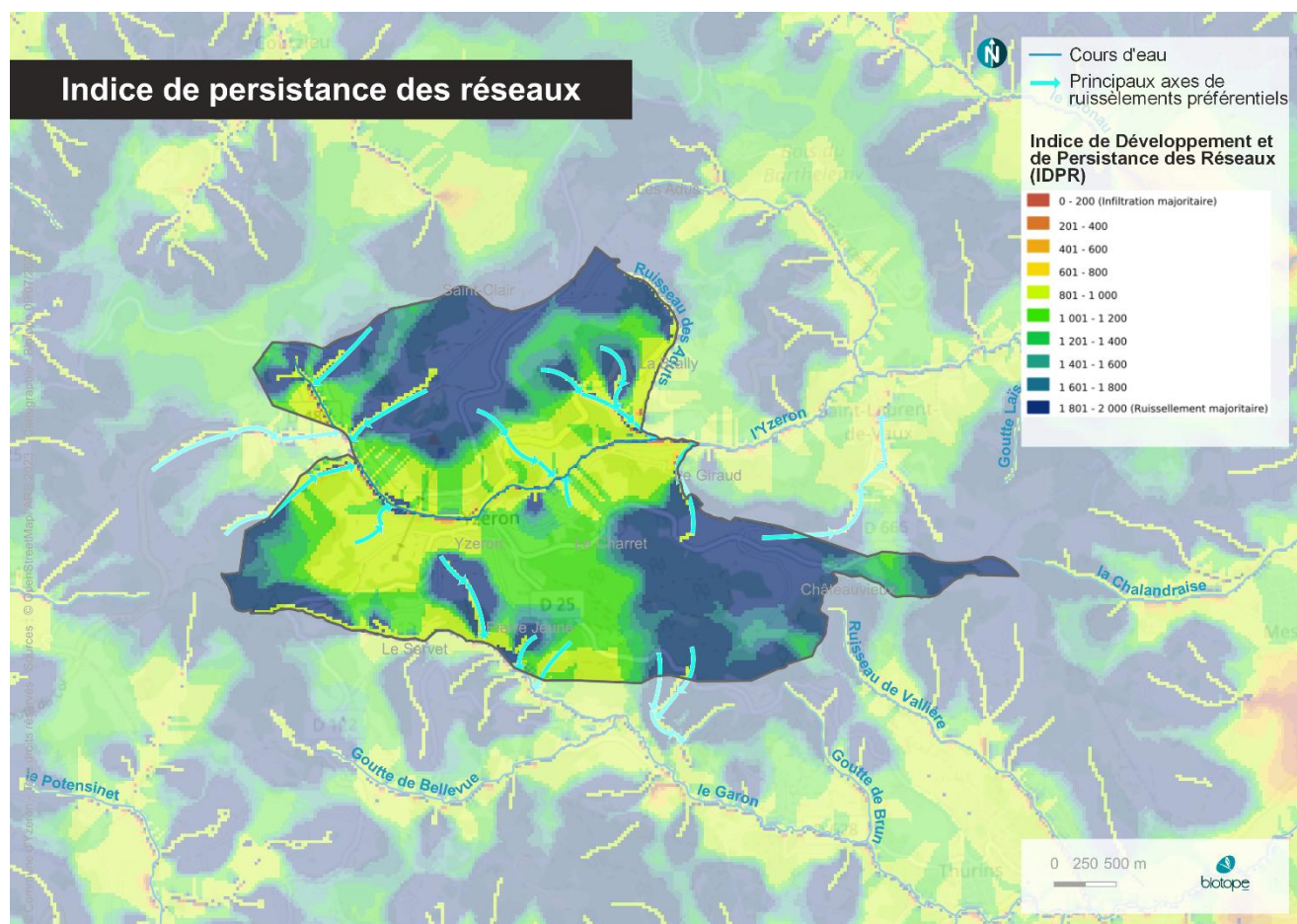


Carte 20 : Remontée de nappes

4.1.1.1.3. Inondation par ruissellement pluvial

La commune d'Yzeron est **globalement peu imperméabilisée**. Ainsi les obstacles artificiels à l'infiltration des eaux de pluies sont limités. Cependant, la **topographie** de la commune et ses nombreux **secteurs de pentes**, ainsi que les sols en présence sont **favorables aux ruissellements**, et à la **création de cheminement d'eau** aux seins des talwegs. Les cheminements préférentiels des ruissellements ont été modélisés au sein de la carte ci-dessous, à partir du relief communal. Ils doivent être **pris en compte lors des aménagements**, afin d'éviter de s'exposer au risque d'inondation par ruissellement pluvial.

L'Indice de Développement et de Persistance de Réseaux a été créé par le BRGM pour réaliser des cartes nationales ou régionales de vulnérabilité intrinsèque des nappes aux pollutions diffuses. Il traduit l'aptitude des formations du sous-sol à laisser **ruisseler ou s'infiltrer** les eaux de surface. Il se fonde sur l'analyse du modèle numérique de terrain et des réseaux hydrographiques naturels, conditionnés par la géologie. La densité de drainage est un indicateur révélateur des propriétés des formations géologiques. Un bassin formé de matériaux très perméables aura en général une densité de drainage faible. A l'inverse, un bassin formé de roches imperméables mais meubles et érodables, comme des marnes ou des argiles, va souvent présenter une densité de drainage élevée. L'IDPR devient ainsi le moyen de quantifier ce rôle en comparant un réseau théorique établi selon l'hypothèse d'un milieu parfaitement homogène (*indice de développement ID*), au réseau naturel mis en place sous le contrôle d'un contexte géologique hétérogène (*de persistance des réseaux PR*).



Carte 21 : Indice de persistance des réseaux

4.1.1.2 Risque de mouvements de terrain

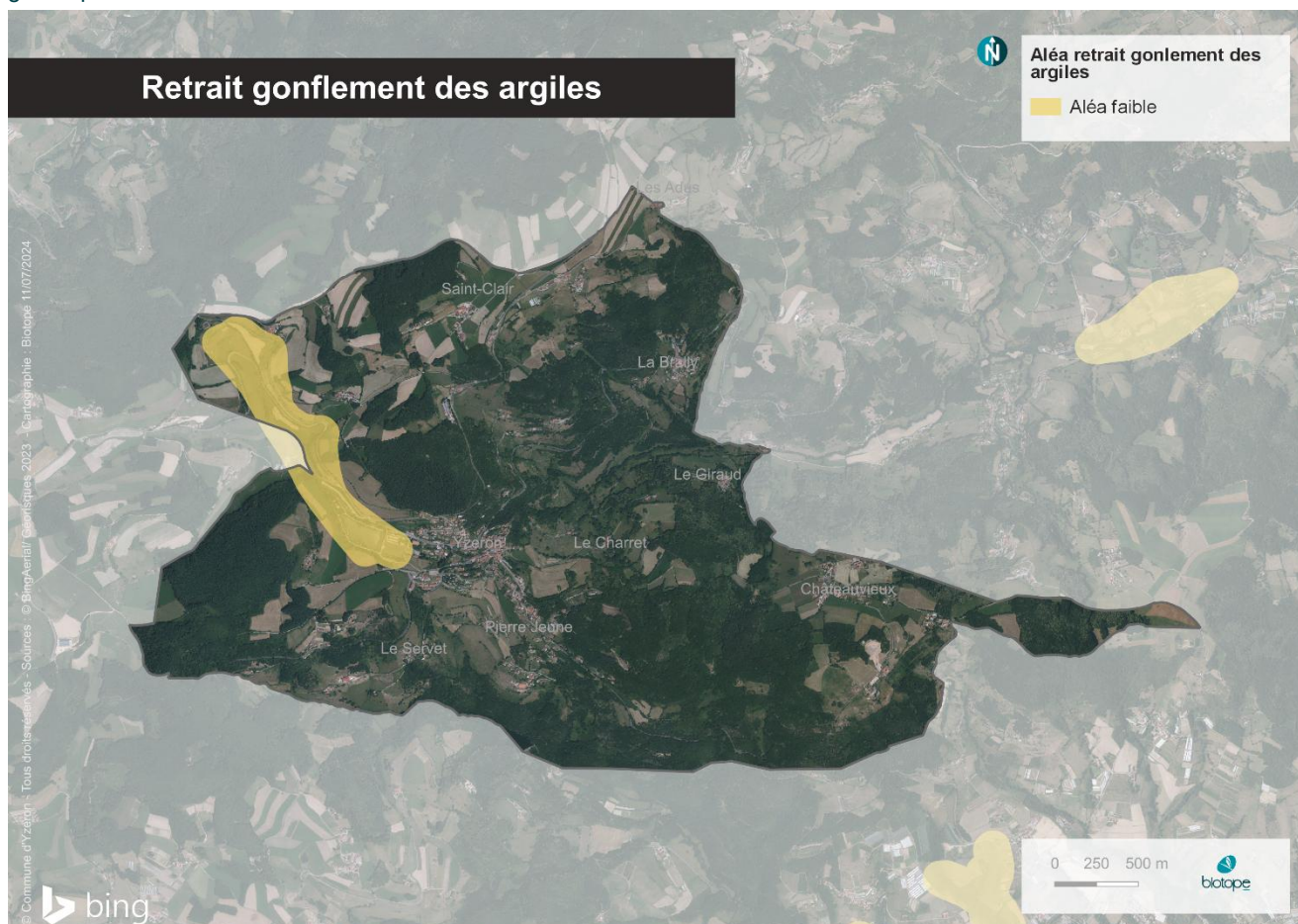
Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique. Les volumes en jeux sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Plusieurs types de mouvements de terrain peuvent être différenciés :

- Les mouvements lents et continus, comprenant les tassements et les affaissements de sols, le retrait-gonflement des argiles, les glissements de terrain le long d'une pente.
- Les mouvements rapides et discontinus comprenant les effondrements de cavités souterraines naturelles ou artificielles (carrières et ouvrages souterrains), les écoulements et les chutes de blocs, les coulées boueuses et torrentielles.

4.1.1.2.1. Les mouvements de terrain lents et continus

La commune est **partiellement exposée à un faible aléa retrait gonflement des argiles**, le long de l'Yzeron, en amont du village d'Yzeron. Le reste de la commune n'est pas concerné. La commune est en revanche concernée par un **risque de glissement de terrain**, du fait des **fortes pentes** en présence. Deux catastrophes naturelles correspondant à des glissements de terrain sont d'ailleurs recensées au sein de la commune, elles ne sont cependant pas localisées sur le site georisque.fr



Carte 22 : Retrait gonflement des argiles

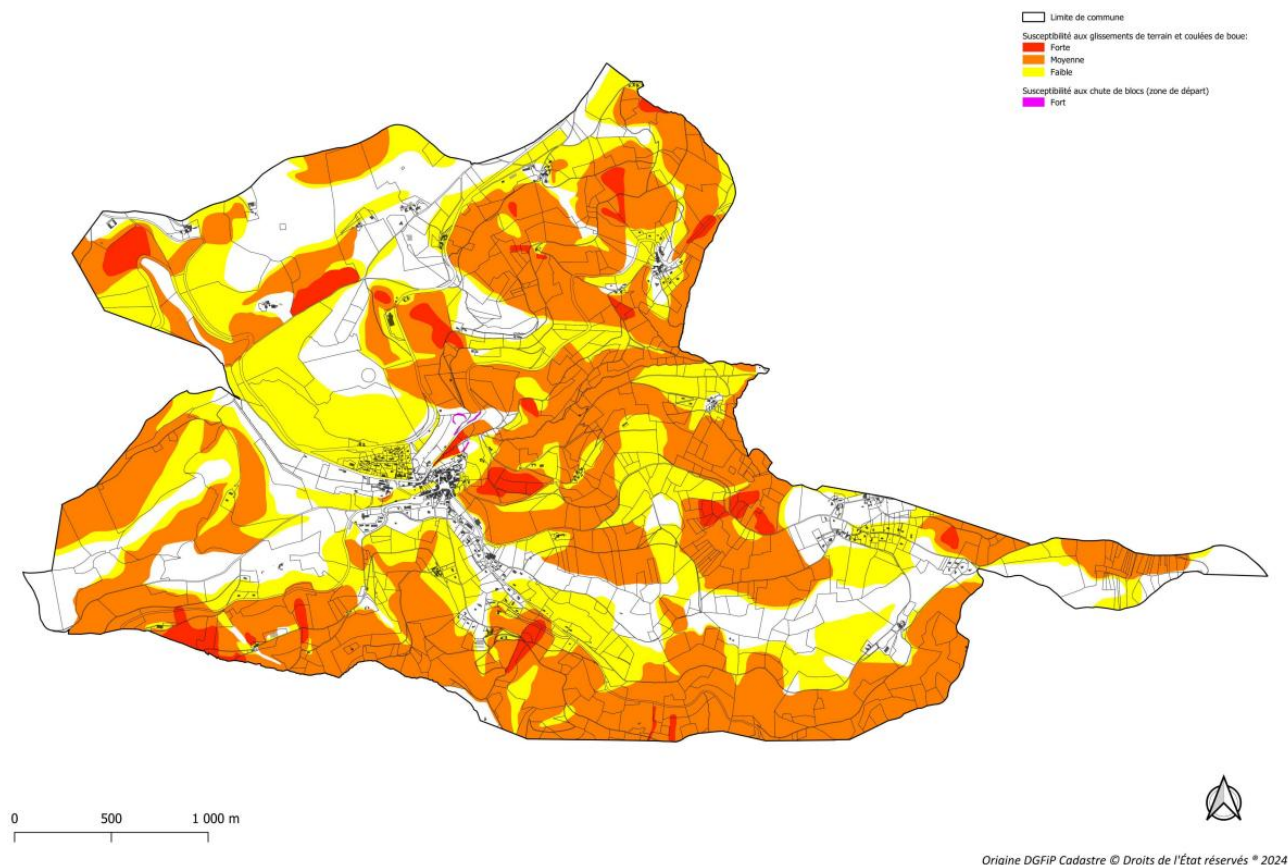
4.1.1.2.2. Les mouvements rapides et discontinus

La base de données Géorisques ne recense pas de cavités souterraines naturelles ou artificielles sur le territoire. En revanche, la commune présente un **risque d'éboulement ou de chutes de pierres/blocs avéré**.

Plusieurs études ont été menées sur le territoire concernant ce risque. Dans le cadre de la révision du PLU, la commune a lancé la réalisation d'une nouvelle étude par AlpGéoConseil, afin de mettre à jour la carte des aléas et des constructibilités

vis-à-vis des mouvements de terrain de 2006. Plusieurs aléa aux intensités variables sont identifiés au sein d'Yzeron et sont détaillées au sein de l'étude d'AlpGéoConseil :

- **Zone d'aléa fort d'intensité modérée (G3im)** : la zone correspond aux glissements plus ou moins actifs dans certaines combes et thalwegs de pente faible à moyenne. au Sud de la Croix de Pars, dans le vallon de la Taillat, en amont et en aval de La Roche, dans le vallon de Goutte Chérine, au Nord-Ouest de La Brally, au Sud de la Bourcherie, dans le vallon à l'Ouest de Châteauneuf, à l'Est de Châteauneuf ;
- **Zone d'aléa fort (G3)** : la zone correspond aux glissements anciens ou potentiels dans les pentes fortes comme dans le vallon des Aduts, au Sud des Roches, le long de l'Yzeron en amont de la Cascade, à l'est de Cornelière, dans les secteurs Malval du Garon, de Combe Sellier et de Corniange où des coulées pourraient parcourir les versants, aggravés par la présence d'arbres ;
- **Zone d'aléa moyen (G2)** : la zone couvre
 - des pentes fortes où aucune trace de glissement n'a été observée, mais où l'équilibre des terrains est susceptible d'être déstabilisé par des terrassements inconsidérés ou par des concentrations d'eau dans le sol. Le risque, en cas d'arrachement brutal, est aggravé par la présence d'arbres dont les troncs pourraient avoir un effet de bélier dans les structures. Il s'agit des secteurs de Goutte Chérine, de Monterou, à l'Est du Charret, dans le secteur du Giraud, d'une grande partie du bassin versant du Garon ;
 - les pentes soutenues où la présence d'une épaisse couche d'arène et de colluvions est suspectée, ainsi que le pourtour de zones d'aléa fort où le rocher n'affleure pas et où les ondulations des terrains sont plus estompées. Il s'agit des vallons des Aduts, du Rozard, de La Roche, de La Taillat, du Gilet, de La Croix de Pars, des Brosses, de la Bourcherie et du Charret, des combes du bassin versant du Garon et de certaines pentes au Sud-Est de Châteauneuf ;
 - les pentes faibles où des ondulations estompées sont observées et la présence d'eau à faible profondeur soupçonnée. Il s'agit de la dépression de Monterou, de la Taillat, du Vernay.
- **Zone d'aléa faible** : la zone couvre :
 - des zones de pente moyenne à forte où le gneiss est peu profond, voire affleurant, et où seuls des terrassements inconsidérés pourraient localement déstabiliser les talus : La Brally, Les Roches, Les Esselards, Trossin, Goutte Chérine, La Taillat, Le Gilet, Monterou, Le Plat ;
 - des pentes douces couvertes de colluvions où des mouvements potentiels des sols peuvent opposer des contraintes aux structures, ce qui pourrait se traduire par des fissurations dans les murs : Les Bruyères, Le Phily, Châteauneuf, Le Bas ;
 - des zones de pentes faibles à modérées où la limite entre le rocher et l'épaisse couche d'alluvions est inconnue et le pourtour de zones d'aléa moyen ou fort où le terrain semble stable, mais où il serait préférable de gérer les eaux usées et les eaux pluviales afin de ne pas aggraver les glissements en aval : Malval, le Garon, Le Servet, Cornelière, Pierre Jeune, Le Charret, Le Giraud, Bourcherie, Le Rozard, Les Aduts.



4.1.1.3 Risques sismiques

La France dispose d'un zonage sismique, entré en vigueur en juin 2011, divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes :

- Une zone de sismicité 1 où il n'y a pas de prescription parasismique particulière pour les bâtiments à risque normal (l'aléa sismique associé à cette zone est qualifié de très faible),
- Quatre zones de sismicité 2 à 5, où les règles de construction parasismique sont applicables aux nouveaux bâtiments, et aux bâtiments anciens dans des conditions particulières.

La sismicité est considérée comme **faible** sur le territoire communal, et ne nécessite pas de prescriptions particulières.

4.1.1.4 Risque Radon

Gaz radioactif incolore et inodore, le radon provient de la chaîne de désintégration de l'uranium d'une part, et de celle du thorium d'autre part, deux éléments naturellement présents dans les roches du sol. Son activité ionisante se mesure en becquerels (Bq) et sa concentration en Bq/m³. Le radon est présent le plus souvent à faibles taux. En revanche, certaines formations géologiques sont plus susceptibles d'émettre du radon. En extérieur, ce gaz se dilue rapidement. En revanche, le radon représente un risque dans les espaces clos mal ventilés. Il peut s'infiltrer dans les maisons (via des fissures, des passages de canalisations...) et s'y accumuler. Le code de la santé publique fixe le niveau de référence en radon à 300 Bq/m³ en moyenne annuelle dans les immeubles bâtis.

La cartographie du potentiel du radon des formations géologiques établie par l'IRSN conduit à classer les communes en 3 catégories :

- Catégorie 1 : Les communes à potentiel radon de catégorie 1 sont celles localisées sur les formations géologiques présentant les teneurs en uranium les plus faibles. Sur ces formations, une grande majorité de bâtiments présente des concentrations en radon faibles ;

- **Catégorie 2 :** Les communes à potentiel radon de catégorie 2 sont celles localisées sur des formations géologiques présentant des teneurs en uranium faibles mais sur lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments. Les communes concernées sont notamment celles recoupées par des failles importantes ou dont le sous-sol abrite des ouvrages miniers souterrains... Ces conditions géologiques particulières peuvent localement faciliter le transport du radon depuis la roche jusqu'à la surface du sol et ainsi augmenter la probabilité de concentrations élevées dans les bâtiments ;
- **Catégorie 3 :** Les communes à potentiel radon de catégorie 3 sont celles qui, sur au moins une partie de leur superficie, présentent des formations géologiques dont les teneurs en uranium sont estimées plus élevées comparativement aux autres formations. Les formations concernées sont notamment celles constitutives de massifs granitiques (Massif armoricain, Massif central, Guyane française...), certaines formations volcaniques (Massif central, Polynésie française, Mayotte...) mais également certains grès et schistes noirs. Les vendeurs et bailleurs de biens immobiliers situés dans des communes de catégorie 3 ont l'obligation de fournir une information à leurs acquéreurs ou locataires (IAL) sur l'existence de ce risque et les moyens de s'en protéger.

Le potentiel radon fournit un niveau de risque relatif à l'échelle d'une commune, il ne présage en rien des concentrations présentes dans une habitation, celles-ci dépendant de multiples autres facteurs (étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol, taux de renouvellement de l'air intérieur...).

La commune présente un **potentiel 3** au risque radon. Il s'agit ainsi d'être **vigilant** concernant l'aération des logements.

En outre, et afin d'informer les populations et de réduire le risque de concentration du radon à l'intérieur des bâtiments, les annexes sanitaires du PLU devront être complétées par un chapitre sur le radon en vue de :

- (Pour du neuf) préciser les aménagements permettant de prévenir la concentration du radon dans les bâtiments : étanchéité des sous-sols, des murs, des planchers et des passages de canalisations, vide sanitaire équipé d'une bonne ventilation, etc. ;
- (Pour de l'existant) de mesurer la concentration du radon dans les bâtiments et le cas échéant de la réduire sur la base d'un diagnostic.

4.1.1.5 Risque incendie

Le territoire n'est **pas particulièrement identifié comme sensible au risque incendie**. Ce risque n'est d'ailleurs pas traité par le DDRM ni dans le DICRIM de la commune.

Le ministère de la Transition écologique a élaboré une nouvelle carte nationale de "sensibilité au danger prévisible de feux de forêt et de végétation" qui reflète la probabilité que le territoire soit touché par un feu de plus de 20 hectares. La commune est située au sein d'une **zone à sensibilité très faible**. Toutefois, la présence de nombreux boisements et haies bien connectés peut être propice à la propagation de feux.

En matière de **protection incendie**, le territoire compte **46 bornes, dont 12 situées dans le village et ses abords**. Les contrôles réalisés entre 2020 et 2023 montrent une majorité de non-conformité des hydrants (41/46), sans renouvellement demandé par le contrôleur. Les hydrants les plus récents disposent d'un **débit correspondant aux normes actuelles** de protection contre l'incendie. En revanche, les autres **ne permettent pas d'assurer un débit correspondant aux normes actuelles** de protection contre l'incendie.

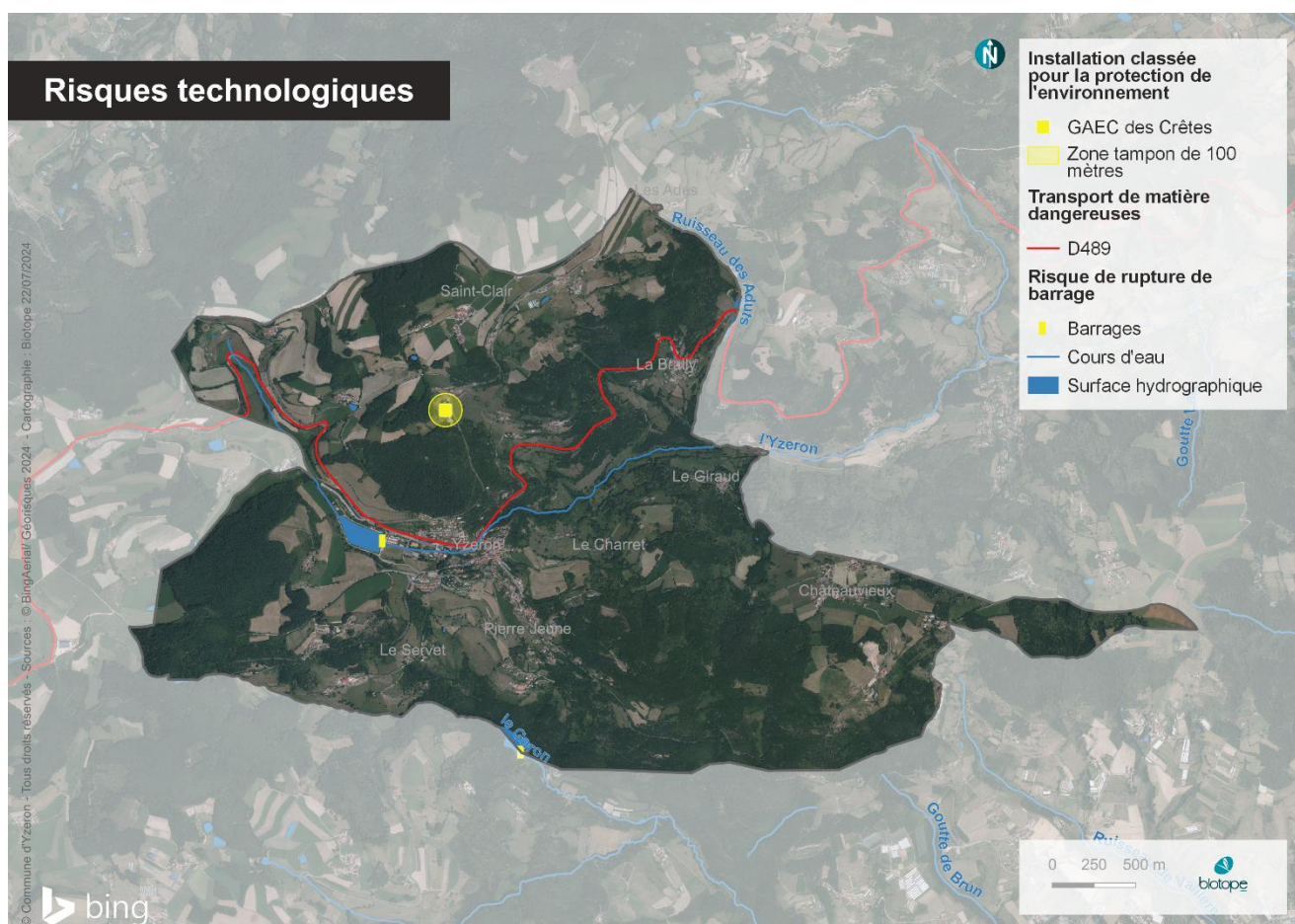
4.1.1.5.1. Risque événement climatique

On entend par événements climatiques l'ensemble des phénomènes traités par la vigilance météorologique : vent violent, tempête, orages, inondation, pluie-inondation, vagues-submersions, grand froid, canicule, avalanche et neige-verglas. Les phénomènes avalanche et vagues-submersions ne concernent pas le département du Rhône.

Les risques inondations et pluie-inondation ont été traités précédemment.

Le risque de vents violents et tempête est limité en France, et touche essentiellement l'ouest du territoire national (entre 1 000 km et 2 000 km depuis l'Atlantique). Des orages peuvent survenir sur le territoire communal, notamment durant la saison chaude de fin avril à fin octobre. Le territoire est également sujet aux chutes de neige et verglas et à des périodes de températures exceptionnelles (canicule essentiellement). Ces risques sont peu prévisibles.

4.1.2 Risques technologiques



Carte 23 : Risques technologiques

4.1.2.1 Risque industriel

Un risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement.

Les générateurs de risques sont regroupés en deux familles :

- Les industries chimiques produisent des produits chimiques de base, des produits destinés à l'agroalimentaire (notamment les engrais), les produits pharmaceutiques et de consommation courante (eau de javel, etc.)
- Les industries pétrochimiques produisent l'ensemble des produits dérivés du pétrole (essences, goudrons, gaz de pétrole liquéfié)

Les installations et usines susceptibles de générer des risques ou des dangers sont soumises à une législation et une réglementation particulière, relatives à ce que l'on appelle "les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement" (ICPE).

La commune d'Yzeron n'est pas identifiée comme exposée à ce risque au sein du DDRM. Toutefois, **une ICPE** est recensée sur le territoire communal. Il s'agit de la GAEC des Crêtes. Les distances d'éloignement associées (cf. tableau ci-dessous) devront être prises en compte dans les choix d'urbanisation.

Tableau 12 : ICPE sur la commune et informations associées (Source : géoportail.fr)

Etablissement	Adresse	Régime	Activité	Rubrique	Distance*
GAEC des Crêtes	LD La Roche	D	Bovins	2101	100 mètres

*Distance d'éloignement des tiers prévue par la réglementation, qui peut varier en fonction du type d'élevage, des solutions techniques retenues pour le fonctionnement des bâtiments d'élevage ainsi qu'en fonction de la zone dans laquelle le bâtiment est implanté.

4.1.2.2 Risque nucléaire

La commune est très **peu concernée par le risque nucléaire**, ne se situant pas dans les 20 km d'une centrale nucléaire. Toutefois, le plan communal de sauvegarde présente tout de même le risque nucléaire comme un risque à prendre en compte. Le PCS précise notamment l'organisation permettant d'assurer la distribution de comprimés d'iode.

4.1.2.3 Risque lié au Transport de Matières Dangereuses

Le risque de transport de matières dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport, par voie routière, ferroviaire, aérienne, d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et/ou l'environnement. Les produits dangereux sont nombreux : ils peuvent être inflammables, toxiques, explosifs, corrosifs ou radioactifs.

La commune d'Yzeron est notamment **traversée par la route départementale D489**, pouvant être empruntée par des engins transportant des matières dangereuses (notamment du transport de fioul domestique ou de carburant). Aussi, la commune est concernée par ce risque. Elle ne présente toutefois par d'axe ferroviaire, de gare de triage, de plateforme multimodale, de voie navigable ou de canalisation de transport de matières dangereuses.

4.1.2.4 Risque de rupture de barrage

La commune présente deux retenues, la retenue de Ronzey et le barrage de Thurins, susceptibles de constituer un risque de rupture de barrage.

Concernant la **retenue du Ronzey** (72 000 m³), située en amont du village d'Yzeron, le risque a été spécifiquement étudié en 2006, à la fois pour être précisé géographiquement et géré. Même en cas de forts orages, le **bassin versant pouvant entraîner une inondation est de petite taille** et toute l'eau tombée en amont du lac du Ronzey peut être temporisée par celui-ci. Hors acte malveillant, de simples mesures de surveillance et d'entretien préventif sont à même de rendre ce **risque quasi nul**. Le rapport de surveillance réalisé par SUEZ en 2023 sur la période 2014-2022 conclut à une surveillance correcte du barrage par la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais.

Concernant le **barrage de Thurins** (100 000 m³), le **risque est quasiment nul** car le Garon n'est encore qu'un petit ruisseau au bassin versant sans grande importance au niveau de la commune et aucune habitation ne se trouve au bord de son cours (très difficilement accessible car la vallée est très encaissée). Là aussi, un risque lié à la rupture du barrage doit être indiqué, même s'il est très faible et concerne peu le territoire d'Yzeron.

4.2 Nuisances et pollutions

 Sources : GEORISQUES, 2024 ; CCVL, 2018-2022 ; DDT69, 2023 ; consultation de la CCVL sur la compétence déchets 07/2024

4.2.1 Nuisances sonores

Le bruit constitue depuis plusieurs années une préoccupation majeure pour les Français. Selon une enquête statistique réalisée en mai 2010 par la TNS-SOFRES, le bruit du aux transports apparaît comme la principale source de nuisance (54%). La loi de 1992 relative à la maîtrise des nuisances aux abords des infrastructures de transport terrestre impose la réalisation d'un classement des voies sonores, ainsi que la délimitation d'un secteur de nuisance de part et d'autre de l'infrastructure. A l'intérieur de ce secteur, des règles de construction sont imposées aux futurs pétitionnaires des permis de construire afin de garantir un isolement acoustique des bâtiments. Les périmètres de recul le long de la voie doivent être intégrés dans les documents d'urbanisme locaux (annexe des plu et pos en vigueur).

Cette réglementation a été complétée par la directive de 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, qui impose aux grandes agglomérations et pour les principales infrastructures de transports, la réalisation de cartes de bruit stratégiques. Ces dernières conduisent à l'adoption de plans de prévention du bruit dans l'environnement - PPBE.

La commune d'Yzeron est concernée par la **route départementale D489**, classée en **catégorie 3** sur sa portion à l'ouest du village principal. Ainsi, la largeur maximale affectée par le bruit est de **100 mètres** de part et d'autre du tronçon classé. Pour le reste du territoire communal, le contexte sonore est plutôt calme.

4.2.2 Sites et sols pollués

En France, il est considéré qu'un site pollué est « un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement ». L'origine de ces pollutions peut être attribuée à des épandages fortuits ou accidentels, à des retombées au sol de polluants atmosphériques ou à d'anciennes pratiques d'élimination des déchets. Sous l'effet de différents processus physico-chimiques (infiltration/percolation, dissolution, volatilisation) contribuant à leur dissémination, les substances présentes dans le sol ont pu devenir mobiles et atteindre l'homme, les écosystèmes, les ressources en eau. Ainsi, un site pollué est souvent synonyme de risque pour les eaux souterraines. Les sites et sols pollués sont recensés au sein de 3 bases de données :

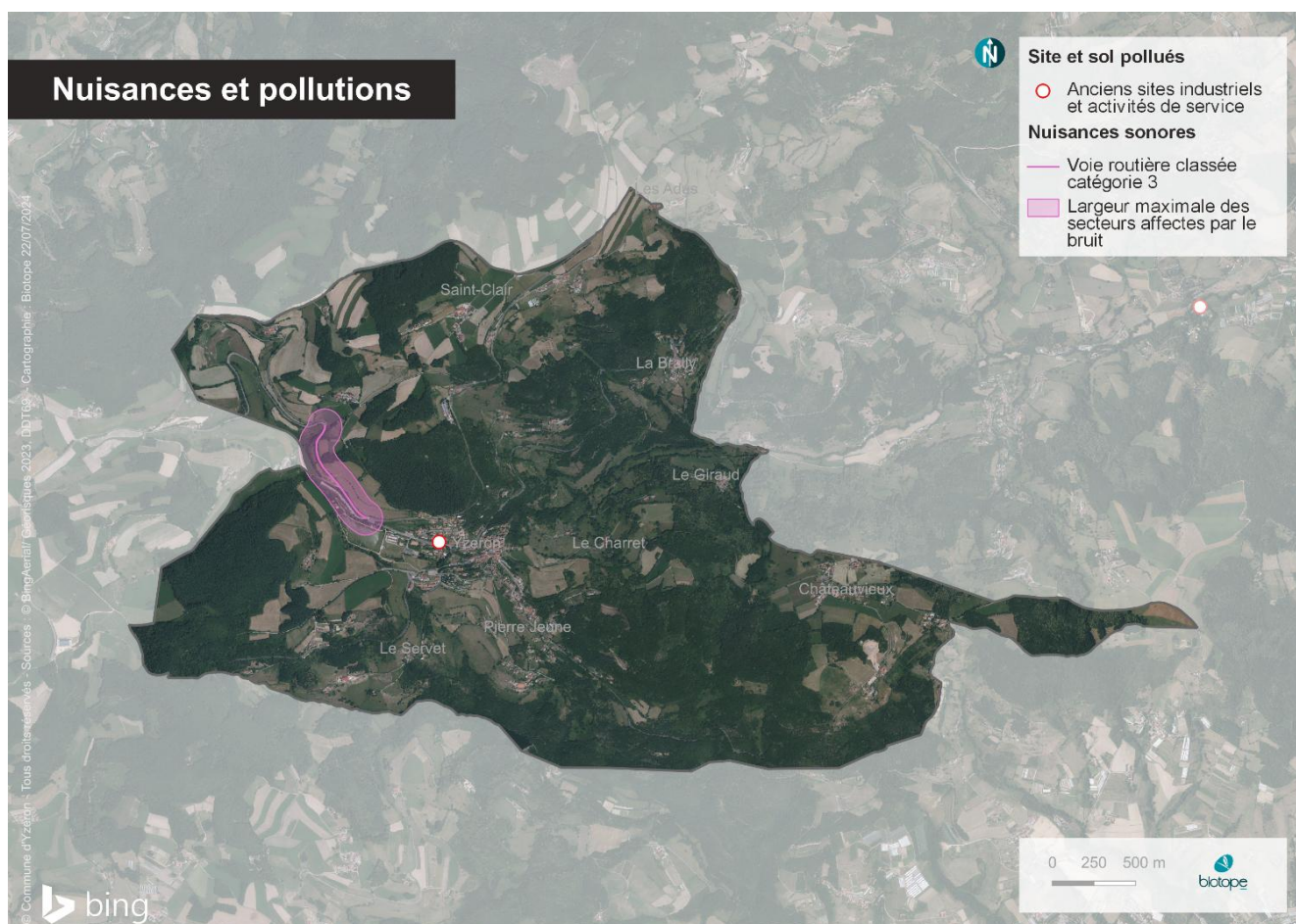
- La base de données Carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Services (CASIAS) recense les anciennes activités susceptibles d'être à l'origine d'une pollution des sols. Il peut s'agir d'anciennes activités industrielles ou encore d'anciennes activités de services potentiellement polluantes. CASIAS est une cartographie de l'histoire des activités industrielles ou de services, et ne préjuge pas de la pollution effective des sols des établissements recensés. Le système d'information géographique constitué par la CASIAS, a intégré en novembre 2021 les sites répertoriés dans BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Services). Cette base de données est mise en place et suivie par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de la Mer conjointement avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM).
- Les informations de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée, disponibles sur Géorisques, recensent les sites pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif. Ces données correspondent à l'ancienne base de données BASOL.
- La base de données Secteurs d'information sur les sols (SIS) recense les terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et la mise en place de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement.

3 anciens sites industriels et activités de services sont recensées au sein de la base de données CASIAS, dont un seul localisé (seul en service). En revanche, aucun site BASOL ou SIS n'est identifié.

Tableau 13 : Sites et sols pollués au sein du territoire communal (Source : géorisques.fr)

Identifiant	Nom de l'établissement	Etat	Localisation
SSP4073002	Petite station-service	En arrêt	Localisation exacte non connue
SSP4073001	Garage, Atelier de réparation et petite station-service	En arrêt	Localisation exacte non connue
SSP4071998	Garage	En service	16 route de la Rivière

Des suspicions de présence d'amiante au sein de garages en bordure immédiate de l'Yzeron sont également à noter.



Carte 24 : Nuisances et pollutions

4.2.3 Gestion des déchets

La gestion des déchets est une **compétence intercommunale** sur le territoire, exercée par la communauté de communes Vallons du Lyonnais. La collecte s'effectue majoritairement en porte à porte, une fois par semaine pour les ordures ménagères, et tous les 15 jours pour la collecte sélective. Certains secteurs difficiles d'accès, comme les centre-bourg, sont en point de collecte.

Des déchetteries mobiles sont mises en place chaque année pour les déchets verts. La CCVL met également en place des **composteurs** partagés sur le territoire, un de ces derniers est présent au sein du village d'Yzeron. Une seule déchetterie est présente au sein de la CCVL, située à Vaugneray, soit à 5 km d'Yzeron.

En 2023, 16 199 tonnes de déchets étaient collectées à l'échelle de la CCVL. Le ratio en kg/hab est ainsi de **261 kg/hab, contre 582 kg/hab à l'échelle nationale**.

Ces cinq dernières années, la quantité totale de déchets dont la collecte et le traitement sont assurés par la CCVL a **très légèrement diminuée de -0,41% entre 2018 et 2023**. Par habitants, c'est également **une baisse** qui est observée ces cinq dernières années, de -11%. C'est notamment sur la **production d'ordure ménagères** et de **déchets déposés en déchèterie** qui sont à la baisse. La production de déchets recyclables (collecte) est en très légère baisse, tandis que la production de verre est en très légère hausse.

Par rapport aux objectifs de la loi de transition énergétique, les résultats sont globalement **encourageant** mais les efforts restent à poursuivre :

- L'objectif de réduire de 30 % les déchets admis en installations de stockage en 2020 ; et de 50% en 2025 par rapport à 2010 est déjà **atteint**, et ce depuis 2018 ;
- L'objectif de réduire de 15% les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitants en 2030 par rapport à 2010 n'est **pas atteint**. Si une baisse est bien observée, le rythme actuel n'est pas suffisant pour espérer atteindre l'objectif. Les efforts sont donc à augmenter.
- L'objectif de porter à 55% (2020) puis à 65% (2025) les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique par rapport à 2010 est pour le moment suivi. L'objectif de 2020 a été atteint, des efforts restent à mettre en place pour atteindre l'objectif à 2025, d'autant que les tonnages sont relativement stables ces cinq dernières années.

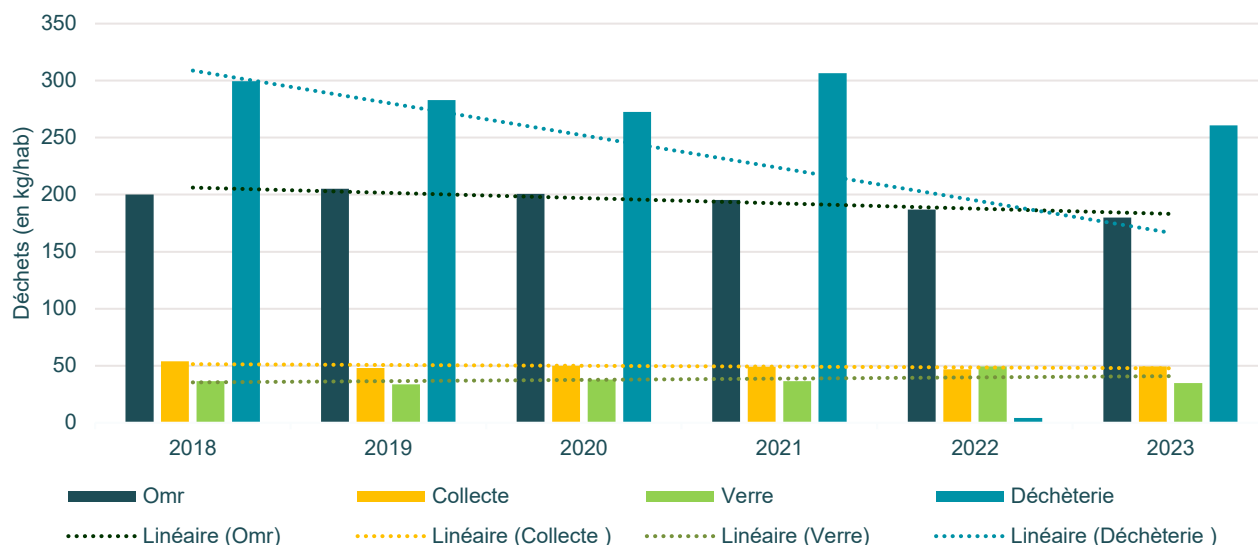


Figure 20 : Evolution des tonnages par habitants et par type de déchets entre 2018 et 2023 sur la CCVL (Données : RPQS CCVL 2018 à 2023, mise en forme Biotope, 2024)

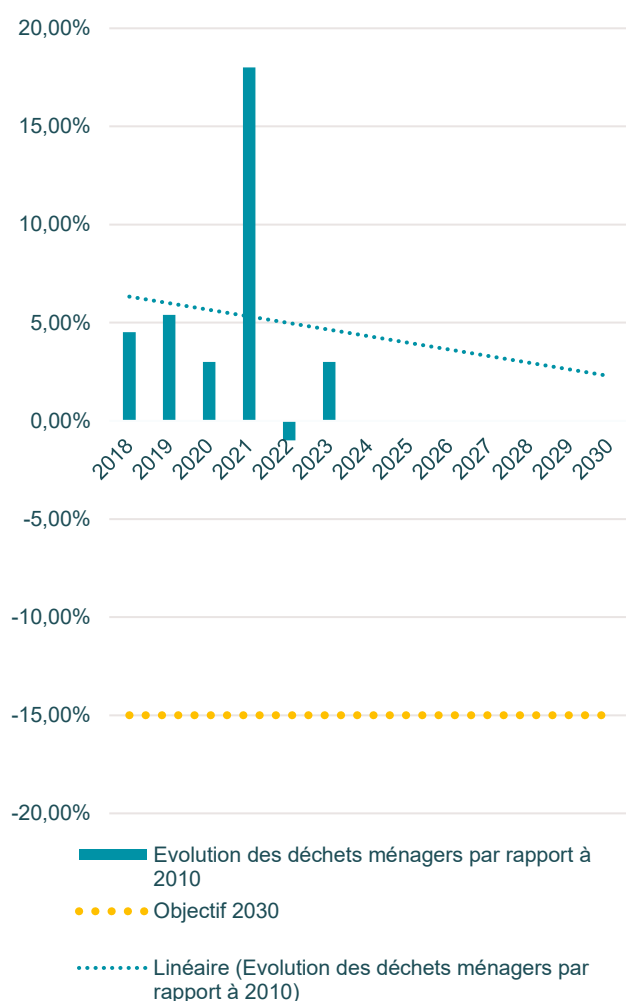


Figure 22 : Evolution des déchets ménagers par rapport à 2010 sur la CCVL (Données : RPQS CCVL 2018 à 2023, mise en forme Biotope, 2024)

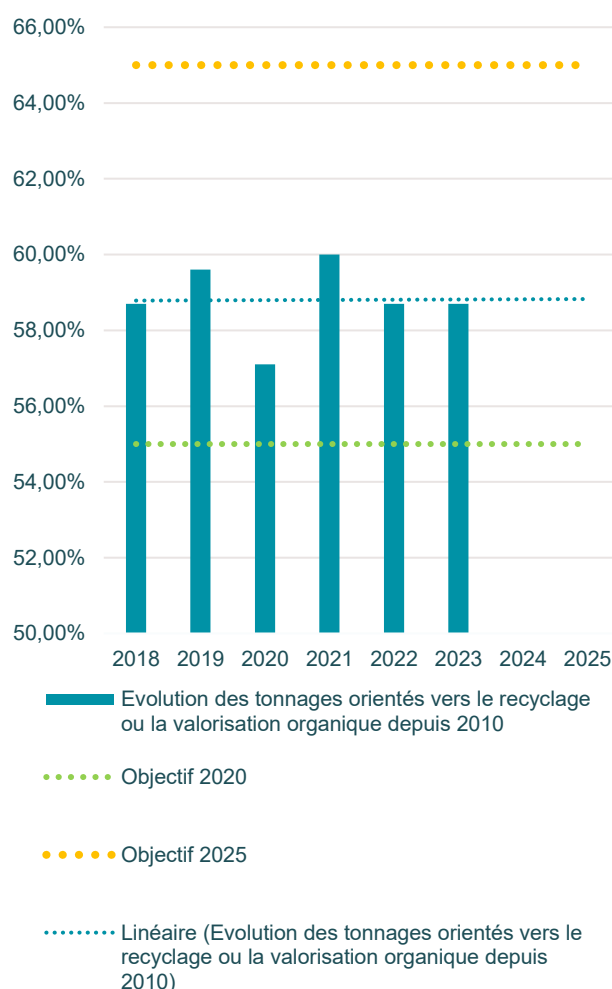


Figure 21 : Evolution des tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique depuis 2010 sur la CCVL (Données : RPQS CCVL 2018 à 2023, mise en forme Biotope, 2024)

4.3 À retenir

Tableau 14 : Synthèse des enseignements et enjeux relatifs aux risques, aux nuisances et aux pollutions

Atouts	Faiblesses
- Un risque inondation encadré par deux PPRI - Un risque mouvement de terrain bien connu (mise à jour de l'étude mouvement de terrain en 2024) - Une commune peu exposée au risque incendie - Une commune peu exposée aux nuisances sonores, bénéficiant d'un contexte plutôt calme - Une faible production de déchets par habitant au regard de la moyenne nationale (261 kg/hab en 2023 contre 582 kg/hab au niveau national) - Un objectif de réduire de 30 % les déchets admis en installations de stockage en 2020 ; et de 50% en 2025 par rapport à 2010 déjà atteint, et ce depuis 2018	- Une commune exposée au risque de mouvement de terrain (glissement de terrain, coulée de boue, chutes de bloc) - Une commune exposée au risque inondation (crues et débordement de cours d'eau, ruissellement pluvial du fait des fortes pentes et de la nature des sols) - Une commune exposée au risque radon - Une commune faiblement exposée aux risques technologiques (une ICPE, une route identifiée comme risque TMD, rupture de barrage de Ronzey et de Thurins)
Opportunités	Menaces
- Une légère baisse des tonnages de déchets produits, et une baisse des tonnages par habitants à l'échelle intercommunale	- Un changement climatique qui accentue les événements climatiques extrêmes et aggrave les risques - Des efforts à poursuivre et à renforcer pour atteindre les objectifs de la loi de transition énergétique, avec notamment une forte diminution de la production de déchets ménagers à mettre en œuvre d'ici 2030, et un effort à poursuivre et à intensifier pour recycler et valoriser organiquement les déchets d'ici 2025.
Les enjeux	
- Limiter l'exposition des personnes et des biens aux risques naturels et technologiques : abords de l'Yzeron et zone inondable, chemins préférentiels de ruissellement des eaux pluviales, secteurs soumis potentiellement aux remontées de nappes ou inondations de cave, secteurs exposés aux mouvements de terrain, ICPE, tronçon de route générant des nuisances sonores - Intégrer les obligations réglementaires liées aux PPRI, aux infrastructures classées, au risque radon et aux ICPE - Maintien des milieux permettant de diminuer l'exposition au risque inondation (zones humides, zones d'expansion des crues, haies), et au risque de mouvement de terrain (haies, forêts) - Intégration de la gestion des déchets dans les nouveaux aménagements (emplacement pour le compostage, le tri, etc.) et adapter la planification du développement urbain à la capacité des équipements de gestion des déchets	

5 Climat, énergie et Gaz à Effet de Serre

5.1 Climat

Sources : Syndicat de l'Ouest Lyonnais, 2019 ; INFOCLIMAT, 2024, METEOBLUE, 2024, ORCAE, 2024

Le climat de la commune d'Yzeron est considéré comme un **climat continental dégradé sous influence montagnarde** (remontée de la vallée du Rhône) mais également des **influences méditerranéennes** et **continentales** (climat sec et froid venant de l'est).

La commune dispose d'une station météorologique présentant des données climatologiques pour la période de 2017-2020. La période de relevés étant relativement courte, les données de la station Lyon-Bron (1981-2010), utilisées comme référence par l'Observatoire régional Climat Air Energie (ORCAE) pour le territoire du SCoT, sont également présentées. Cette station se situe toutefois à 25 km à l'est du territoire communal.

Sur la commune d'Yzeron, les **températures**, la moyenne s'élève à **11,2°C**. Le mois de juillet est le plus chaud avec une moyenne de 20,6°C, et, à l'inverse, le mois de janvier est le mois le plus froid avec 3,6°C en moyenne. Toutefois, les différences d'altitudes au sein du territoire communal peuvent entraîner des différences marquées de températures. A la station de référence Lyon-Bron, la température moyenne s'élève à 12,5°C, avec un pic en juillet (22,1°C) et un minimum en janvier (3,4°C).

Les **précipitations cumulées** sur l'année s'élèvent à **697,4 mm**, avec un pic des précipitations en mai et en octobre. Les mois de février et septembre sont les plus secs. Sur la station de référence Lyon-Bron, les précipitations cumulées s'élèvent à 831,9°C, avec un pic en octobre et mai.

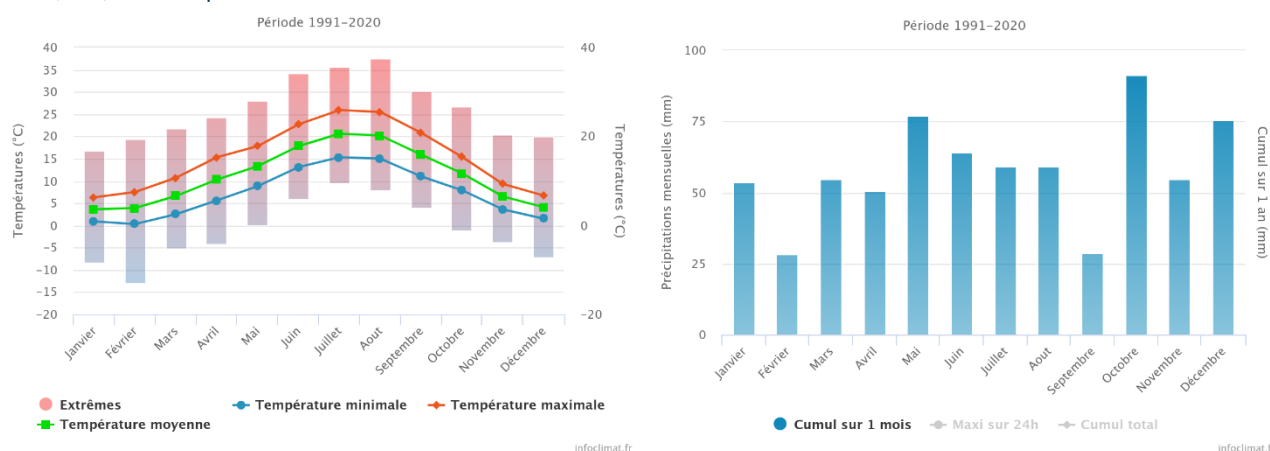


Figure 23 : Températures (à gauche) et précipitations (à droite) (Source : infoclimat)

La commune compte en moyenne **1712,3 heures de soleil par an**, ce qui est moins qu'à échelle régionale (2134 heures) mais représente tout de même un gisement intéressant pour le développement des énergies renouvelables solaires. Le mois de juillet est le plus ensoleillé, avec 242 heures, et le mois de janvier est le plus déficitaire, avec 59,6 heures. La station de référence Lyon-Bron présente un ensoleillement de 2002 heures par an, avec 283 heures en juillet au maximum, et 73,9 heures en janvier.

Les **vents dominants** proviennent du **nord** et du **sud-sud-ouest**.

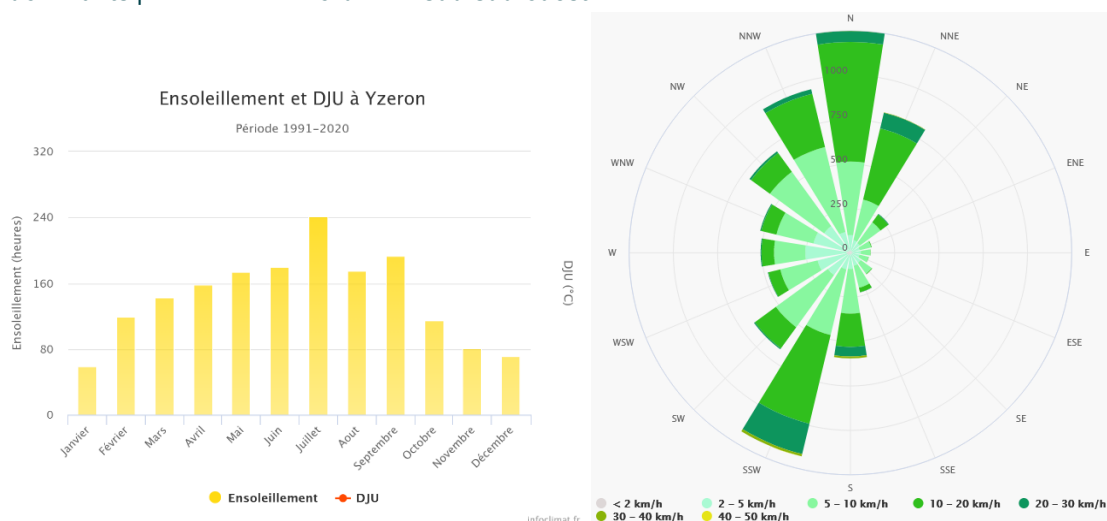


Figure 24 : Ensoleillement (à gauche) et rose des vents (à gauche) (Source : infoclimat à gauche, meteoblue à droite)

L'ORCAE met à disposition une synthèse du profil air énergie par communauté de communes des Vallons du Lyonnais, présentant les évolutions du climat d'ores et déjà constatées sur le territoire. Les conclusions de ce profil sont présentées ci-dessous.

Les températures moyennes annuelles ont ainsi augmenté de **+2,5°C** à Lyon-Bron entre 1953 et 2022. Cette augmentation est notamment plus marquée au printemps (+2,2°C) et en été (+3,5°C). Aujourd'hui, le changement climatique sur le territoire se manifeste notamment :

- par une **augmentation des températures moyennes maximales (diurne et nocturne)**. +2,6°C des températures moyennes maximales, entre 1953 et 2022 ;
- par l'**augmentation du nombre de journées estivales** (+25 jours en comparant les périodes 1963-1992 et 1993-2022) et l'augmentation de jours de **canicule** ;
- par la **diminution du nombre de jours de gel** par an : -16,6 jours entre 1963 -1992 et 1993-2022 ;

Les évolutions concernant les précipitations (cumuls annuels et saisonniers, jours de fortes pluie) ne révèlent pas de tendances nettes.

Les données du portail DIRAS (les futurs du climat) permettent d'étudier les projections climatiques régionalisées. Les paramètres et indicateurs (nombre de nuits anormalement chaudes, nombre de jours de gel ou de canicule...) sont représentés à une résolution de 8 km sur toute la France métropolitaine. Deux horizons de temps sont étudiés, un horizon moyen situé autour de 2055 et un horizon à la fin du siècle à 2085. Plusieurs modèles sont disponibles sur DRIAS. Sont présentés ici le modèle ALADIN, et un multimodèle (Euro-Cordex regroupant 11 modèles de simulations climatiques). De même, deux hypothèses de scénario d'émission de Gaz à Effet de Serre (GES) sont présentées :

- Un scénario visant à stabiliser les concentrations en GES (RCP 4.5) ;
- Et un scénario sans politique climatique avec des émissions donc croissantes (RCP 8.5).

Les résultats des différents scénarios et des différents modèles sont présentés au sein du tableau page suivante.

Tableau 15 : Evolution des indicateurs à moyen et long terme selon les scénarios RCP4.5 et RCP8.5 selon deux modèles (Source : PCAET Ouest Lyonnais, à partir des données DRIAS)

Indicateur	Définition de l'indicateur	Scénario	Modèle	Référence (1976-2005)	2041-2070	2071-2100	Conclusion
Nombre de jours anormalement chaud	Température maximale supérieur de plus de 5°C à la normale	RCP4.5	ALADIN	50j	85j +70%	126j à 130j +156%	Le modèle ALADIN est plus pessimiste que la moyenne des modèles. Quel que soit le scénario et le modèle, ces valeurs de tendance à la hausse sont importantes : ce phénomène est étroitement en lien avec le fait que la canicule exceptionnelle de 2003 deviendrait très probable après 2050. En moyenne, on peut estimer qu'en horizon moyen, le NBJ anormalement chauds est pratiquement doublé, et qu'il va être multiplié entre 2 et 3 en horizon lointain.
			Médiane Euro-Cordex 2014	49j à 52j	80j à 85j +65%	93j à 95j +88%	
		RCP8.5	ALADIN	50j	114j +128%	184j à 188j +272%	
			Médiane Euro-Cordex 2014	49j à 52j	96j à 99j +95%	140j à 142j +182%	
Nombre de jours de vague de chaleur	Nombre de jours où la température maximale est supérieure de plus de 5 °C à la normale pendant au moins 5 jours consécutifs.	RCP4.5	ALADIN	13j-15j	37j-39j +171%	66j-71j +386%	Globalement, le nombre de jours de vague de chaleurs va augmenter fortement sur le territoire à l'avenir : il va plus que doubler à horizon moyen (une trentaine de jours par an pour la médiane des modèles dans un scénario optimiste), et triplera à minima à horizon lointain dans le meilleur des cas (36 à 37 jours par an dans le scénario le plus optimiste)
			Médiane Euro-Cordex 2014	10j-11j	28j +155%	36j-37j +227%	
		RCP8.5	ALADIN	13j-15j	56j-60j +314%	127j-130j +814%	
			Médiane Euro-Cordex 2014	10j-11j	36j-37j +232%	71j-74j +555%	
Nombre de jours de gel	Nombre de jours où la température minimale est inférieure ou égale à 0 °C	RCP4.5	ALADIN	52j-66j	38j-47j -28%	25j-33j -51%	Les modèles fournissent des simulations proches pour l'horizon moyen : une tendance à la baisse située entre -30 et - 50 % selon le scénario étudié. Le contraste ouest-est lié aux différences d'altitude est conservé. Concernant l'horizon lointain, tous les modèles sont d'accord pour une tendance à la baisse de l'ordre de -40 % dans le meilleur des cas à -70 % pour le scénario le plus pessimiste.
			Médiane Euro-Cordex 2014	51j-61j	36j-45j -29%	29j-37j -41%	
		RCP8.5	ALADIN	52j-66j	25j-33j -51%	15j-20j -70%	Ainsi, dans un horizon lointain, le nombre de jours de gel pourrait être dans une fourchette de 15 à 35 jours par an, contre près de 60 jours à l'heure actuelle, soit une

			Médiane Euro- Cordex 2014	51j-61j	29j-36j -41%	16j-18j -69%	division par deux à trois du nombre de jours de gel annuel à horizon lointain. Globalement, le nombre de jours de gel diminue nettement. Cela peut avoir des effets en particulier sur la biodiversité et l'agriculture, avec un décalage de saisons, des périodes polliniques ou la persistance / l'arrivée de ravageurs
Cumul de précipitations	Cumul annuel de précipitations	RCP4.5	ALADIN	730-770 mm/an	820-895 mm/an +15%	730-790 mm/an Peu d'évolution	Quel que soit l'horizon, le modèle et le scénario choisi, l'évolution concernant le cumul des précipitations annuel est faible : il y a peu d'évolutions sur ce paramètre de cumul de précipitations annuel. Néanmoins, DRIAS permet une modélisation saisonnière, qui révèle quelques disparités infra annuelles. En se basant uniquement sur le quantile Multi-modèle Euro- Cordex et un scénario pessimiste (RCP8.5), les principaux résultats sont plus contrastés que pour le cumul annuel de précipitations. La saison estivale est marquée par un recul du cumul de précipitations, -15/-25 mm à horizon moyen et -50 à -80 mm à horizon lointain. Cette diminution est compensée par une légère augmentation des cumuls sur le restant de l'année. L'automne, l'hiver et le printemps voient leurs cumuls légèrement augmenter, ce permet un maintien du cumul annuel de précipitations.
			Médiane Euro- Cordex 2014	800 mm/an	790-830 mm/an Peu d'évolution	790/860 mm/an +3%	
		RCP8.5	ALADIN	730-770 mm/an	790-860 mm/an +10%	700-775 mm/an -1%	
			Médiane Euro- Cordex 2014	800 mm/an	790-830 mm/an Peu d'évolution	770-840 mm/an Peu d'évolution	
	Cumul saisonnier hiver	RCP8.5	Médiane Euro- Cordex 2014	150 mm	167-169 mm +12%	137-177 mm +17%	
	Cumul saisonnier printemps	RCP8.5	Médiane Euro- Cordex 2014	190-200 mm	205-202 mm +10%	205-227 mm +10%	
	Cumul saisonnier été	RCP8.5	Médiane Euro- Cordex 2014	200-215 mm	177-200 mm -10%	120-160 mm -30%	
	Cumul saisonnier automne	RCP8.5	Médiane Euro- Cordex 2014	223-245 mm	230-255 mm Peu d'évolution	250-285 +15%	

5.2 Stockage carbone

Sources : Syndicat de l'Ouest Lyonnais, 2019 ; ALDO, 2024

Selon le diagnostic du PCAET (utilisation de l'outil ALDO développé par l'ADEME), le **stockage carbone** sur le territoire de l'Ouest Lyonnais est estimé à 16 025,55 kT CO₂e en 2015. A l'échelle de la communauté de communes, ce sont 96,3kT CO₂e stockés en 2018, essentiellement réalisé par les forêts (57%), les prairies (21%), puis les cultures (17%). Sur le territoire communal, en cohérence avec l'occupation du sol, ce sont essentiellement les **forêts et leurs litières** et les **prairies** qui participent au stockage carbone. En 2018, ce sont ainsi **14,5 kT** qui sont stockés sur le territoire, soit 0,013 kt/ha, une valeur à l'hectare supérieure à celle observée à l'échelle de la communauté de communes (0,009 kt/ha), mais inférieure à celle observée à l'échelle de SCoT (0,034 kt/ha).

La séquestration annuelle est réalisée essentiellement via la croissance des forêts.

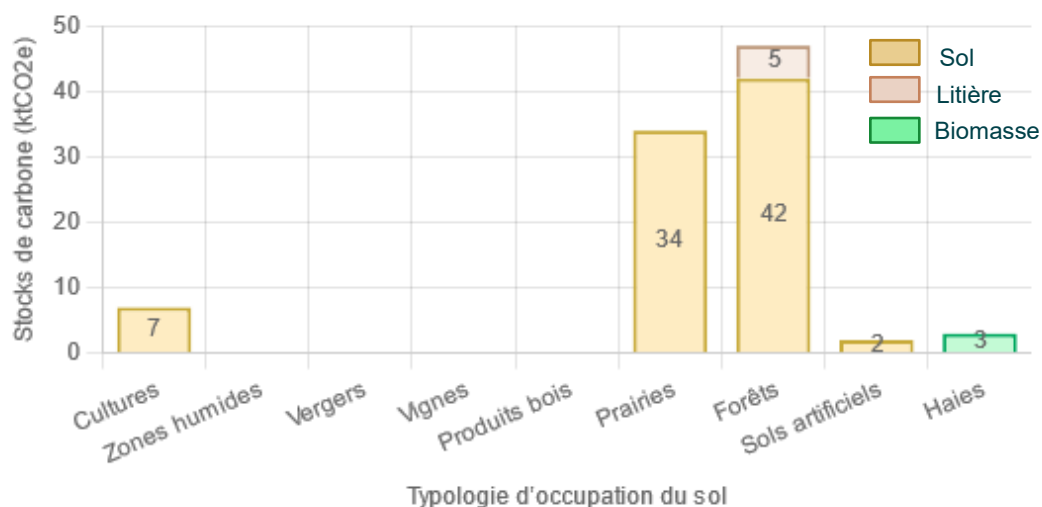


Figure 25 : Ventilation du stock carbone par occupation du sol (Source : ADEME via l'outil ALDO, 2018)

5.3 Consommations et productions énergétiques

Sources : Diagnostic du PCAET de l'Ouest Lyonnais (2022), ORCAE Auvergne Rhône-Alpes, Terristory.fr

5.3.1 Consommation énergétique

En 2021, selon des données de l'ORCAE, la commune enregistrait une **consommation énergétique de 18 392 MWh**, essentiellement relative au **secteur résidentiel et au transport routier**. Ce sont les **produits pétroliers** qui sont majoritairement associés à ces consommations (57%).

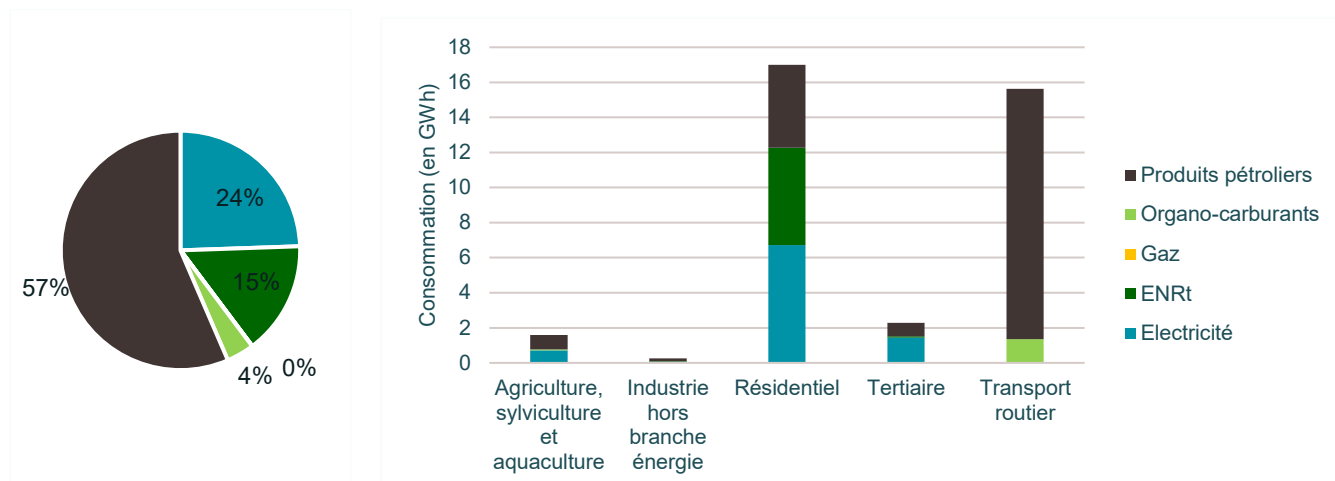


Figure 26 : Consommation par secteurs (à gauche) et par secteurs et types d'énergie (à droite) en 2021

Par secteur, les consommations principales sont les suivantes :

- Le **secteur résidentiel** est le **principal secteur de consommation**, et s'appuie sur des types d'énergies diversifiées dont en premier **l'électricité** (39,5%), les **énergies renouvelables thermiques** (32,7%), et enfin les **produits pétroliers** (27,8%). Le poste de consommation principal est le **chauffage** (68%), puis dans une moindre mesure l'eau chaude sanitaire (8,8%). Par habitants, le territoire enregistre une consommation relative au secteur résidentiel de 9836 kWh. Cette consommation par habitants est dans les **consommations hautes de la communauté de communes**. En cohérence avec cette consommation plus élevée que sur les communes voisines, la **facture énergétique par habitant** est également **plus importante**. Par habitant et pour le secteur résidentiel, elle s'élève à 1016 € à Yzeron, contre 841 € en moyenne sur le territoire communal, soit une différence de **+21%**. Les logements sont caractérisés par un **DPE peu performant**, avec une majorité de logements en **E (27%)**, **D (25%)** et **F (22,7%)**, et des **logement anciens** (37% avant 1919) pouvant présenter une **efficacité énergétique moindre**, et donc une consommation pour le chauffage accrue ;

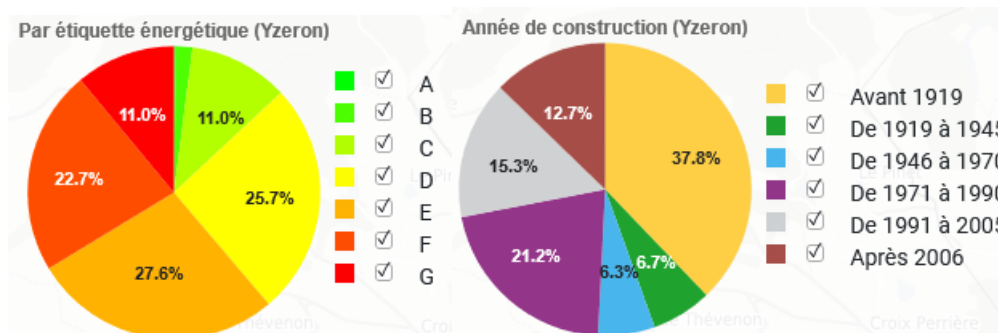


Figure 27 : Logements par étiquette énergétique et année de construction (Source : Terristiry.fr, 2021)

- Le **secteur du transport routier** est le second secteur de consommation. Il s'appuie presque exclusivement sur les **produits pétroliers** (91,3%) et dans une moindre mesure, sur les **organo-carburants** (8,4%). Les postes de consommations sont relatifs au transport de personnes (57%) et de marchandises (43%). Ces consommations sont en cohérence avec le profil du territoire, **peu desservi en transport en commun**, et où **l'usage de la voiture individuelle pour les déplacements prépondérant** ;
- Le **secteur tertiaire** représente le troisième secteur de consommation et s'appuie essentiellement sur **l'électricité** (63,4%), et les **produits pétroliers** (33,8%). Dans une moindre mesure, les **énergies renouvelables thermiques** sont également mobilisées (2,8%). Le **chauffage représente le principal poste de consommation** (51,2%), ainsi que **l'électricité spécifique** (18,8%) ;
- L'agriculture** représente le quatrième secteur de consommation. Il s'appuie sur les **produits pétroliers** (51,6%) ainsi que sur **l'électricité** (44,3%), et dans une moindre mesure, sur les **organo-carburants** (4%). Ce sont les **installations agricoles** (54,6%), ainsi que les **engins agricoles** (45,4%) qui sont à l'origine de ces consommations.

5.3.2 Emission de gaz à effet de serre

Les modifications climatiques observées au niveau mondial ces dernières années ont pour origine l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'origine anthropique dans l'atmosphère. Les conséquences de telles modifications sont multiples : extinction d'espèces, augmentation des risques, changements des pratiques agricoles, etc. Face à ce constat, la France s'est engagée dans la lutte contre le changement climatique via notamment les lois Grenelle 1 et 2 ou plus récemment la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

Les gaz à effet de serre (GES) sont des gaz qui absorbent une partie des rayons solaires en les redistribuant sous la forme de radiations au sein de l'atmosphère terrestre, phénomène appelé effet de serre. Plus d'une quarantaine de gaz à effet de serre ont été recensés par le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) parmi lesquels les plus importants :

- Le dioxyde de carbone CO₂ issu principalement de la combustion des énergies fossiles (pétrole, charbon) et de la biomasse.
- Le méthane CH₄ essentiellement généré par l'agriculture (élevages). Une partie des émissions provient de la production et de la distribution de gaz et de pétrole, de l'extraction du charbon, de leur combustion et des décharges.
- Le protoxyde d'azote N₂O provient des activités agricoles, de la combustion de la biomasse et des produits chimiques comme l'acide nitrique.
- Les gaz fluorés (PFC, HFC, SF₆) sont des gaz utilisés dans les systèmes de réfrigération et employés dans les aérosols et les mousses isolantes. Les gaz fluorés ont un pouvoir de réchauffement 1 300 à 24 000 fois supérieur à celui du dioxyde de carbone et une très longue durée de vie. C'est pourquoi ils représentent un réel danger malgré la modeste part qu'ils représentent dans les émissions totales de GES.

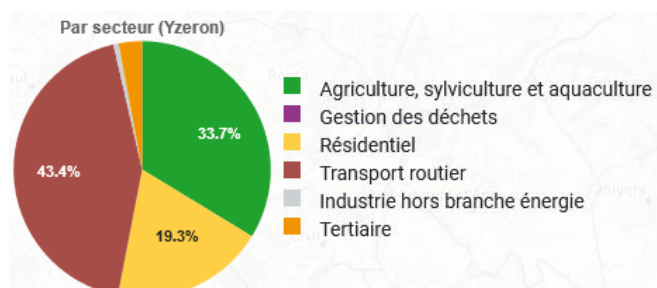


Figure 28 : Emissions de GES par secteur en 2021 (Source des données ORCAE, mise en forme Terristory)

En 2021, la commune d'Yzeron est à l'origine d'une émission de 4,46 ktegCO₂, essentiellement imputables **aux transports routiers** (43,4%), à **l'agriculture** (33,7%) et dans une moindre mesure, au **secteur résidentiel**.

Les émissions de GES non énergétiques correspondent aux émissions dues aux activités agricoles (élevage et utilisation d'engrais pour les cultures) et à certains processus industriels.

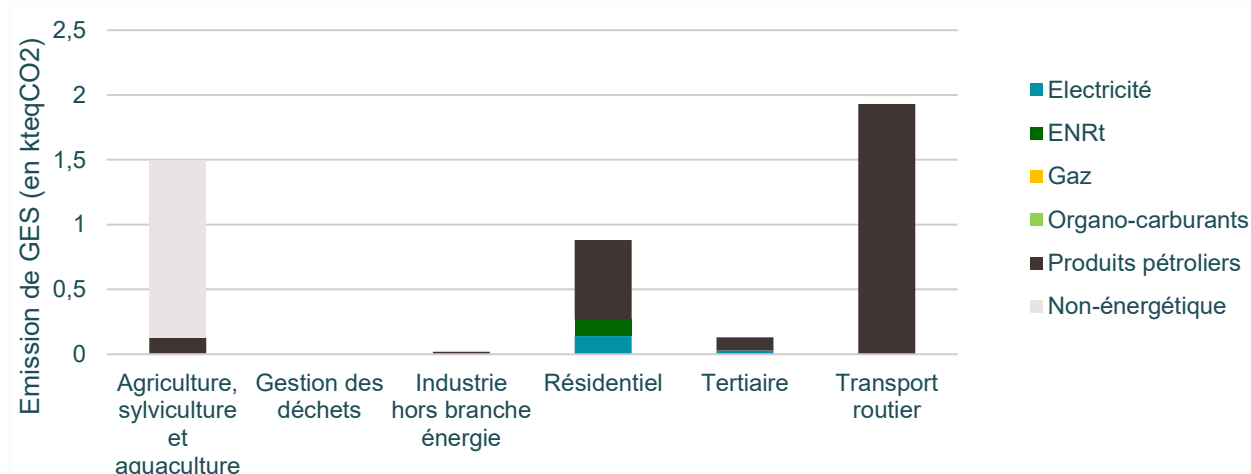


Figure 29 : Emissions de GES en 2021 par secteur et par énergie sur la commune d'Yzeron

En cohérence avec les consommations et les postes liés aux consommations présentés précédemment, la commune est dans les communes **les plus émettrices par habitants** à l'échelle de la communauté de communes de Vallons du Lyonnais (dépendance à la voiture notamment).

Afin d'agir sur ces émissions de gaz à effet de serre, plusieurs leviers d'actions existent. La **décarbonation des mobilités** et des **modes de chauffage** est tout d'abord un levier d'action et un enjeu majeur pour le territoire, dans une perspective de lutte contre le changement climatique. **L'élevage**, activité agricole prépondérante sur le territoire communal, est également à l'origine d'émissions importantes. Il s'agit ici d'**adapter les engins agricoles** afin qu'ils n'aient plus recourt aux produits pétroliers, mais aussi, et surtout, de **questionner l'activité d'élevage en elle-même**.

5.3.3 Production d'énergies renouvelables

La commune d'Yzeron présentait en 2022 une production de **3,7 GWh d'énergie renouvelable**, essentiellement par la valorisation du **bois** et autres biomasses solides (73%), et dans une moindre mesure grâce aux **pompes à chaleurs aérothermique** (19,7%). En comparaison avec la consommation d'énergie finale réalisée sur le territoire (18,3 GWh), la production d'ENr couvre environ **20% des consommations**.

Le territoire présente notamment un réseau de chaleur (chaufferie bois) au niveau du bourg principal, permettant d'alimenter l'école, et plusieurs logements collectifs et particuliers.

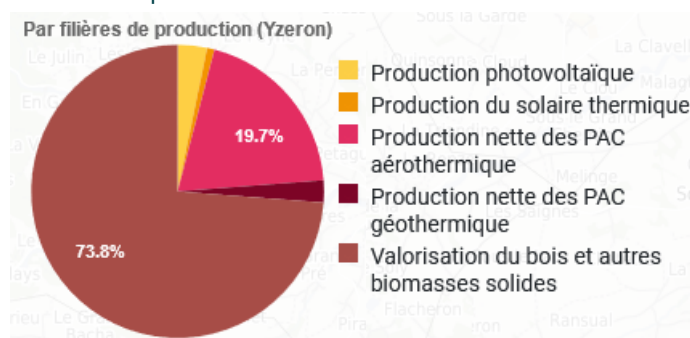


Figure 30 : Part des productions d'énergie renouvelable par filière en 2022 sur la commune d'Yzeron
(Source : ORCAE, mise en forme Terristiry.fr)

5.3.4 Potentiel de production d'énergie renouvelable

Les **potentiels** de production d'énergie renouvelable sur le territoire ont été étudiées par le PCAET de l'Ouest Lyonnais. En raison de fortes contraintes environnementales sur les cours d'eau du territoire, le potentiel de production d'hydroélectricité n'a pas été estimé. En 2019, la communauté de communes des Vallons du Lyonnais (CCVL) présente les potentiels suivants.

Production des EPCI, en GWh, à horizon 2050				
	COPAMO	CCPA	CCVG	CCVL
Bois-énergie	37,97	50,53	12,06	34,21
Solaire thermique	6,02	7,14	5,85	3,98
Géothermie	6,41	8,68	7,05	6,50
Biogaz	4,34	13,02	5,27	8,06
Eolien	0,00*	7,27	0,00	2,61
Photovoltaïque	55,96	76,49	77,83	48,20

Figure 31 : Production des EPCI, en GWh, à horizon 2050 (Source : PCAET Ouest Lyonnais, 2022)

Ainsi, ce sont le **bois énergie** et le **photovoltaïque** qui représentent les potentiels les plus importants. Le potentiel en biogaz comprend le potentiel en biomasse agricole (effluents d'élevage, paille), et le potentiel en biomasse déchets provenant de diverses sources (fraction fermentescible des ordures ménagères, industries agro-alimentaire, commerces, boues de stations d'épurations). La commune d'Yzeron présente des potentiels pour toutes les énergies citées, à l'exception de l'énergie éolienne (grand éolien).

5.4 Qualité de l'air

Sources : ORCAE, 2024 ; ATMO Auvergne Rhône-Alpes, 2024

La surveillance de la qualité de l'air en Auvergne Rhône-Alpes est confiée par l'Etat à l'association agréée ATMO Auvergne Rhône Alpes, qui mesure les concentrations des polluants réglementés : oxydes d'azote, dioxyde de soufre, monoxyde de carbone, benzène, ozone, particules PM10 et PM2,5, benzo(a)pyrène et quatre métaux lourds particuliers (nickel, plomb, cadmium et arsenic). Les principaux polluants étudiés sont les suivants :

- Le monoxyde d'azote (NO) est principalement rejeté par les pots d'échappements. En s'oxydant dans l'air, il se transforme rapidement en dioxyde d'azote (NO2).
- L'ozone (O3) est un polluant dit secondaire qui résulte de la photochimie de polluants primaires (NO2, CO,...) sous l'effet de rayonnement ultraviolet solaire. Il contribue à l'effet de serre, provoque des irritations oculaires et des troubles respiratoires surtout chez les populations vulnérables. Lorsqu'il atteint des taux élevés, il entraîne le développement de nécrose sur les végétaux et fait ainsi baisser le rendement agricole.
- Les particules fines en suspension dans l'air correspondent à un ensemble de composés plus ou moins nocifs qui viennent fragiliser les défenses immunitaires et peuvent être le véhicule de composés hautement toxiques. Les particules sont différenciées selon leur granulométrie, Les PM10 correspondent à des particules d'un diamètre inférieur à 10 µm (micromètre) et les PM2,5 à des particules de moins de 2,5 µm. On différencie les particules suivant leur taille car celle-ci a un effet sur leur pénétration pulmonaire. L'exposition chronique aux particules fines contribue à augmenter le risque de contracter des maladies cardiovasculaires et respiratoires (ORS 2007). Les sources d'émissions de particules fines sont nombreuses : transport routier, combustion industrielle, chauffage urbain, incinération des déchets...

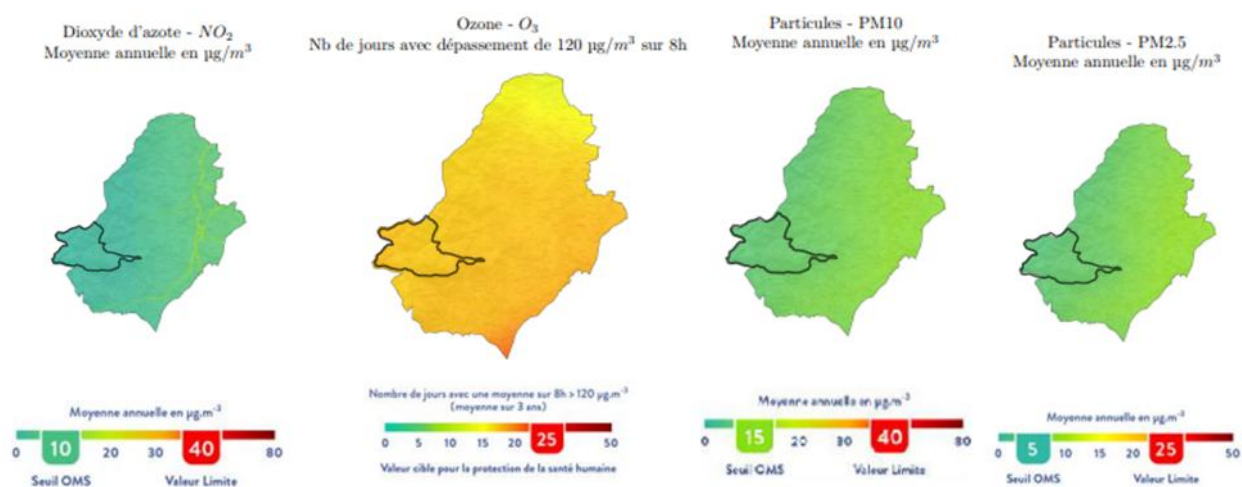


Figure 32 : Concentration en polluants en 2022 (Source : ATMO AURA)

En 2022, les concentrations en NO₂, PM10, étaient en dessous des seuils de l'OMS. La concentration en PM2.5 était comprise en dessous de la valeur limite réglementaire mais au-dessus du seuil de l'OMS. Le nombre de jour d'expositions à l'ozone étant en dessous de la valeur cible pour la protection de la santé humaine. La commune présentait ainsi une **bonne qualité globale de l'air** (indice B), sur une échelle allant de G (mauvaise qualité) à A (très bonne qualité) permettant de vulgariser les enjeux de qualité de l'air.

5.5 À retenir

Tableau 16 : Synthèse des enseignements et enjeux relatifs au climat, à l'énergie et aux GES

Atouts	Faiblesses
- Des prairies et forêts à l'origine d'un stockage carbone de 14,5 kT en 2018 - Une production d'énergie renouvelable (3,7 GWh) via la valorisation du bois et aux pompes à chaleurs aérothermique, couvrant 20% des consommations finales (18,3 GWh) - Une bonne qualité globale de l'air	- Des conséquences déjà visibles du changement climatique sur le territoire, avec notamment une augmentation des températures moyennes (+2,5°C entre 1953 et 2022), une augmentation des températures maximales moyennes (+2,6°C entre 1953 et 2022), une augmentation du nombre de journées estivales (+25 jours entre 1963-1992 et 1993-2022), et une diminution du jour de gel (-16,6j entre 1963-1992 et 1993-2022). - Des conséquences à prévoir en fonction des scénarios d'évolution : une augmentation très significative du nombre de jours anormalement chauds (x2 à horizon 2055 et x3 à horizon 2085) peu importe le scénario étudié ; augmentation des vagues de chaleur (x2 à horizon 2055, x3 à minima à horizon 2085) ; baisse du nombre de jours de gel (entre -30 et -50% à horizon 2055 et -40 à -70% à horizon 2085) ; peu d'évolution du cumul des précipitations annuelles, mais des disparités saisonnières, notamment mois de précipitations en été, plus en hiver et au printemps. Ces modifications entraîneront des conséquences diverses sur la santé, les écosystèmes, l'agriculture... - Des produits pétroliers dominants dans les consommations, notamment pour les déplacements (usage de la voiture personnelle) et le chauffage. - Des émissions de gaz à effet de serre notamment relative au transport routier, à l'agriculture (élevage émetteur en GES), et au secteur résidentiel
Opportunités	Menaces
- Des potentiels en énergie renouvelable à exploiter : bois énergie et photovoltaïque notamment	- Des événements climatiques extrêmes accentués par le changement climatique ;
Les enjeux	
- Développer les énergies renouvelables sur le territoire en fonction des principaux potentiels identifiés (solaire et bois), tout en veillant aux enjeux patrimoniaux et paysagers de la commune. - Encourager la rénovation thermique, véritable levier en matière de transition énergétique et de réduction des émissions de GES - Développer un cadre favorable à l'utilisation de modes de transport alternatifs à la voiture individuelle (transport collectif, covoiturage, transport à la demande...) - Prendre en compte des évolutions climatiques à venir dans les choix d'aménagements, les constructions ... (intégration du végétal au sein du tissu urbain, incitation à la construction bioclimatique...) - Préserver des principaux puits de carbone du territoire (forêts, prairies)	

6 Principaux enjeux environnementaux

Tableau 17 : Synthèse des enjeux environnementaux

Thématique	Enjeux
Socle territorial	- Préserver les vues vers les vallées de l'Yzeron et du Garon, depuis les villages et hameau, mais également depuis les points hauts communaux (Crêt de la Madone, Les Brosses, le Py-Froid) - Prendre en compte le risque de mouvement de terrain et son aggravation dans un contexte de changement climatique - Préserver l'accès aux gisements minéraux techniquement valorisables
Ressource en eau	- Préserver le réseau hydrographique dans ses différentes composantes, les cours d'eau et ses abords (Yzeron, ruisseau des Aduts, Garon), mais également les plans d'eau (Ronzey, Thurins, ...) ; - Améliorer l'état qualitatif et quantitatif des cours d'eau par la gestion des eaux pluviales (priorisant l'infiltration à la parcelle, mise en place des réseaux séparatifs, dispositifs de récupération des eaux de pluies), par la lutte contre les pollutions aux nitrates entraînant l'eutrophisation des eaux (conservation des zones humides, des haies, des bandes enherbées assurant une capture et/ou une dégradation des pollutions), par l'amélioration des réseaux d'eau potable (recherche et réparation des fuites...) et l'encouragement d'une consommation raisonnée ; - Assurer l'adéquation entre les besoins et les disponibilités de la ressource en eau souterraine et superficielle pour l'alimentation en eau potable, la nappe du Garon étant en équilibre précaire et l'eau distribuée sur le secteur d'Yzeron-Brally présentant une qualité insuffisante (présence de PFAS) - Respecter des périmètres de captages existants et les servitudes associées - Urbaniser prioritairement au sein des secteurs en assainissement collectif, afin de préserver la qualité des milieux naturels et des eaux superficielles et souterraines, - Améliorer la conformité des dispositifs d'assainissement non collectifs
Patrimoine naturel & continuités écologiques	- Préserver la mosaïque de milieux en présence permettant l'expression d'une faune et d'une flore remarquable, en particulier les milieux réservoirs de biodiversité majeur (ENS Crêts boisés de l'Ouest Lyonnais) - Préserver la trame boisée, les grands massifs (Py Froid, Crêts de la Madone, Les Brosses), petits boisements et haies permettant une sous-trame fonctionnelle - Préserver les milieux ouverts prairiaux, bien connectés, et support de biodiversité, en particulier les prairies permanentes et temporaires - Préserver les haies du territoire, en particulier les haies multi spécifiques et multi strates, ainsi que celles jouant un rôle dans la gestion des eaux (rôle hydrologique très fort, fort et moyen) - Préserver la trame bleue et ses différentes composantes (Yzeron, ruisseau des Aduts, Garon, plans d'eau et retenues), ainsi que les zones humides avérées du territoire - Assurer la perméabilité de la Trame Verte et Bleue dans les nouveaux projets ou dans les opérations de renouvellement : traitement des lisières, des interfaces, perméabilité des sols, espace vert, végétalisation, gestion des eaux de pluie, etc.
Risque, nuisances et pollutions	- Limiter l'exposition des personnes et des biens aux risques naturels et technologiques : abords de l'Yzeron et zone inondable, chemins préférentiels de ruissellement des eaux pluviales, secteurs soumis potentiellement aux remontées de nappes ou inondations de cave, secteurs exposés aux mouvements de terrain, ICPE, tronçon de route générant des nuisances sonores - Intégrer les obligations réglementaires liées aux PPRi, aux infrastructures classées, au risque radon et aux ICPE - Maintien des milieux permettant de diminuer l'exposition au risque inondation (zones humides, zones d'expansion des crues, haies), et au risque de mouvement de terrain (haies, forêts) - Intégration de la gestion des déchets dans les nouveaux aménagements (emplacement pour le compostage, le tri, etc.) et adapter la planification du développement urbain à la capacité des équipements de gestion des déchets
Climat, énergie et Gaz à effet de serre	- Développer les énergies renouvelables sur le territoire en fonction des principaux potentiels identifiés (solaire et bois), tout en veillant aux enjeux patrimoniaux et paysagers de la commune. - Encourager la rénovation thermique, véritable levier en matière de transition énergétique et de réduction des émissions de GES - Développer un cadre favorable à l'utilisation de modes de transport alternatifs à la voiture individuelle (transport collectif, covoiturage, transport à la demande...) - Prendre en compte des évolutions climatiques à venir dans les choix d'aménagements, les constructions ... (intégration du végétal au sein du tissu urbain, incitation à la construction bioclimatique...) - Préserver des principaux puits de carbone du territoire (forêts, prairies)



7 Annexes

Annexe I : Liste des espèces connues sur le territoire d'Yzeron, données INPN

Nom scientifique de référence	Nom vernaculaire
Reptiles	
Hierophis viridiflavus (Lacepède, 1789)	Couleuvre verte et jaune (La)
Lacerta bilineata Daudin, 1802	Lézard à deux raies (Le), Lézard vert occidental
Natrix helvetica (Lacepède, 1789)	Couleuvre helvétique, Couleuvre à collier
Podarcis muralis (Laurenti, 1768)	Lézard des murailles (Le)
Fonges	
Schizophyllum commune Fr., 1815	Schizophylle commun
Physconia distorta (With.) J.R.Laundon, 1984	
Pleurosticta acetabulum (Neck.) Elix & Lumbsch, 1988	
Umbilicaria polyphylla (L.) Baumg., 1790	
Xanthoria parietina (L.) Th.Fr., 1860	Lichen encroûtant jaune, Parmélie des murailles
Lamproderma sauteri Rostaf., 1875	
Poissons	
Esox lucius Linnaeus, 1758	Brochet
Amphibiens	
Bufo bufo (Linnaeus, 1758)	Crapaud commun (Le)
Ichthyosaura alpestris (Laurenti, 1768)	Triton alpestre (Le)
Lissotriton helveticus (Razoumowsky, 1789)	Triton palmé (Le)
Pelophylax ridibundus (Pallas, 1771)	Grenouille rieuse (La)
Rana dalmatina Fitzinger in Bonaparte, 1838	Grenouille agile (La)
Salamandra salamandra (Linnaeus, 1758)	Salamandre tachetée (La)
Arachnides	
Aculepeira ceropegia (Walckenaer, 1802)	
Argiope bruennichi (Scopoli, 1772)	Épeire frelon
Oiseaux	
Accipiter gentilis (Linnaeus, 1758)	Autour des palombes
Accipiter nisus (Linnaeus, 1758)	Épervier d'Europe
Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)	Chevalier guignette
Aegithalos caudatus (Linnaeus, 1758)	Mésange à longue queue, Orite à longue queue
Alauda arvensis Linnaeus, 1758	Alouette des champs
Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)	Martin-pêcheur d'Europe
Alectoris rufa (Linnaeus, 1758)	Perdrix rouge
Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758	Canard colvert

Anthus pratensis (Linnaeus, 1758)	Pipit farlouse
Anthus trivialis (Linnaeus, 1758)	Pipit des arbres
Apus apus (Linnaeus, 1758)	Martinet noir
Ardea cinerea Linnaeus, 1758	Héron cendré
Asio otus (Linnaeus, 1758)	Hibou moyen-duc
Bubo bubo (Linnaeus, 1758)	Grand-duc d'Europe
Bubulcus ibis (Linnaeus, 1758)	Héron garde-boeufs, Pique boeufs
Buteo buteo (Linnaeus, 1758)	Buse variable
Caprimulgus europaeus Linnaeus, 1758	Engoulevent d'Europe
Carduelis carduelis (Linnaeus, 1758)	Chardonneret élégant
Certhia brachydactyla C.L. Brehm, 1820	Grimpereau des jardins
Certhia familiaris Linnaeus, 1758	Grimpereau des bois
Chloris chloris (Linnaeus, 1758)	Verdier d'Europe
Ciconia ciconia (Linnaeus, 1758)	Cigogne blanche
Cinclus cinclus (Linnaeus, 1758)	Cincle plongeur
Circaetus gallicus (Gmelin, 1788)	Circaète Jean-le-Blanc
Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)	Busard des roseaux
Circus cyaneus (Linnaeus, 1766)	Busard Saint-Martin
Circus pygargus (Linnaeus, 1758)	Busard cendré
Coccothraustes coccothraustes (Linnaeus, 1758)	Grosbec casse-noyaux
Columba livia Gmelin, 1789	Pigeon biset
Columba oenas Linnaeus, 1758	Pigeon colombin
Columba palumbus Linnaeus, 1758	Pigeon ramier
Corvus corax Linnaeus, 1758	Grand corbeau
Corvus corone Linnaeus, 1758	Corneille noire
Corvus monedula Linnaeus, 1758	Choucas des tours
Cuculus canorus Linnaeus, 1758	Coucou gris
Cyanistes caeruleus (Linnaeus, 1758)	Mésange bleue
Delichon urbicum (Linnaeus, 1758)	Hirondelle de fenêtre
Dendrocopos major (Linnaeus, 1758)	Pic épeiche
Dendrocopos medius (Linnaeus, 1758)	Pic mar
Dendrocopos minor (Linnaeus, 1758)	Pic épeichette
Dryocopus martius (Linnaeus, 1758)	Pic noir
Emberiza cia Linnaeus, 1766	Bruant fou
Emberiza cirrus Linnaeus, 1766	Bruant zizi
Emberiza citrinella Linnaeus, 1758	Bruant jaune
Erithacus rubecula (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familier
Falco subbuteo Linnaeus, 1758	Faucon hobereau
Falco tinnunculus Linnaeus, 1758	Faucon crécerelle
Ficedula hypoleuca (Pallas, 1764)	Gobemouche noir
Fringilla coelebs Linnaeus, 1758	Pinson des arbres
Fringilla montifringilla Linnaeus, 1758	Pinson du nord, Pinson des Ardennes
Fulica atra Linnaeus, 1758	Foulque macroule
Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)	Gallinule poule-d'eau, Poule-d'eau

Garrulus glandarius (Linnaeus, 1758)	Geai des chênes
Grus grus (Linnaeus, 1758)	Grue cendrée
Hippolais polyglotta (Vieillot, 1817)	Hypolaïs polyglotte, Petit contrefaisant
Hirundo rustica Linnaeus, 1758	Hirondelle rustique, Hirondelle de cheminée
Jynx torquilla Linnaeus, 1758	Torcol fourmilier
Lanius collurio Linnaeus, 1758	Pie-grièche écorcheur
Linaria cannabina (Linnaeus, 1758)	Linotte mélodieuse
Lophophanes cristatus (Linnaeus, 1758)	Mésange huppée
Lullula arborea (Linnaeus, 1758)	Alouette lulu
Luscinia megarhynchos C. L. Brehm, 1831	Rossignol philomèle
Milvus migrans (Boddaert, 1783)	Milan noir
Milvus milvus (Linnaeus, 1758)	Milan royal
Motacilla alba Linnaeus, 1758	Bergeronnette grise
Motacilla cinerea Tunstall, 1771	Bergeronnette des ruisseaux
Muscicapa striata (Pallas, 1764)	Gobemouche gris
Oenanthe oenanthe (Linnaeus, 1758)	Traquet motteux
Oriolus oriolus (Linnaeus, 1758)	Loriot d'Europe, Loriot jaune
Parus major Linnaeus, 1758	Mésange charbonnière
Passer domesticus (Linnaeus, 1758)	Moineau domestique
Passer montanus (Linnaeus, 1758)	Moineau friquet
Periparus ater (Linnaeus, 1758)	Mésange noire
Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)	Bondrée apivore
Phasianus colchicus Linnaeus, 1758	Faisan de Colchide
Phoenicurus ochruros (S. G. Gmelin, 1774)	Rougequeue noir
Phoenicurus phoenicurus (Linnaeus, 1758)	Rougequeue à front blanc
Phylloscopus bonelli (Vieillot, 1819)	Pouillot de Bonelli
Phylloscopus collybita (Vieillot, 1817)	Pouillot véloce
Phylloscopus trochilus (Linnaeus, 1758)	Pouillot fitis
Pica pica (Linnaeus, 1758)	Pie bavarde
Picus viridis Linnaeus, 1758	Pic vert, Pivert
Poecile palustris (Linnaeus, 1758)	Mésange nonnette
Prunella collaris (Scopoli, 1769)	Accenteur alpin
Prunella modularis (Linnaeus, 1758)	Accenteur mouchet
Pyrrhula pyrrhula (Linnaeus, 1758)	Bouvreuil pivoine
Regulus ignicapilla (Temminck, 1820)	Roitelet à triple bandeau
Regulus regulus (Linnaeus, 1758)	Roitelet huppé
Saxicola rubicola (Linnaeus, 1766)	Tarier pâle
Scolopax rusticola Linnaeus, 1758	Bécasse des bois
Serinus serinus (Linnaeus, 1766)	Serin cini
Sitta europaea Linnaeus, 1758	Sittelle torchepot
Spinus spinus (Linnaeus, 1758)	Tarin des aulnes
Streptopelia decaocto (Fridvaldszky, 1838)	Tourterelle turque
Strix aluco Linnaeus, 1758	Chouette hulotte
Sturnus vulgaris Linnaeus, 1758	Étourneau sansonnet

<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	Fauvette à tête noire
<i>Sylvia borin</i> (Boddaert, 1783)	Fauvette des jardins
<i>Sylvia communis</i> Latham, 1787	Fauvette grisette
<i>Tachybaptus ruficollis</i> (Pallas, 1764)	Grèbe castagneux
<i>Tachymarptis melba</i> (Linnaeus, 1758)	Martinet à ventre blanc, Martinet alpin
<i>Tichodroma muraria</i> (Linnaeus, 1766)	Tichodrome échelette
<i>Troglodytes troglodytes</i> (Linnaeus, 1758)	Troglodyte mignon
<i>Turdus iliacus</i> Linnaeus, 1766	Grive mauvis
<i>Turdus merula</i> Linnaeus, 1758	Merle noir
<i>Turdus philomelos</i> C. L. Brehm, 1831	Grive musicienne
<i>Turdus pilaris</i> Linnaeus, 1758	Grive litorne
<i>Turdus viscivorus</i> Linnaeus, 1758	Grive draine
<i>Tyto alba</i> (Scopoli, 1769)	Effraie des clochers, Chouette effraie
<i>Upupa epops</i> Linnaeus, 1758	Huppe fasciée
Mollusques aquatiques	
<i>Euglesa casertana</i> (Poli, 1791)	Pisidie robuste
<i>Euglesa obtusalis</i> (Lamarck, 1818)	Pisidie de Lamarck
<i>Euglesa personata</i> (Malm, 1855)	Pisidie des sources
<i>Euglesa subtruncata</i> (Malm, 1855)	Pisidie chiendent
Flore	
<i>Abies alba</i> Mill., 1768	Sapin blanc, Sapin pectiné
<i>Acer campestre</i> L., 1753	Érable champêtre, Acéraille
<i>Acer platanoides</i> L., 1753	Érable plane, Plane, Aserau
<i>Acer pseudoplatanus</i> L., 1753	Érable sycomore, Grand Érable, Érable faux platane
<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	Achillée millefeuille, Herbe au charpentier, Sourcils-de-Vénus, Millefeuille, Chiendent rouge
<i>Achillea ptarmica</i> L., 1753	Achillée sternutatoire, Herbe à éternuer, Achillée ptarmique
<i>Adoxa moschatellina</i> L., 1753	Herbe musquée, Moscatelline, Moschatelline, Muscatelle, Adoxe musquée, Adoxe moscatelline
<i>Aegopodium podagraria</i> L., 1753	Égopode podagraire, Podagraire, Herbe aux goutteux, Fausse angélique
<i>Aesculus hippocastanum</i> L., 1753	Marronnier d'Inde, Marronnier commun
<i>Aethusa cynapium</i> L., 1753	Petite cigüe, Faux persil, Éthuse ache-des-chiens
<i>Agrimonia eupatoria</i> L., 1753	Aigremoine eupatoire, Francormier
<i>Agrostemma githago</i> L., 1753	Nielle des blés, Lychnis nielle, Lychnide nielle
<i>Agrostis canina</i> L., 1753 [nom. et typ. cons.]	Agrostide des chiens, Agrostide canine, Traînasse, Agrostis des chiens
<i>Agrostis capillaris</i> L., 1753	Agrostide capillaire, Agrostide commune, Agrostis capillaire
<i>Agrostis stolonifera</i> L., 1753	Agrostide stolonifère, Traînasse, Agrostis stolonifère
<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	Ailante glanduleux, Faux vernis du Japon, Ailante, Ailanthé
<i>Aira caryophylla</i> L., 1753	Aïra caryophyllée, Canche caryophyllée
<i>Ajuga reptans</i> L., 1753	Bugle rampante
<i>Alcea rosea</i> L., 1753	Rose trémière, Passerose, Alcée rose
<i>Alliaria petiolata</i> (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913	Alliaire, Herbe aux aulx, Alliaire pétiolée, Alliaire officinale
<i>Allium oleraceum</i> L., 1753	Ail maraîcher, Ail des endroits cultivés, Ail potager, Ail des champs

<i>Allium vineale</i> L., 1753	Ail des vignes, Oignon bâtard, Aillet
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn., 1790	Aulne glutineux, Verne, Vergne
<i>Alopecurus pratensis</i> L., 1753	Vulpin des prés
<i>Amaranthus blitum</i> L., 1753	Brède malabar, Pariétaire
<i>Amaranthus cruentus</i> L., 1759	Amarante rouge sang, Amarante rouge, Amarante couleur de sang
<i>Amaranthus retroflexus</i> L., 1753	Amarante réfléchie, Amarante à racines rouges, Blé rouge
<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L., 1753	Ambroisie à feuilles d'armoise, Ambroisie élevée, Ambroisie annuelle
<i>Anarrhinum bellidifolium</i> (L.) Willd., 1800	Anarrhine à feuilles de pâquerette, Anarrhinante, Muflier à feuilles de pâquerette
<i>Andryala integrifolia</i> L., 1753	Andryale à feuilles entières, Andryale sinueuse
<i>Anemone nemorosa</i> L., 1753	Anémone des bois, Anémone sylvie
<i>Anisantha diandra</i> (Roth) Tutin ex Tzvelev, 1963	Brome à deux étamines, Anisanthe à deux étamines
<i>Anisantha sterilis</i> (L.) Nevski, 1934	Brome stérile, Anisanthe stérile
<i>Anisantha tectorum</i> (L.) Nevski, 1934	Brome des toits, Anisanthe des toits
<i>Anthemis arvensis</i> L., 1753	Anthémide des champs, Anthémis des champs, Camomille sauvage, Fausse camomille, Camomille des champs
<i>Anthoxanthum odoratum</i> L., 1753	Flouve odorante
<i>Anthriscus cerefolium</i> (L.) Hoffm., 1814	Anthrisque cerfeuil, Cerfeuil cultivé, Cerfeuil commun
<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffm., 1814	Anthrisque sylvestre, Cerfeuil des bois, Persil des bois
<i>Anthyllis vulneraria</i> L., 1753	Anthyllide vulnéraire, Anthyllis vulnéraire, Trèfle des sables, Vulnéraire, Thé des Alpes
<i>Aphanes arvensis</i> L., 1753	Aphane des champs, Alchémille des champs
<i>Aquilegia vulgaris</i> L., 1753	Ancolie commune, Ancolie vulgaire, Clochette
<i>Arabidopsis thaliana</i> (L.) Heynh., 1842	Fausse arabette de Thalius, Arabette de Thalius, Arabette des dames
<i>Aria edulis</i> (Willd.) M.Roem., 1847	Alisier blanc, Alisier de Bourgogne, Alouchier, Sorbier des Alpes
<i>Arnoseria minima</i> (L.) Schweigg. & Körte, 1811	Arnoséride naine, Arnoséris nain, Arnoséride minime, Chicorée des moutons, Petite arnoséride
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé, Avoine élevée, Fromental, Fénasse, Ray-grass français
<i>Artemisia annua</i> L., 1753	Armoise annuelle
<i>Artemisia campestris</i> L., 1753	Armoise champêtre, Aurone des champs, Armoise rouge
<i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte, 1877	Armoise, Herbe chinois, Marie-Thérèse
<i>Artemisia vulgaris</i> L., 1753	Armoise commune, Herbe de feu
<i>Arum italicum</i> Mill., 1768	Gouet d'Italie, Pied-de-veau, Arum d'Italie
<i>Arum maculatum</i> L., 1753	Gouet tacheté, Arum maculé, Arum tacheté, Gouet maculé
<i>Asparagus officinalis</i> L., 1753	Asperge officinale, Asperge, Asparagus
<i>Asplenium adiantum-nigrum</i> L., 1753	Doradille noire, Capillaire noire
<i>Asplenium ceterach</i> L., 1753	Doradille cétérac, Cétérac officinal, Cétérac, Cétérach
<i>Asplenium ruta-muraria</i> L., 1753	Doradille rue-des-murailles, Rue-des-murailles
<i>Asplenium septentrionale</i> (L.) Hoffm., 1796	Doradille du Nord, Doradille septentrionale
<i>Asplenium trichomanes</i> L., 1753	Doradille des murailles, Capillaire des murailles, Fausse capillaire, Capillaire rouge
<i>Asplenium x alternifolium</i> Wulfen, 1781	Doradille à feuilles alternes, Doradille de Breyne, Doradille d'Allemagne, Asplénium de Breyne
<i>Athyrium filix-femina</i> (L.) Roth, 1799	Fougère femelle, Polypode femelle, Athyrium fougère-femelle
<i>Atriplex patula</i> L., 1753	Arroche étalée

<i>Atriplex prostrata</i> Boucher ex DC., 1805	Arroche prostrée, Arroche hastée
<i>Aubrieta deltoidea</i> (L.) DC., 1821	Aubriète deltoïde, Aubrietie deltoïde, Aubriétia à delta
<i>Avena sativa</i> L., 1753	Avoine cultivée
<i>Avenula pubescens</i> (Huds.) Dumort., 1868	Avoine pubescente, Avénule pubescente
<i>Ballota nigra</i> L., 1753	Ballote noire, Marrube noir
<i>Barbarea verna</i> (Mill.) Asch., 1864	Barbarée printanière, Barbarée du printemps, Barbarée précoce, Cresson de jardin
<i>Barbarea vulgaris</i> W.T.Aiton, 1812	Barbarée commune, Herbe de Sainte-Barbe
<i>Bellis perennis</i> L., 1753	Pâquerette vivace, Pâquerette
<i>Berberis aquifolium</i> Pursh, 1814	Mahonia à feuilles de houx, Mahonie à feuilles de houx, Faux houx, Épine-vinette à feuilles de houx
<i>Berteroa incana</i> (L.) DC., 1821	Bertéroa blanchi, Alysson blanchâtre, Alysson blanc, Alysse blanche
<i>Beta vulgaris</i> L., 1753	Betterave commune, Bette, Betterave à sucre, Betterage fourragère, Betterave rouge, Betterave sucrière, Poirée
<i>Betula pendula</i> Roth, 1788	Bouleau pleureur, Bouleau verruqueux, Boulard
<i>Betula pubescens</i> Ehrh., 1791	Bouleau pubescent, Bouleau blanc
<i>Bidens frondosa</i> L., 1753	Bident feuillé, Bident à fruits noirs, Bident feuillu
<i>Bidens tripartita</i> L., 1753	Bident triparti, Bident trifolié, Eupatoire aquatique, Chanvre d'eau
<i>Borago officinalis</i> L., 1753	Bourrache officinale
<i>Bothriochloa ischaemum</i> (L.) Keng, 1936	Bothriochloa pied-de-poule, Barbon pied-de-poule, Barbon digité, Bothriochloa ischème
<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) P.Beauv., 1812	Brachypode des forêts, Brachypode des bois, Brome des bois
<i>Brassica napus</i> L., 1753	Colza
<i>Bromopsis benekenii</i> (Lange) Holub, 1973	Brome de Beneken, Faux brome de Beneken
<i>Bromus hordeaceus</i> L., 1753	Brome mou, Brome orge
<i>Bryonia dioica</i> Jacq., 1774	Bryone dioïque
<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	Buddleia de David, Buddleia du père David, Arbre-à-papillon, Arbres-aux-papillons
<i>Buxus sempervirens</i> L., 1753	Buis toujours vert, Buis commun, Buis sempervirent, Bois béni
<i>Calluna vulgaris</i> (L.) Hull, 1808	Callune commune, Callune, Bérue, Bruyère commune
<i>Caltha palustris</i> L., 1753	Populage des marais, Sarboulotte, Souci d'eau
<i>Campanula patula</i> L., 1753	Campanule étalée
<i>Campanula persicifolia</i> L., 1753	Campanule à feuilles de pêcher, Bâton-de-Jacob
<i>Campanula rotundifolia</i> L., 1753	Campanule à feuilles rondes
<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Medik., 1792	Capselle bourse-à-pasteur, Bourse-de-capucin, Bourse-à-pasteur
<i>Cardamine flexuosa</i> With., 1796	Cardamine flexueuse, Cardamine des bois
<i>Cardamine hirsuta</i> L., 1753	Cardamine hérissée, Cardamine hirsute, Cresson de muraille
<i>Cardamine impatiens</i> L., 1753	Cardamine impatiente, Herbe au diable
<i>Cardamine pratensis</i> L., 1753	Cardamine des prés, Cresson des prés, Cressonnette
<i>Carduus nutans</i> L., 1753	Chardon penché
<i>Carex acuta</i> L., 1753	Laïche aiguë, Laïche grêle
<i>Carex canescens</i> L., 1753	Laïche blanchâtre, Laïche courte, Laïche tronquée
<i>Carex divulsa</i> Stokes, 1787	Laïche écartée
<i>Carex flacca</i> Schreb., 1771	Laïche glauque
<i>Carex hirta</i> L., 1753	Laïche hérissée
<i>Carex leporina</i> L., 1753	Laïche patte-de-lièvre, Laïche des lièvres, Laïche à épis ovales

Carex nigra (L.) Reichard, 1778	Laïche noire, Laïche commune, Laïche vulgaire
Carex panicea L., 1753	Laïche panic, Laïche bleuâtre, Laïche millet
Carex pendula Huds., 1762	Laïche à épis pendants, Laïche pendante
Carex remota L., 1755	Laïche espacée, Laïche à épis espacés
Carex vesicaria L., 1753	Laïche vésiculeuse, Laïche à utricules renflés
Carlina vulgaris L., 1753	Carline commune, Chardon doré
Carpinus betulus L., 1753	Charme commun, Charme, Charmille
Carpinus ostrya L., 1753	Ostrya à feuilles de charme, Charme houblon, Bois-de-fer
Castanea sativa Mill., 1768	Châtaignier cultivé, Châtaignier, Châtaignier commun
Cedrus atlantica (Endl.) Manetti ex Carrière, 1855	Cèdre de l'Atlas
Centaurea decipiens Thuill., 1799	Centaurée trompeuse, Centaurée décevante, Centaurée de Debeaux, Centaurée des prés, Centaurée du Roussillon, Centaurée des bois, Centaurée d'Endress, Centaurée à appendice étroit
Centaurea jacea L., 1753	Centaurée jacée, Tête de moineau, Ambrette
Centaurea scabiosa L., 1753	Centaurée scabieuse
Centaurium erythraea Rafn, 1800	Érythrée petite-centaurée
Centranthus ruber (L.) DC., 1805	Centranthe rouge, Valériane rouge, Lilas d'Espagne
Cerastium arvense L., 1753	Céaiste des champs
Cerastium fontanum Baumg., 1816	Céaiste des sources
Cerastium glomeratum Thuill., 1799	Céaiste aggloméré, Oreille de souris
Ceratochloa cathartica (Vahl) Herter, 1940	Brome cathartique, Cératochloa cathartique, Brome faux uniola, Brome purgatif
Chaenorhinum minus (L.) Lange, 1870	Petite chénorrhine, Petite linaire, Chénorrhine mineure, Chénorrhine naine
Chaerophyllum temulum L., 1753	Cerfeuil enivrant, Cerfeuil penché, Chérophylle penché, Couquet
Chelidonium majus L., 1753	Grande chélidoine, Chélidoine élevée, Herbe à la verrue, Éclaire, Grande éclaire, Chélidoine éclaire
Chenopodium hybridum (L.) S.Fuentes, Uotila & Borsch, 2012	Chénopode hybride, Chénopodiastre hybride, Chénopode à feuilles de stramoine
Chenopodium murale (L.) S.Fuentes, Uotila & Borsch, 2012	Chénopodiastre des murs, Chénopode des murs
Chenopodium album L., 1753	Chénopode blanc, Senousse
Chondrilla juncea L., 1753	Chondrilla à tige de jonc, Chondrilla effilée, Chondrilla jonc, Chondrilla jonciforme
Cichorium intybus L., 1753	Chicorée sauvage, Chicorée amère, Barbe-de-capucin
Circaea lutetiana L., 1753	Circée de Paris, Circée commune, Herbe des sorcières, Herbe aux sorcières
Circaea x intermedia Ehrh., 1789	Circée intermédiaire
Cirsium arvense (L.) Scop., 1772	Cirse des champs, Chardon des champs, Calcide
Cirsium eriophorum (L.) Scop., 1772	Cirse laineux, Cirse aranéeux
Cirsium palustre (L.) Scop., 1772	Cirse des marais, Bâton-du-diable
Cirsium vulgare (Savi) Ten., 1838	Cirse commun, Cirse à feuilles lancéolées, Cirse lancéolé
Clematis vitalba L., 1753	Clématite des haies, Clématite vigne blanche, Herbe aux gueux
Clinopodium vulgare L., 1753	Clinopode commun, Calament clinopode, Sarriette commune, Grand basilic
Colchicum autumnale L., 1753	Colchique d'automne, Safran des prés
Comarum palustre L., 1753	Comaret des marais, Potentille des marais
Convolvulus arvensis L., 1753	Liseron des champs, Vrillée, Petit liseron

<i>Convolvulus sepium</i> L., 1753	Liseron des haies, Liset, Calystégie des haies
<i>Cornus mas</i> L., 1753	Cornouiller mâle, Cornouiller sauvage
<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	Cornouiller sanguin, Sanguine, Cornouiller femelle
<i>Coronilla varia</i> L., 1753	Coronille variée, Coronille changeante, Coronille bigarrée, Sécurigère bigarrée, Sécurigère variée
<i>Corylus avellana</i> L., 1753	Noisetier commun, Noisetier, Coudrier, Avelinier
<i>Cosmos bipinnatus</i> Cav., 1791	Cosmos bipenné, Cosmos
<i>Cotinus coggygria</i> Scop., 1771	Arbre à perruque, Sumac fustet, Fustet, Fustet des teinturiers
<i>Crataegus germanica</i> (L.) Kuntze, 1891	Néflier d'Allemagne, Néflier
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai, Aubépine monogyne
<i>Crepis capillaris</i> (L.) Wallr., 1840	Crépide capillaire, Crépide à tiges capillaires, Crépide verdâtre, Crépis capillaire
<i>Crepis foetida</i> L., 1753	Crépide fétide, Laitue de porc, Barkhausie fétide, Crépis fétide
<i>Crepis paludosa</i> (L.) Moench, 1794	Crépide des marais
<i>Crepis setosa</i> Haller f., 1797	Crépide hérissée, Barkhausie à soies, Crépide à soies, Crépis hérissé
<i>Crepis vesicaria</i> L., 1753	Crépide vésiculeuse, Crépis à vésicules
<i>Cruciata laevipes</i> Opiz, 1852	Croisette commune, Gaillet croisette
<i>Cyanus segetum</i> Hill, 1762	Bleuet des moissons, Bleuet, Barbeau
<i>Cyclamen hederifolium</i> Aiton, 1789	Cyclamen à feuilles de lierre, Cyclamen napolitain, Cyclamen de Naples
<i>Cydonia oblonga</i> Mill., 1768	Cognassier commun, Coing
<i>Cymbalaria muralis</i> G. Gaertn., B. Mey. & Scherb., 1800	Cymbalaire, Ruine de Rome, Cymbalaire des murs, Linaire cymbalaire, Ruine de Rome, Lierre fleuri
<i>Cynodon dactylon</i> (L.) Pers., 1805	Cynodon dactyle, Petit-chiendent, Chiendent fil-de-fer, Capriole, Chiendent pied-de-poule
<i>Cynoglossum officinale</i> L., 1753	Cynoglosse officinale
<i>Cynosurus cristatus</i> L., 1753	Cynosure crételle, Crételle, Crételle commune, Crételle des prés
<i>Cytisus scoparius</i> (L.) Link, 1822	Cytise à balais, Genêt à balais, Sarothamne à balais, Juniesse
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré, Pied-de-poule
<i>Datura stramonium</i> L., 1753	Datura, stramoine
<i>Daucus carota</i> L., 1753	Carotte sauvage, Carotte commune, Daucus carotte
<i>Dianthus armeria</i> L., 1753	Œillet armérie, Œillet velu, Armoirie, Œillet à bouquet
<i>Dianthus carthusianorum</i> L., 1753	Œillet des Chartreux
<i>Dicranum scoparium</i> Hedw., 1801	
<i>Digitalis lutea</i> L., 1753	Digitale jaune
<i>Digitalis purpurea</i> L., 1753	Digitale pourpre, Gantelée, Gant de Notre-Dame
<i>Digitalis x fucata</i> Ehrh., 1792	Digitale sombre, Digitale fardée
<i>Digitaria sanguinalis</i> (L.) Scop., 1771	Digitaire sanguine, Digitaire commune
<i>Diplotaxis tenuifolia</i> (L.) DC., 1821	Diplotaxe à feuilles ténues, Diplotaxe à feuilles étroites, Roquette sauvage, Diplotaxe vulgaire, Roquette jaune, Diplotaxis à feuilles ténues
<i>Dipsacus fullonum</i> L., 1753	Cardère à foulon, Cabaret des oiseaux, Cardère sauvage
<i>Draba verna</i> L., 1753	Drave printanière, Drave de printemps, Érophile printanière
<i>Dryopteris carthusiana</i> (Vill.) H.P. Fuchs, 1959	Dryoptéride des Chartreux, Dryoptéris des chartreux, Fougère spinuleuse
<i>Dryopteris dilatata</i> (Hoffm.) A. Gray, 1848	Dryoptéride dilatée, Dryoptéris dilaté, Fougère dilatée

Dryopteris filix-mas (L.) Schott, 1834	Dryoptéride fougère-mâle, Fougère-mâle, Dryoptéris fougère-mâle
Echinochloa crus-galli (L.) P.Beauv., 1812	Échinochloa pied-de-coq, Échinochloé Pied-de-coq, Pied-de-coq, Panic pied-de-coq
Echium vulgare L., 1753	Vipérine commune, Vipérine vulgaire
Eleocharis palustris (L.) Roem. & Schult., 1817	Éléocharide des marais, Scirpe des marais, Éléocharis des marais
Elytrigia campestris (Godr. & Gren.) Kerguélen, 1987	Chiendent des champs, Élytrigie champêtre
Epilobium hirsutum L., 1753	Épilobe hérissé, Épilobe hirsute
Epilobium lanceolatum Sebast. & Mauri, 1818	Épilobe lancéolé, Épilobe à feuilles lancéolées
Epilobium montanum L., 1753	Épilobe des montagnes
Epilobium parviflorum Schreb., 1771	Épilobe à petites fleurs
Epilobium tetragonum L., 1753	Épilobe à tige carrée, Épilobe à quatre angles, Épilobe tétragone
Equisetum arvense L., 1753	Prêle des champs, Queue-de-renard
Equisetum fluviatile L., 1753	Prêle des eaux, Prêle des cours d'eau, Prêle des rivières, Prêle des boursiers, Prêle des fanges
Equisetum palustre L., 1753	Prêle des marais
Eragrostis cilianensis (All.) Vignolo ex Janch., 1907	Éragrostide de Ciliani
Eragrostis minor Host, 1809	Éragrostide mineure
Eragrostis pilosa (L.) P.Beauv., 1812	Éragrostide poilue, Éragrostis poilu
Erigeron annuus (L.) Desf., 1804	Érigéron annuel, Vergerette annuelle, Sténactide annuelle
Erigeron canadensis L., 1753	Érigéron du Canada, Conyze du Canada, Vergerette du Canada
Erigeron sumatrensis Retz., 1810	Érigéron de Sumatra, Conyze de Sumatra, Vergerette blanchâtre, Vergerette de Sumatra
Erodium cicutarium (L.) L'Hér., 1789	Érodium à feuilles de ciguë, Bec-de-grue
Erodium gruinum (L.) L'Hér., 1789	Érodium bec-de-grue
Ervilia hirsuta (L.) Opiz, 1852	Vesce hérissée
Ervum tetraspermum L., 1753	Ers à quatre graines, Lentillon, Vesce à quatre graines
Eryngium campestre L., 1753	Panicaut champêtre, Chardon Roland
Erysimum cheiri (L.) Crantz, 1769	Giroflée des murailles, Violier jaune, Violier des murailles, Vêlar violier, Vêlar giroflée
Erythranthe guttata (Fisch. ex DC.) G.L.Nesom, 2012	Mimule tacheté, Érythranthe tachetée
Eschscholzia californica Cham., 1820	Pavot de Californie, Eschscholzie de Californie
Euonymus europaeus L., 1753	Fusain d'Europe, Bonnet-d'évêque
Eupatorium cannabinum L., 1753	Eupatoire chanvrine, Eupatoire à feuilles de chanvre, Chanvre d'eau
Euphorbia amygdaloides L., 1753	Euphorbe faux amandier, Euphorbe des bois, Herbe à la faux
Euphorbia cyparissias L., 1753	Euphorbe petit-cyprès, Euphorbe faux cyprès, Petite ésule
Euphorbia exigua L., 1753	Euphorbe fluette, Euphorbe exiguë
Euphorbia lathyris L., 1753	Euphorbe épurge, Euphorbe des jardins, Herbe-aux-taupes
Euphorbia maculata L., 1753	Euphorbe maculée, Euphorbe tachetée, Euphorbe tachée, Euphorbe de Jovet
Euphorbia peplus L., 1753	Euphorbe péplus, Euphorbe des jardins, Euphorbe omblette, Ésule ronde
Euphorbia stricta L., 1759	Euphorbe raide
Fagus sylvatica L., 1753	Hêtre des forêts, Hêtre, Fayard, Hêtre commun, Fouteau
Fallopia convolvulus (L.) Á.Löve, 1970	Fallopie liseron, Vrillée liseron, Renouée liseron, Vrillée sauvage, Vrillée bâtarde, Faux liseron

<i>Fallopia dumetorum</i> (L.) Holub, 1971	Fallopie des haies, Fallopie des buissons, Vrillée des buissons, Renouée des buissons, Renouée des haies, Grande vrillée bâtarde
<i>Festuca brevipila</i> R.Tracey, 1977	Fétuque durette, Fétuque à poils courts
<i>Festuca heterophylla</i> Lam., 1779	Fétuque hétérophylle
<i>Festuca lemanii</i> Bastard, 1809	Fétuque de Léman
<i>Ficaria verna</i> Huds., 1762	Ficaire printanière, Renoncule ficaire
<i>Ficus carica</i> L., 1753	Figuier d'Europe
<i>Filago germanica</i> L., 1763	Cotonnière d'Allemagne, Cotonnière commune, Immortelle d'Allemagne
<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim., 1879	Reine-des-prés, Spirée Ulmaire, Filipendule ulmaire
<i>Filipendula vulgaris</i> Moench, 1794	Filipendule commune, Spirée filipendule, Filipendule à six pétales, Filipendule vulgaire
<i>Fragaria vesca</i> L., 1753	Fraisier sauvage, Fraisier des bois
<i>Fragaria x ananassa</i> (Weston) Duchesne ex Rozier, 1785	Fraisier cultivé, Fraisier, Fraisier ananas
<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Frêne élevé, Frêne commun, Frêne, Frêne d'Europe
<i>Fumaria officinalis</i> L., 1753	Fumeterre officinale, Herbe à la veuve
<i>Gagea villosa</i> (M.Bieb.) Sweet, 1826	Gagée velue, Gagée des champs
<i>Galeopsis segetum</i> Neck., 1770	Galéopsis des moissons, Galéopsis douteux, Galéopsis des champs, Galéopsis velu, Galéope des moissons, Galéope douteux
<i>Galeopsis tetrahit</i> L., 1753	Galéopsis tétrahit, Ortie royale, Galéope tétrahit
<i>Galinsoga parviflora</i> Cav., 1795	Galinsoge à petites fleurs, Piquant blanc, Herbe piment, Petit piquant
<i>Galinsoga quadriradiata</i> Ruiz & Pav., 1798	Galinsoga quadriradié, Galinsoge quadriradiée, Galinsoga cilié, Galinsoge ciliée
<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron, Herbe collante, Gratteron
<i>Galium mollugo</i> L., 1753	Gaillet commun, Gaillet Mollugine, Caille-lait blanc
<i>Galium saxatile</i> L., 1753	Gaillet des rochers, Gaillet du Harz
<i>Galium uliginosum</i> L., 1753	Gaillet des fanges, Gaillet aquatique, Gaillet fangeux
<i>Galium verum</i> L., 1753	Gaillet vrai, Gaillet jaune, Caille-lait jaune
<i>Genista sagittalis</i> L., 1753	Genêt sagitté, Genêt ailé, Genistrolle
<i>Geranium columbinum</i> L., 1753	Géranium colombin, Pied-de-pigeon, Géranium des colombes
<i>Geranium dissectum</i> L., 1755	Géranium découpé, Géranium à feuilles découpées
<i>Geranium molle</i> L., 1753	Géranium mou, Géranium à feuilles molles
<i>Geranium purpureum</i> Vill., 1786	Géranium pourpre
<i>Geranium pusillum</i> L., 1759	Géranium fluet, Géranium grêle, Géranium à tiges grêles
<i>Geranium pyrenaicum</i> Burm.f., 1759 [nom. et typ. cons.]	Géranium des Pyrénées
<i>Geranium robertianum</i> L., 1753	Géranium herbe-à-Robert, Géranium Robert, Herbe tangué
<i>Geranium rotundifolium</i> L., 1753	Géranium à feuilles rondes, Mauvette
<i>Geum urbanum</i> L., 1753	Benoîte des villes, Benoîte commune, Herbe de saint Benoît
<i>Glechoma hederacea</i> L., 1753	Gléchome lierre terrestre, Lierre terrestre, Gléchome lierre
<i>Glyceria declinata</i> Bréb., 1859	Glycérie déclinée, Glycérie dentée
<i>Glyceria fluitans</i> (L.) R.Br., 1810	Glycérie flottante, Manne de Pologne
<i>Goodyera repens</i> (L.) R.Br., 1813	Goodyère rampante
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant, Herbe de saint Jean, Lierre commun
<i>Helianthemum nummularium</i> (L.) Mill., 1768	Hélianthème nummulaire, Hélianthème jaune, Hélianthème commun
<i>Heliotropium europaeum</i> L., 1753	Héliotrope d'Europe

<i>Helleborus foetidus</i> L., 1753	Ellébore fétide, Pied-de-griffon
<i>Helminthotheca echioides</i> (L.) Holub, 1973	Picride fausse vipérine, Helminthothèque fausse vipérine, Picris fausse vipérine
<i>Hemerocallis fulva</i> (L.) L., 1762	Hémérocalle fauve, Lis rouge
<i>Heracleum sphondylium</i> L., 1753	Berce sphondyle, Patte d'ours, Berce commune, Grande Berce
<i>Herniaria hirsuta</i> L., 1753	Herniaire hirsute, Herniaire velue, Herniaire hérissée
<i>Hesperis matronalis</i> L., 1753	Julienne des dames, Giroflée des dames
<i>Hibiscus syriacus</i> L., 1753	Ketmie de Syrie
<i>Hieracium glaucinum</i> Jord., 1848	Épervière verdâtre, Épervière précoce, Épervière bleuâtre
<i>Hieracium laevigatum</i> Willd., 1803	Épervière lisse
<i>Hieracium levicaule</i> Jord., 1848	Épervière à tige lisse
<i>Hieracium murorum</i> L., 1753	Épervière des murs
<i>Hippophae rhamnoides</i> L., 1753	Argousier faux nerprun, Argousier, Saule épineux
<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	Houlque laineuse, Blanchard
<i>Holosteum umbellatum</i> L., 1753	Holostée en ombelle
<i>Hordeum murinum</i> L., 1753	Orge sauvage, Orge queue-de-rat, Orge des rats
<i>Humulus lupulus</i> L., 1753	Houblon lupulin, Houblon, Vigne du Nord, Houblon grimpant
<i>Hypericum calycinum</i> L., 1767	Millepertuis calycinal, Millepertuis à calice, Millepertuis à grandes fleurs
<i>Hypericum hirsutum</i> L., 1753	Millepertuis hirsute, Millepertuis velu, Millepertuis hérissé
<i>Hypericum humifusum</i> L., 1753	Millepertuis couché, Petit millepertuis
<i>Hypericum montanum</i> L., 1755	Millepertuis des montagnes
<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753	Millepertuis perforé, Herbe de la Saint-Jean
<i>Hypericum pulchrum</i> L., 1753	Millepertuis élégant, Millepertuis joli
<i>Hypericum tetrapterum</i> Fr., 1823	Millepertuis à quatre ailes, Millepertuis à quatre angles
<i>Hypnum cupressiforme</i> Hedw., 1801	
<i>Hypochaeris glabra</i> L., 1753	Porcelle glabre, Porcelle des sables
<i>Hypochaeris radicata</i> L., 1753	Porcelle enracinée, Salade-de-porc
<i>Hypopitys monstrosa</i> Crantz, 1766	Monotrope sucepin, Sucepin, Hypopitys monotrope
<i>Ilex aquifolium</i> L., 1753	Houx commun, Houx
<i>Impatiens balfourii</i> Hook.f., 1903	Impatiente de Balfour, Balsamine de Balfour, Balsamine des jardins
<i>Impatiens parviflora</i> DC., 1824	Impatiente à petites fleurs, Balsamine à petites fleurs
<i>Inula conyzae</i> (Greiss.) DC., 1836	Inule conyze, Inule squarreuse, Herbe aux mouches, Inule commune, Herbe aux punaises
<i>Iris pseudacorus</i> L., 1753	Iris faux acore, Iris jaune, Flambe d'eau, Iris des marais
<i>Jasione montana</i> L., 1753	Jasione des montagnes, Herbe à midi
<i>Juglans regia</i> L., 1753	Noyer royal, Noyer, Noyer anglais, Noyer commun
<i>Juncus acutiflorus</i> Ehrh. ex Hoffm., 1791	Jonc à fleurs aiguës, Jonc à tépales aigus, Jonc acutiflore
<i>Juncus bufonius</i> L., 1753	Jonc des crapauds
<i>Juncus compressus</i> Jacq., 1762	Jonc comprimé, Jonc à tiges comprimées
<i>Juncus conglomeratus</i> L., 1753	Jonc aggloméré
<i>Juncus effusus</i> L., 1753	Jonc épars
<i>Juncus inflexus</i> L., 1753	Jonc glauque, Jonc courbé
<i>Juncus tenuis</i> Willd., 1799	Jonc ténu, Jonc grêle, Jonc fin
<i>Juniperus communis</i> L., 1753	Genévrier commun, Genièvre, Peteron

Kickxia elatine (L.) Dumort., 1827	Kickxie élatine, Velvete, Linaire élatine
Knautia arvensis (L.) Coult., 1828	Knautie des champs, Oreille-d'âne
Lactuca muralis (L.) Gaertn., 1791	Laitue des murs, Mycélide des murs, Mycélis des murs, Pendrille
Lactuca serriola L., 1756	Laitue scarole, Escarole, Laitue sauvage
Lactuca virosa L., 1753	Laitue vireuse, Laitue sauvage
Lamium album L., 1753	Lamier blanc, Ortie blanche, Ortie morte
Lamium amplexicaule L., 1753	Lamier embrassant
Lamium galeobdolon (L.) L., 1759	Lamier jaune, Lamier galéobdolon, Ortie jaune
Lamium hybridum Vill., 1786	Lamier hybride
Lamium maculatum (L.) L., 1763	Lamier maculé, Lamier à feuilles panachées
Lamium purpureum L., 1753	Lamier pourpre, Ortie rouge
Lapsana communis L., 1753	Lampsane commune, Lastron marron, Herbe aux mamelles
Lathyrus latifolius L., 1753	Gesse à feuilles larges, Gesse à larges feuilles, Pois vivace
Lathyrus linifolius (Reichard) Bässler, 1971	Gesse à feuilles de Lin
Lathyrus pratensis L., 1753	Gesse des prés
Legousia speculum-veneris (L.) Chaix, 1785	Légousie miroir-de-Vénus, Miroir-de-Vénus, Spéculaire miroir-de-Vénus
Lemna minor L., 1753	Lentille d'eau mineure, Petite lenticule, Petite lentille d'eau
Leontodon hispidus L., 1753	Liondent hispide, Liondent variable
Leontodon saxatilis Lam., 1779	Liondent des rochers, Liondent faux pissenlit, Thracie, Liondent à tige nue
Lepidium campestre (L.) W.T.Aiton, 1812	Passerage champêtre, Passerage des champs
Lepidium virginicum L., 1753	Passerage de Virginie
Ligustrum vulgare L., 1753	Troène commun, Troène, Raisin de chien
Linaria repens (L.) Mill., 1768	Linaire rampante
Linaria vulgaris Mill., 1768	Linaire commune
Lipandra polysperma (L.) S.Fuentes, Uotila & Borsch, 2012	Lipandra polysperme, Chénopode polysperme, Chénopode à graines nombreuses
Lobularia maritima (L.) Desv., 1815	Lobulaire maritime, Alysse maritime, Alysson maritime
Logfia minima (Sm.) Dumort., 1827	Logfie minime, Petite logfie, Petite cotonnière, Cotonnière naine, Logfie naine, Gnaphale nain
Lolium multiflorum Lam., 1779	Ivraie multiflore, Ray-grass d'Italie
Lolium perenne L., 1753	Ivraie vivace, Ray-grass anglais
Lonicera japonica Thunb., 1784	Chèvrefeuille du Japon, Clématite du Japon
Lonicera xylosteum L., 1753	Chèvrefeuille des haies, Camérisier des haies, Chèvrefeuille camérisier, Camérisier à balais
Lotus corniculatus L., 1753	Lotier corniculé, Pied-de-poule, Sabot-de-la-mariée
Lotus pedunculatus Cav., 1793	Lotier pédonculé, Lotier des marais
Lunaria annua L., 1753	Lunaire annuelle, Monnaie-du-Pape, Herbe aux écus, Médaille de Judas
Luzula forsteri (Sm.) DC., 1806	Luzule de Forster
Luzula nivea (Nathh.) DC., 1805	Luzule blanche, Luzule des neiges, Luzule blanc-de-neige
Luzula pilosa (L.) Willd., 1809	Luzule poilue, Luzule de printemps, Luzule printanière
Luzula sylvatica (Huds.) Gaudin, 1811	Luzule des forêts, Luzule des bois, Grande luzule
Lycopsis arvensis L., 1753	Lycopside des champs, Lycopsis des champs, Buglosse des champs
Lycopus europaeus L., 1753	Lycophe d'Europe, Chanvre d'eau, Marrube aquatique, Herbe des Égyptiens

<i>Lysimachia arvensis</i> (L.) U.Manns & Anderb., 2009	Lysimaque des champs,Mouron,Mouron des champs,Mouron rouge
<i>Lysimachia nemorum</i> L., 1753	Lysimaque des bois,Mouron jaune
<i>Lysimachia nummularia</i> L., 1753	Lysimaque nummulaire,Herbe-aux-écus,Monnoyère
<i>Lysimachia vulgaris</i> L., 1753	Lysimaque commune,Lysimaque vulgaire,Chasse-bosse
<i>Lythrum salicaria</i> L., 1753	Salicaire commune,Salicaire pourpre
<i>Malus domestica</i> (Suckow) Borkh., 1803 [nom. cons.]	Pommier nain,Pommier,Pomme,Pommier 'Paradis'
<i>Malus sylvestris</i> (L.) Mill., 1768	Pommier sylvestre,Pommier sauvage,Pommier des bois,Boquettier
<i>Malva moschata</i> L., 1753	Mauve musquée
<i>Malva neglecta</i> Wallr., 1824	Mauve négligée,Petite mauve,Mauve à feuilles rondes
<i>Malva sylvestris</i> L., 1753	Mauve sylvestre,Grande mauve,Mauve sauvage
<i>Matricaria chamomilla</i> L., 1753	Matricaire camomille,Camomille sauvage,Matricaire déchirée
<i>Matricaria discoidea</i> DC., 1838	Matricaire discoïde,Matricaire fausse camomille
<i>Medicago arabica</i> (L.) Huds., 1762	Luzerne d'Arabie,Luzerne maculée,Luzerne tachetée
<i>Medicago lupulina</i> L., 1753	Luzerne lupuline,Minette
<i>Medicago sativa</i> L., 1753	Luzerne cultivée
<i>Melampyrum pratense</i> L., 1753	Mélampyre des prés
<i>Melica uniflora</i> Retz., 1779	Mélique uniflore
<i>Melilotus albus</i> Medik., 1787	Métilot blanc
<i>Melilotus officinalis</i> (L.) Lam., 1779	Métilot officinal,Métilot jaune
<i>Melissa officinalis</i> L., 1753	Mélisse officinale,Mélisse citronnelle,Citronnelle
<i>Mentha arvensis</i> L., 1753	Menthe des champs
<i>Mentha suaveolens</i> Ehrh., 1792	Menthe à feuilles rondes,Menthe sauvage
<i>Menyanthes trifoliata</i> L., 1753	Ményanthe trifolié,Trèfle d'eau,Ményanthe,Ményanthe trèfle d'eau
<i>Mercurialis annua</i> L., 1753	Mercuriale annuelle,Vignette
<i>Mibora minima</i> (L.) Desv., 1818	Mibore minime,Petite mibore,Mibore de printemps,Mibore naine,Mibora naine,Famine
<i>Micropyrum tenellum</i> (L.) Link, 1844	Micropyre délicat,Catapode délicat,Catapode des graviers
<i>Milium effusum</i> L., 1753	Millet diffus,Millet épars,Millet étalé,Mil diffus
<i>Misopates orontium</i> (L.) Raf., 1840	Misopates rubicond
<i>Moehringia ciliata</i> (Scop.) Dalla Torre, 1882	Moehringie ciliée,Sabline ciliée
<i>Moehringia trinervia</i> (L.) Clairv., 1811	Moehringie trinervée,Sabline à trois nervures,Moehringie à trois nervures
<i>Muscari comosum</i> (L.) Mill., 1768	Muscari chevelu,Muscari à toupet,Muscari chevelu,Muscari à toupet
<i>Muscari neglectum</i> Guss. ex Ten., 1842	Muscari négligé,Muscari à grappes,Muscari négligé
<i>Myosotis arvensis</i> (L.) Hill, 1764	Myosotis des champs
<i>Myosotis discolor</i> Pers., 1797	Myosotis discolore,Myosotis bicolore,Myosotis changeant,Myosotis versicolore
<i>Myosotis ramosissima</i> Rochel, 1814	Myosotis très rameux,Myosotis rameux,Myosotis hérissé
<i>Neottia ovata</i> (L.) Bluff & Fingerh., 1837	Néottie ovale,Grande Listère,Double-feuille,Listère à feuilles ovales,Listère ovale
<i>Nuphar lutea</i> (L.) Sm., 1809	Nénuphar jaune,Nénufar jaune
<i>Odontites vernus</i> (Bellardi) Dumort., 1827	Odontite printanier,Odontitès printanier,Odontite rouge,Euphrase rouge
<i>Oenothera biennis</i> L., 1753	Onagre bisannuelle,Herbe-aux-ânes
<i>Ononis spinosa</i> L., 1753 [nom. et typ. cons.]	Bugrane épineuse,Arrête-boeuf

Onopordum acanthium L., 1753	Onoporde acanthe, Onopordon faux acanthe, Chardon aux ânes, Onoporde à feuilles d'acanthé, Pet-d'âne
Origanum vulgare L., 1753	Origan commun, Marjolaine sauvage
Ornithopus perpusillus L., 1753	Ornithope délicat, Pied-d'oiseau délicat
Orobanche caryophyllacea Sm., 1798	Orobanche œillet, Orobanche giroflée, Orobanche à odeur d'œillet, Orobanche du gaillet
Orobanche minor Sm., 1797	Orobanche à petites fleurs
Orobanche rapum-genistae Thuill., 1799	Orobanche du genêt
Orobanche teucii Holandre, 1829	Orobanche de la germandrée
Oxalis acetosella L., 1753	Oxalide petite-oseille, Pain de coucou, Oxalis petite-oseille, Surelle, Alleluia, Pain-de-coucou, Oseille des bois
Oxalis corniculata L., 1753	Trèfle oseille à fleurs jaunes, fausse oseille
Oxalis stricta L., 1753	Oxalide droit, Oxalis droit, Oxalide d'Europe, Oxalide des fontaines
Panicum capillare L., 1753	Panic capillaire, Millet capillaire
Panicum dichotomiflorum Michx., 1803	Panic à fleurs dichotomes, Panic dichotome
Panicum miliaceum L., 1753	Panic millet, Panic faux millet, Millet commun, Panic mil
Papaver dubium L., 1753	Pavot douteux, Petit coquelicot
Papaver rhoeas L., 1753	Coquelicot, Grand coquelicot, Pavot coquelicot
Parthenocissus inserta (A.Kern.) Fritsch, 1922	Vigne-vierge commune, Vigne-vierge à cinq folioles, Vigne-vierge insérée
Pastinaca sativa L., 1753	Panais cultivé, Pastinaciel
Persicaria dubia (Stein ex A.Braun) Fourr., 1869	Persicaire douce, Renouée douce, Persicaire douteuse, Renouée douteuse
Persicaria hydropiper (L.) Spach, 1841	Persicaire poivre-d'eau, Renouée poivre-d'eau
Persicaria lapathifolia (L.) Delarbre, 1800	Persicaire à feuilles de patience, Renouée à feuilles de patience, Renouée gonflée
Persicaria maculosa Gray, 1821 [nom. cons.]	Persicaire maculée, Renouée persicaire, Persicaire
Petrorhagia prolifera (L.) P.W.Ball & Heywood, 1964	Pétrorhagie prolifère, Œillet prolifère
Petrosedum rupestre (L.) P.V.Heath, 1987	Orpin réfléchi, Orpin des rochers
Phalaris arundinacea L., 1753	Alpiste roseau, Baldingère faux roseau, Fromenteau
Philadelphus coronarius L., 1753	Seringat couronné, Seringat commun, Seringat, Seringat en couronne
Phleum pratense L., 1753	Fléole des prés
Phragmites australis (Cav.) Trin. ex Steud., 1840	Phragmite austral, Roseau, Roseau commun, Roseau à balais, Phragmite commun
Phytolacca americana L., 1753	Phytolaque d'Amérique, Raisin d'Amérique, Phytolaque américaine, Laque végétale
Picris hieracioides L., 1753	Picride fausse épervière, Picride épervière, Herbe-aux-vermisseaux, Picris fausse épervière
Pilosella lactucella (Wallr.) P.D.Sell & C.West, 1967	Piloselle petite-laitue, Épervière petite-laitue, Épervière auriculée
Pilosella officinarum F.W.Schultz & Sch.Bip., 1862	Piloselle officinale, Épervière piloselle
Pimpinella saxifraga L., 1753	Boucage saxifrage, Petit boucage, Persil de Bouc, Petite pimpinelle
Plagiomnium affine (Blandow ex Funck) T.J.Kop., 1968	
Plagiomnium undulatum (Hedw.) T.J.Kop., 1968	
Plantago coronopus L., 1753	Plantain corne-de-cerf, Plantain corne-de-bœuf, Pied-de-corbeau
Plantago lanceolata L., 1753	Plantain lancéolé, Petit plantain, Herbe Caroline, Ti-plantain
Plantago major L., 1753	Plantain élevé, Plantain majeur, Grand plantain, Plantain à bouquet
Poa annua L., 1753	Pâturin annuel

<i>Poa bulbosa</i> L., 1753	Pâturin bulbeux
<i>Poa compressa</i> L., 1753	Pâturin comprimé, Pâturin à tiges aplaties
<i>Poa pratensis</i> L., 1753 [nom. et typ. cons.]	Pâturin des prés
<i>Poa trivialis</i> L., 1753	Pâturin commun, Gazon d'Angleterre
<i>Polygala vulgaris</i> L., 1753 [nom. et typ. cons.]	Polygale commun, Polygale commun, Polygale vulgaire
<i>Polygonatum multiflorum</i> (L.) All., 1785	Sceau-de-Salomon multiflore, Polygonate multiflore
<i>Polygonatum odoratum</i> (Mill.) Druce, 1906	Sceau-de-Salomon odorant, Polygonate officinal, Sceau-de-Salomon officinal
<i>Polygonum aviculare</i> L., 1753	Renouée des oiseaux, Renouée Traînasse, Traînasse
<i>Polypodium vulgare</i> L., 1753	Polypode commun, Réglisse des bois, Polypode vulgaire
<i>Polystichum aculeatum</i> (L.) Roth, 1799	Polystic à aiguillons, Polystic à frondes munies d'aiguillons
<i>Polystichum setiferum</i> (Forssk.) T. Moore ex Woyn., 1913	Polystic à soies, Polystic à frondes soyeuses, Fougère des fleuristes, Aspidium à cils raides
<i>Polytrichum formosum</i> Hedw., 1801	
<i>Populus nigra</i> L., 1753	Peuplier noir, Peuplier commun noir
<i>Populus tremula</i> L., 1753	Peuplier tremble, Tremble
<i>Portulaca oleracea</i> L., 1753	Pourpier potager, Pourpier rouge
<i>Potentilla erecta</i> (L.) Raeusch., 1797	Potentille dressée, Potentille tormentille, Tormentille
<i>Potentilla micrantha</i> Ramond ex DC., 1805	Potentille à petites fleurs
<i>Potentilla neglecta</i> Baumg., 1816	Potentille négligée
<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	Potentille rampante, Quintefeuille
<i>Potentilla sterilis</i> (L.) Garcke, 1856	Potentille stérile, Potentille faux fraisier
<i>Potentilla verna</i> L., 1753 [nom. et typ. cons.]	Potentille printanière, Potentille de Tabernaemontanus, Potentille de printemps, Potentille de Neumann
<i>Poterium sanguisorba</i> L., 1753	Potérium sanguisorbe, Pimprenelle à fruits réticulés, Petite sanguisorbe, Petite pimprenelle, Sanguisorbe mineure
<i>Prenanthes purpurea</i> L., 1753	Prénanthe pourpre, Prénanthès pourpre
<i>Primula elatior</i> (L.) Hill, 1765	Primevère élevée, Coucou des bois, Primevère des bois
<i>Primula veris</i> L., 1753	Primevère vraie, Coucou, Primevère officinale, Brérelle
<i>Primula vulgaris</i> Huds., 1762	Primevère commune, Primevère acaule, Primevère à grandes fleurs
<i>Prunella laciniata</i> (L.) L., 1763	Brunelle laciniée, Brunelle blanche
<i>Prunella vulgaris</i> L., 1753	Herbe Catois
<i>Prunus avium</i> (L.) L., 1755	Prunier merisier, Cerisier
<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	Prunier laurier-cerise, Laurier-cerise, Laurier-palme
<i>Prunus padus</i> L., 1753	Prunier à grappes, Cerisier à grappes, Merisier à grappes, Putier, Bois puant
<i>Prunus spinosa</i> L., 1753	Prunier épineux, Épine noire, Prunellier, Pelossier
<i>Pseudoscleropodium purum</i> (Hedw.) M. Fleisch., 1923	
<i>Pseudotsuga menziesii</i> (Mirb.) Franco, 1950	Douglas de Menzies, Sapin de Douglas, Pin de l'Orégon, Douglas, Sapin de Douglas, Pseudotsuga de Menzies
<i>Pteridium aquilinum</i> (L.) Kuhn, 1879	Ptérion aigle, Fougère à l'aigle, Fougère aigle, Fougère commune, Ptéride aquiline
<i>Pulmonaria affinis</i> Jord., 1854	Pulmonaire affine, Pulmonaire à larges feuilles, Pulmonaire à feuilles larges
<i>Pyracantha coccinea</i> M. Roem., 1847 [nom. cons.]	Pyracantha écarlate, Buisson ardent, Pyracantha à fleurs peu nombreuses
<i>Quercus pubescens</i> Willd., 1796 [nom. et typ. cons.]	Chêne pubescent, chêne humble

<i>Quercus robur</i> L., 1753	Chêne pédonculé, Gravelin, Chêne femelle, Chêne à grappe, Châgne
<i>Quercus rubra</i> L., 1753	Chêne rouge, Chêne rouge d'Amérique
<i>Rabelera holostea</i> (L.) M.T.Sharpley & E.A.Tripp, 2019	Stellaire holostée
<i>Ranunculus acris</i> L., 1753	Renoncule âcre, Bouton-d'or, Pied-de-coq
<i>Ranunculus bulbosus</i> L., 1753	Renoncule bulbeuse, Bouton-d'or bulbeux
<i>Ranunculus flammula</i> L., 1753	Renoncule flammette, Renoncule flammette, Petite douve, Flammule
<i>Ranunculus hederaceus</i> L., 1753	Renoncule lierre, Renoncule à feuilles de lierre
<i>Ranunculus peltatus</i> Schrank, 1789	Renoncule peltée
<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	Renoncule rampante, Bouton-d'or rampant
<i>Ranunculus sardous</i> Crantz, 1763	Renoncule de Sardaigne, Renoncule sarde, Sardonie, Renoncule des marais
<i>Ranunculus serpens</i> Schrank, 1789	Renoncule tubéreuse, Renoncule serpent, Renoncule radicante, Renoncule des bois
<i>Raphanus raphanistrum</i> L., 1753	Radis ravenelle, Ravenelle, Radis sauvage
<i>Reseda luteola</i> L., 1753	Réséda jaunâtre, Réséda des teinturiers, Mignonette jaunâtre, Gaude, Réséda gaude
<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	Renouée du Japon, Reynoutrie du Japon
<i>Reynoutria x bohemica</i> Chrtek & Chrteková, 1983	Renouée de Bohême, Reynoutrie de Bohême
<i>Rhamnus cathartica</i> L., 1753	Nerprun purgatif
<i>Rhinanthus alectorolophus</i> (Scop.) Pollich, 1777	Rhinanthe crête-de-coq, Rhinanthe velu, Grand rhinante, Rhinante hérissé
<i>Rhinanthus minor</i> L., 1756	Rhinanthe mineur, Petit cocriste, Petit rhinante, Rhinante à petites fleurs
<i>Rhus typhina</i> L., 1756	Sumac vinaigrier, Sumac hérissé, Sumac Amarante, Sumac de Virginie, Vinaigrier de Virginie
<i>Ribes alpinum</i> L., 1753	Groseillier des Alpes
<i>Ribes nigrum</i> L., 1753	Cassis, Cassissier, Groseillier noir
<i>Ribes uva-crispa</i> L., 1753	Groseillier épineux, Groseillier à maquereaux
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia, Acacia blanc, Robinier, Robinier faux acacia
<i>Roemeria argemone</i> (L.) C.Morales, R.Mend. & Romero García, 1988	Roémie argémone, Pavot argémone, Coquelicot argémone
<i>Rorippa amphibia</i> (L.) Besser, 1821	Rorippe amphibie
<i>Rorippa palustris</i> (L.) Besser, 1821	Rorippe des marais, Rorippe faux cresson, Cresson des marais
<i>Rosa arvensis</i> Huds., 1762	Rosier des champs, Rosier rampant
<i>Rosa canina</i> L., 1753	Rosier des chiens, Rosier des haies, Églantier, Églantier des chiens
<i>Rosa pendulina</i> L., 1753	Rosier pendant, Rosier des Alpes, Rosier à fruits pendants
<i>Rosa rugosa</i> Thunb., 1784	Rosier rugueux
<i>Rubia peregrina</i> L., 1753	Garance voyageuse, Petite garance
<i>Rubus caesius</i> L., 1753	Ronce bleue, Ronce bleu-vert, Ronce à fruits bleus, Ronce glauque
<i>Rubus ulmifolius</i> Schott, 1818	Ronce à feuilles d'Orme
<i>Rumex acetosa</i> L., 1753 [nom. et typ. cons.]	Patience oseille, Oseille des prés, Rumex oseille, Grande oseille, Oseille commune, Surelle
<i>Rumex acetosella</i> L., 1753	Patience petite-oseille, Petite oseille, Oseille des brebis, Surelle
<i>Rumex conglomeratus</i> Murray, 1770	Patience agglomérée, Oseille agglomérée, Rumex aggloméré
<i>Rumex crispus</i> L., 1753	Rumex crépu
<i>Rumex obtusifolius</i> L., 1753	Patience à feuilles obtuses, Oseille à feuilles obtuses, Patience sauvage, Parelle à feuilles obtuses, Rumex à feuilles obtuses

Rumex sanguineus L., 1753	Patience sanguine, Sang-de-dragon, Patience des bois
Rumex thyrsiflorus Fingerh., 1829	Patience à fleurs en thyrses, Oseille à oreillettes, Oseille à fleurs en thyrses
Ruscus aculeatus L., 1753	Fragon piquant, Fragon, Petit houx, Buis piquant, Fragon petit houx
Sagina apetala Ard., 1763	Sagine apétale, Sagine sans pétales
Sagina procumbens L., 1753	Sagine couchée, Sagine rampante
Salix alba L., 1753 [nom. et typ. cons.]	Saule blanc, Saule commun, Osier blanc
Salix aurita L., 1753	Saule à oreillettes, Petit marsault
Salix caprea L., 1753	Saule marsault, Saule des chèvres, Marsaule, Marsault
Salix cinerea L., 1753	Saule cendré
Salix purpurea L., 1753	Saule pourpre, Osier rouge, Osier pourpre
Salvia pratensis L., 1753	Sauge des prés, Sauge commune
Sambucus ebulus L., 1753	Sureau yèble, Herbe à l'aveugle, Petit sureau
Sambucus nigra L., 1753	Sureau noir, Sampéquier
Sambucus racemosa L., 1753	Sureau à grappes, Sureau de montagne, Sureau rouge
Saponaria ocymoides L., 1753	Saponaire faux basilic, Saponaire de Montpellier
Saponaria officinalis L., 1753	Saponaire officinale, Savonnière, Herbe à savon
Saxifraga granulata L., 1753	Saxifrage granulée, Herbe à la gravelle, Casse-pierre
Saxifraga tridactylites L., 1753	Saxifrage à trois doigts, Petite saxifrage
Scabiosa columbaria L., 1753	Scabieuse colombarie, Œil-de-perdrix
Schedonorus arundinaceus (Schreb.) Dumort., 1824 [nom. cons.]	Schédonore roseau, Fétuque roseau, Fétuque faux roseau
Scirpus sylvaticus L., 1753	Scirpe des forêts, Scirpe des bois
Scleranthus annuus L., 1753	Scléranthe annuel, Gnaveille annuelle
Scleranthus perennis L., 1753	Scléranthe vivace, Scléranthe pérenne
Scrophularia nodosa L., 1753	Scrofulaire noueuse
Secale cereale L., 1753	Seigle commun, Seigle, Seigle cultivé
Sedum acre L., 1753	Orpin âcre, Poivre de muraille, Vermiculaire, Poivre des murailles
Sedum album L., 1753	Orpin blanc
Sedum cepaea L., 1753	Orpin pourpier, Orpin paniculé
Sedum dasyphyllum L., 1753	Orpin à feuilles poilues, Orpin à feuilles serrées, Orpin à feuilles épaisses
Sedum rubens L., 1753	Orpin rougi, Orpin rougeâtre, Crassule rougeâtre
Sedum sexangulare L., 1753	Orpin à six angles, Orpin de Bologne, Orpin doux
Senecio inaequidens DC., 1838	Séneçon du Cap, Séneçon à dents inégales, Séneçon sud-africain, Séneçon à feuilles étroites, Séneçon d'Harvey
Senecio ovatus (G. Gaertn., B. Mey. & Scherb.) Willd., 1803	Séneçon ovale, Séneçon de Fuchs
Senecio sylvaticus L., 1753	Séneçon des forêts, Séneçon des bois
Senecio viscosus L., 1753	Séneçon visqueux
Senecio vulgaris L., 1753	Séneçon commun, Séneçon vulgaire
Sequoiadendron giganteum (Lindl.) J. Buchholz, 1939	Séquoiadendron géant, Séquoia géant
Setaria pumila (Poir.) Roem. & Schult., 1817	Sétaire naine, Setaire glauque
Setaria verticillata (L.) P. Beauv., 1812	Sétaire verticillée, Panic verticillé
Silene acaulis (L.) Jacq., 1762	Silène acaule
Silene baccifera (L.) Roth, 1788	Cucubale à baies, Cucubale couchée, Coulichon, Cucubale porte-baies

<i>Silene dioica</i> (L.) Clairv., 1811	Silène dioïque, Compagnon rouge, Robinet rouge, Lychnide des bois, Lychnis des bois
<i>Silene latifolia</i> Poir., 1789	Silène à feuilles larges, Silène à larges feuilles, Compagnon blanc
<i>Silene nutans</i> L., 1753	Silène penché
<i>Silene vulgaris</i> (Moench) Garcke, 1869	Silène commun, Silène enflé, Tapotte
<i>Sisymbrium officinale</i> (L.) Scop., 1772	Sisymbre officinal, Herbe aux chantres, Vélar officinal
<i>Solanum dulcamara</i> L., 1753	Morelle douce-amère, Douce amère, Bronde
<i>Solanum nigrum</i> L., 1753	Morelle noire
<i>Solidago virgaurea</i> L., 1753	Solidage verge-d'or, Herbe des Juifs, Verge-d'or
<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill, 1769	Laiteron épineux
<i>Sonchus oleraceus</i> L., 1753	Laiteron potager, Laiteron lisse, Laiteron maraîcher
<i>Sorbus aucuparia</i> L., 1753	Sorbier des oiseleurs, Sorbier sauvage, Sorbier des oiseaux
<i>Spergula arvensis</i> L., 1753	Spargoute des champs, Spergule des champs, Espargoute des champs, Spargelle
<i>Spergula morisonii</i> Boreau, 1847	Spargoute de Morison, Spargoute printanière, Spergule de Morison, Espargoute de printemps, Espargoute de Morison
<i>Spergularia rubra</i> (L.) J.Presl & C.Presl, 1819	Spergulaire rouge, Sabline rouge
<i>Sporobolus indicus</i> (L.) R.Br., 1810	Sporobole des Indes, Sporobole fertile, Sporobole tenace
<i>Stachys byzantina</i> K.Koch, 1848	Épiaire de Byzance, Épiaire laineux
<i>Stachys sylvatica</i> L., 1753	Épiaire des forêts, Épiaire des bois, Ortie à crapauds, Ortie puante, Ortie à crapauds
<i>Stellaria alsine</i> Grimm, 1767	Stellaire alsine, Stellaire des sources, Stellaire des fanges
<i>Stellaria graminea</i> L., 1753	Stellaire graminée
<i>Succisa pratensis</i> Moench, 1794	Succise des prés, Herbe-du-diable, Mors-du-diable
<i>Syringa vulgaris</i> L., 1753	Lilas commun, Lilas
<i>Tagetes minuta</i> L., 1753	Tagète menu, Tagète des décombres
<i>Tanacetum parthenium</i> (L.) Sch.Bip., 1844	Tanaisie matricaire, Matricaire, Gros camomille, Matrécoeur, Matricoeur
<i>Tanacetum vulgare</i> L., 1753	Tanaisie commune, Sent-bon, Barbotine
<i>Taraxacum officinale</i> F.H.Wigg., 1780	Pissenlit officinal, Pissenlit commun
<i>Taxus baccata</i> L., 1753	If à baies, if commun
<i>Teesdalia nudicaulis</i> (L.) W.T.Aiton, 1812	Téedalie à tiges nues
<i>Teucrium chamaedrys</i> L., 1753	Germandrée petit-chêne, Chênnette
<i>Teucrium scorodonia</i> L., 1753	Germandrée scorodaine, Sauge des bois, Germandrée des bois
<i>Thlaspi arvense</i> L., 1753	Tabouret des champs, Monnoyère, Herbe-aux-écus
<i>Thymus pulegioides</i> L., 1753	Thym faux pouliot, Thym commun, Serpolet faux pouliot
<i>Tilia cordata</i> Mill., 1768	Tilleul cordé, Tilleul à petites feuilles, Tilleul des bois, Tilleul à feuilles en cœur
<i>Tilia platyphyllos</i> Scop., 1771 [nom. et typ. cons.]	Tilleul à grandes feuilles, Tilleul à feuilles larges, Tilleul à larges feuilles
<i>Tordylium maximum</i> L., 1753	Tordyle élevé, Tordyle majeur, Grand tordyle
<i>Torminalis glaberrima</i> (Gand.) Sennikov & Kurtto, 2017	Sorbier alisier
<i>Tragopogon pratensis</i> L., 1753	Salsifis des prés
<i>Trifolium arvense</i> L., 1753	Trèfle des champs, Trèfle Pied-de-lièvre, Pied-de-lièvre
<i>Trifolium campestre</i> Schreb., 1804	Trèfle champêtre, Trèfle champêtre, Trèfle jaune, Trance
<i>Trifolium dubium</i> Sibth., 1794	Trèfle douteux, Petit trèfle jaune
<i>Trifolium glomeratum</i> L., 1753	Trèfle aggloméré, Petit trèfle à boules

<i>Trifolium hybridum</i> L., 1753	Trèfle hybride, Trèfle bâtard, Trèfle fistuleux
<i>Trifolium incarnatum</i> L., 1753	Trèfle incarnat, Farouche
<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	Trèfle des prés, Trèfle violet
<i>Trifolium repens</i> L., 1753	Trèfle rampant, Trèfle blanc, Trèfle de Hollande
<i>Trifolium spadiceum</i> L., 1755	Trèfle à spadice, Trèfle jaune doré
<i>Trifolium striatum</i> L., 1753	Trèfle strié
<i>Trifolium subterraneum</i> L., 1753	Trèfle souterrain, Trèfle semeur, Trèfle enterreur
<i>Tripleurospermum inodorum</i> (L.) Sch.Bip., 1844	Tripleurosperme inodore, Matricaire inodore, Matricaire perforée
<i>Trisetum flavescens</i> (L.) P.Beauv., 1812	Trisetum jaunissant, Trisetum commun, Avoine dorée, Avoine jaunâtre, Trisetum jaunâtre
<i>Tussilago farfara</i> L., 1753	Tussilage pas-d'âne, Tussilage, Pas-d'âne, Herbe de Saint-Quirin
<i>Typha latifolia</i> L., 1753	Massette à feuilles larges, Massette à larges feuilles
<i>Ulmus minor</i> Mill., 1768	Orme mineur, Petit orme, Orme cilié, Orme champêtre, Ormeau
<i>Umbilicus rupestris</i> (Salisb.) Dandy, 1948	Ombilic rupestre, Nombriil-de-Vénus, Oreille-d'abbé, Ombilic des rochers
<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Ortie dioïque, Grande ortie
<i>Vaccinium myrtillus</i> L., 1753	Airelle myrtille, Myrtille, Maurette, Brimbelle
<i>Valeriana officinalis</i> L., 1753	Valériane officinale
<i>Valerianella locusta</i> (L.) Laterr., 1821	Valérianelle potagère, Mache doucette, Mache, Doucette
<i>Verbascum densiflorum</i> Bertol., 1810	Molène à fleurs denses, Molène faux bouillon-blanc, Molène faux thapsus
<i>Verbascum lychnitis</i> L., 1753	Molène lychnite, Molène lychnide, Bouillon femelle
<i>Verbascum thapsus</i> L., 1753	Molène bouillon-blanc, Herbe-de-saint-Fiacre, Bouillon-blanc
<i>Verbena officinalis</i> L., 1753	Verveine officinale, verveine sauvage
<i>Veronica agrestis</i> L., 1753	Véronique agreste
<i>Veronica arvensis</i> L., 1753	Véronique des champs, Velvete sauvage
<i>Veronica chamaedrys</i> L., 1753	Véronique petit-chêne, Fausse germandrée
<i>Veronica dillenii</i> Crantz, 1769	Véronique de Dillenius
<i>Veronica officinalis</i> L., 1753	Véronique officinale, Herbe aux ladres, Thé d'Europe
<i>Veronica persica</i> Poir., 1808	Véronique de Perse
<i>Veronica polita</i> Fr., 1819	Véronique luisante, Véronique brillante
<i>Veronica serpyllifolia</i> L., 1753	Véronique à feuilles de serpolet
<i>Veronica triphyllos</i> L., 1753	Véronique trifoliée, Véronique à trois feuilles
<i>Viburnum lantana</i> L., 1753	Viorne lantane, Viorne mancienne, Mancienne
<i>Viburnum opulus</i> L., 1753	Viorne obier, Viorne obier, Viorne aquatique, Boule-de-neige
<i>Viburnum tinus</i> L., 1753	Viorne tin, Fatamot, Laurier tin, Laurentin
<i>Vicia angustifolia</i> L., 1759	Vesce à folioles étroites
<i>Vicia cracca</i> L., 1753	Vesce cracca, Jarosse, Vesce à épis
<i>Vicia dasycarpa</i> Ten., 1829	Vesce à fruits poilus, Vesce à gousses velues, Vesce variée
<i>Vicia lutea</i> L., 1753	Vesce jaune
<i>Vicia sativa</i> L., 1753	Vesce cultivée, Vesce cultivée, Poisette
<i>Vicia segetalis</i> Thuill., 1799	Vesce des moissons
<i>Vicia sepium</i> L., 1753	Vesce des haies
<i>Vinca major</i> L., 1753	Pervenche élevée, Grande pervenche, Pervenche à grandes fleurs

<i>Vinca minor</i> L., 1753	Pervenche mineure, Petite pervenche, Violette de serpent, Pervenche humble
<i>Viola arvensis</i> Murray, 1770	Violette des champs, Pensée des champs
<i>Viola canina</i> L., 1753	Violette des chiens
<i>Viola hirta</i> L., 1753	Violette hérissée
<i>Viola odorata</i> L., 1753	Violette odorante
<i>Viola reichenbachiana</i> Jord. ex Boreau, 1857	Violette de Reichenbach, Violette des bois
<i>Viola riviniana</i> Rchb., 1823	Violette de Rivinus, Violette de Rivin
<i>Viola tricolor</i> L., 1753	Violette tricolore, Pensée sauvage, Pensée tricolore
<i>Viscum album</i> L., 1753	Gui blanc, Gui des feuillus, Gui, Bois de la Sainte-Croix
<i>Vitis vinifera</i> L., 1753	Vigne, La Vigne
<i>Vulpia bromoides</i> (L.) Gray, 1821	Vulpie queue-d'écureuil, Vulpie faux brome
<i>Vulpia myuros</i> (L.) C.C. Gmel., 1805	Vulpie queue-de-rat, Vulpie queue-de-souris
<i>Zea mays</i> L., 1753	Maïs cultivé, Maïs
<i>Picea abies</i> (L.) H.Karst., 1881	Épicéa commun, Sérente
<i>Pinus nigra</i> J.F. Arnold, 1785	Pin noir, Pin noir d'Autriche
<i>Pinus sylvestris</i> L., 1753	Pin sylvestre
Gastéropodes	
<i>Ancylus fluviatilis</i> O.F. Müller, 1774	Patelline des fleuves
<i>Galba truncatula</i> (O.F. Müller, 1774)	Limnée épaulée
<i>Physella acuta</i> (Draparnaud, 1805)	Physe voyageuse
<i>Potamopyrgus antipodarum</i> (J.E. Gray, 1843)	Hydrobie des antipodes
<i>Valvata cristata</i> O.F. Müller, 1774	Valvée plane
Insectes	
<i>Aeshna cyanea</i> (O.F. Müller, 1764)	Aeschne bleue (L')
<i>Aeshna mixta</i> Latreille, 1805	Aeschne mixte
<i>Aglaia io</i> (Linnaeus, 1758)	Paon-du-jour (Le), Paon de jour (Le), Oeil -de-Paon-du-Jour (Le), Paon (Le), Oeil-de-Paon (L')
<i>Aglaia urticae</i> (Linnaeus, 1758)	Petite Tortue (La), Vanesse de l'Ortie (La), Petit-Renard (Le)
<i>Amphimallon solstitialis</i> (Linnaeus, 1758)	Hanneton de la Saint-Jean
<i>Anax imperator</i> Leach, 1815	Anax empereur (L')
<i>Anthocharis cardamines</i> (Linnaeus, 1758)	Aurore (L')
<i>Aphantopus hyperantus</i> (Linnaeus, 1758)	Tristan (Le)
<i>Aphidecta oblitterata</i> (Linnaeus, 1758)	
<i>Aphodius fimetarius</i> (Linnaeus, 1758)	
<i>Aporia crataegi</i> (Linnaeus, 1758)	Gazé (Le), Piéride de l'Aubépine (La), Piéride gazée (La), Piéride de l'Alisier (La), Piéride de l'Aubergine (La)
<i>Argynnis paphia</i> (Linnaeus, 1758)	Tabac d'Espagne (Le), Nacré vert (Le), Barre argentée (La), Empereur (L')
<i>Boloria dia</i> (Linnaeus, 1767)	Petite Violette (La), Nacré violet (Le)
<i>Brenthis daphne</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Nacré de la Ronce (Le), Nacré lilacé (Le), Nacré lilas (Le), Daphné (Le), Grande Violette (La)
<i>Cacyreus marshalli</i> Butler, 1898	Brun du pélargonium (Le), Argus des Pélargoniums (L')
<i>Calliptamus barbarus</i> (O.G. Costa, 1836)	Caloptène ochracé, Criquet de Barbarie
<i>Calliptamus italicus</i> (Linnaeus, 1758)	Caloptène italien, Criquet italien, Calliptame italique, Criquet italique
<i>Calopteryx haemorrhoidalis</i> (Vander Linden, 1825)	Caloptéryx hémorroïdal

<i>Calopteryx splendens</i> (Harris, 1780)	Caloptéryx éclatant
<i>Calopteryx virgo</i> (Linnaeus, 1758)	Caloptéryx vierge
<i>Cantharis nigricans</i> (O.F. Müller, 1776)	Cantharide noirâtre
<i>Carpocoris purpureipennis</i> (De Geer, 1773)	
<i>Centrotus cornutus</i> (Linnaeus, 1758)	Demi-diable
<i>Chalcolestes viridis</i> (Vander Linden, 1825)	Leste vert
<i>Chorthippus biguttulus</i> (Linnaeus, 1758)	Criquet mélodieux, Oedipode bimouchetée
<i>Chorthippus brunneus</i> (Thunberg, 1815)	Criquet duettiste, Sauteriot
<i>Coenagrion puella</i> (Linnaeus, 1758)	Agrion jouvencelle
<i>Coenonympha arcania</i> (Linnaeus, 1761)	Céphale (Le), Arcanie (L')
<i>Coenonympha pamphilus</i> (Linnaeus, 1758)	Fadet commun (Le), Procris (Le), Petit Papillon des foins (Le), Pamphile (Le)
<i>Colias crocea</i> (Geoffroy in Fourcroy, 1785)	Souci (Le)
<i>Conocephalus fuscus</i> (Fabricius, 1793)	Conocéphale bigarré, Xiphidion Brun
<i>Cordulegaster boltonii</i> (Donovan, 1807)	Cordulégastre annelé (Le)
<i>Cordulia aenea</i> (Linnaeus, 1758)	Cordulie bronzée (La)
<i>Crocothemis erythraea</i> (Brullé, 1832)	Crocothémis écarlate (Le)
<i>Cupido alcetas</i> (Hoffmannsegg, 1804)	Azuré de la Faucille (L'), Argus rase-queue (L'), Azuré frêle (L')
<i>Cupido minimus</i> (Fuessly, 1775)	Argus frêle (L'), Argus minime (L'), Lycène naine (La), Pygmée (Le), Azuré murcian (L')
<i>Cyaniris semiargus</i> (Rottemburg, 1775)	Azuré des Anthyllides (L'), Demi-Argus (Le), Argus violet (L')
<i>Decticus verrucivorus</i> (Linnaeus, 1758)	Dectique verrucivore, Sauterelle à sabre, Sauterelle rondue, Dectique commun, Dectique
<i>Dichonia convergens</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Griposie chatoyante (La)
<i>Enallagma cyathigerum</i> (Charpentier, 1840)	Agrion porte-coupe
<i>Episyrphus balteatus</i> (De Geer, 1776)	Syrphe ceinturé
<i>Erebia meolans</i> (Prunner, 1798)	Moiré des Fétuques (Le)
<i>Eristalis tenax</i> (Linnaeus, 1758)	Eristale gluante, Mouche pourceau
<i>Erynnis tages</i> (Linnaeus, 1758)	Point de Hongrie (Le), Grisette (La)
<i>Erythronia lindenii</i> (Selys-Longchamps, 1840)	Agrion de Vander Linden, Naïade de Vander Linden
<i>Esymus pusillus</i> (Herbst, 1789)	
<i>Euchloe crameri</i> Butler, 1869	Piérade des Biscutelles (La)
<i>Euchorthippus declivus</i> (Brisout de Barneville, 1848)	Criquet des mouillères, Criquet des Bromes
<i>Euchorthippus elegantulus</i> Zeuner, 1940	
<i>Euonthophagus gibbosus</i> (Scriba, 1790)	
<i>Euorodalus coenosus</i> (Panzer, 1798)	
<i>Euplagia quadripunctaria</i> (Poda, 1761)	Écaille chinée (L')
<i>Gnorimus variabilis</i> (Linnaeus, 1758)	Gnorime moucheté
<i>Gomphocerippus rufus</i> (Linnaeus, 1758)	Gomphocère roux, Gomphocère, Gomphocère fauve
<i>Gomphus pulchellus</i> Selys, 1840	Gomphe joli (Le)
<i>Gonepteryx rhamni</i> (Linnaeus, 1758)	Citron (Le), Limon (Le), Piérade du Nerprun (La)
<i>Gonioctena olivacea</i> (Forster, 1771)	Chrysomèle insipide
<i>Gripesia aprilina</i> (Linnaeus, 1758)	Runique (La)
<i>Gryllus campestris</i> Linnaeus, 1758	Grillon champêtre, Grillon des champs, Gril, Riquet, Cricri, Grésillon, Grillon sauvage, Petit Cheval du Bon Dieu, Grill

Harmonia axyridis (Pallas, 1773)	Coccinelle asiatique (la), Coccinelle arlequin (La)
Hemaris fuciformis (Linnaeus, 1758)	Sphinx gazé (Le), Sphinx du Chèvrefeuille (Le)
Idolus picipennis (Bach, 1852)	
Iphiclides podalirius (Linnaeus, 1758)	Flambé (Le)
Ischnura elegans (Vander Linden, 1820)	Agrion élégant
Ischnura pumilio (Charpentier, 1825)	Agrion nain (L')
Isophya pyrenaea (Audinet-Serville, 1838)	Barbitiste des Pyrénées
Issoria lathonia (Linnaeus, 1758)	Petit Nacré (Le), Latonia (Le), Lathone (Le)
Lasiocampa quercus (Linnaeus, 1758)	Bombyx du Chêne (Le), Minime à bandes jaunes (Le)
Lasiommata megera (Linnaeus, 1767)	Mégère (La), Satyre (Le)
Lepismachilis y-signata Kratochvil, 1945	
Leptidea sinapis (Linnaeus, 1758)	Piérade du Lotier (La), Piérade de la Moutarde (La), Blanc-de-lait (Le)
Leptophyes punctatissima (Bosc, 1792)	Leptophye ponctuée, Sauterelle ponctuée, Barbitiste trèsponctué
Leptura aurulenta Fabricius, 1792	Lepture abeille, Lepture couleur d'or
Libellula depressa Linnaeus, 1758	Libellule déprimée (La)
Libellula quadrimaculata Linnaeus, 1758	Libellule quadrimaculée (La), Libellule à quatre taches (La)
Limenitis reducta Staudinger, 1901	Sylvain azuré (Le), Camille (Le)
Liparus coronatus (Goeze, 1777)	Charançon de la carotte, Charançon couronné
Lycaena phlaeas (Linnaeus, 1761)	Cuivré commun (Le), Argus bronzé (L'), Bronzé (Le)
Lycaena tityrus (Poda, 1761)	Cuivré fuligineux (Le), Argus myope (L'), Polyommate Xanthé (Le)
Lysandra bellargus (Rottemburg, 1775)	Azuré bleu-céleste (L'), Bel-Argus (Le), Argus bleu céleste (L'), Lycène Bel-Argus (Le), Argus bleu ciel (L')
Macroglossum stellatarum (Linnaeus, 1758)	Moro-Sphinx (Le), Sphinx du Caille-Lait (Le)
Maniola jurtina (Linnaeus, 1758)	Myrtill (Le), Myrtille (Le), Jurtine (La), Janire (La)
Meconema meridionale A. Costa, 1860	Méconème fragile
Mecostethus parapleurus (Hagenbach, 1822)	Criquet des Roseaux, Parapleure alliacé
Melanargia galathea (Linnaeus, 1758)	Demi-Deuil (Le), Échiquier (L'), Échiquier commun (L'), Arge galathée (L')
Melitaea cinxia (Linnaeus, 1758)	Mélitée du Plantain (La), Déesse à ceinturons (La), Damier du Plantain (Le), Damier pointillé (Le), Damier (Le), Mélitée de la Piloselle (La)
Melitaea didyma (Esper, 1778)	Mélitée orangée (La), Damier orangé (Le), Diane (La)
Melitaea phoebe (Denis & Schiffermüller, 1775)	Mélitée des Centaurées (La), Grand Damier (Le)
Mendidaphodius linearis (Reiche & Saulcy, 1856)	
Mycetophagus atomarius (Fabricius, 1787)	
Mycetophagus piceus (Fabricius, 1777)	
Nalassus ecoffeti (Küster, 1850)	
Nemobius sylvestris (Bosc, 1792)	Grillon des bois, Grillon forestier, Nemobie forestier, Némobie forestière
Nimbus contaminatus (Herbst, 1783)	
Nymphalis polychloros (Linnaeus, 1758)	Grande Tortue (La), Vanesse de l'Orme (La), Grand-Renard (Le), Doré (Le)
Ochlodes sylvanus (Esper, 1777)	Sylvaine (La), Sylvain (Le), Sylvine (La)
Odonteus armiger (Scopoli, 1772)	Bousier rhinoceros
Oedipoda caerulea (Linnaeus, 1758)	OEdipode turquoise, Criquet à ailes bleues et noires, Criquet bleu, Criquet rubané, OEdipode bleue, Oedipode bleuâtre
Omocestus rufipes (Zetterstedt, 1821)	Criquet noir-ébène

Omophlus pubescens (Linnaeus, 1767)	
Onthophagus emarginatus Mulsant, 1842	
Onychogomphus forcipatus (Linnaeus, 1758)	Gomphe à forceps (Le), Gomphe à pinces (Le)
Orthetrum albistylum (Selys, 1848)	Orthétrum à stylets blancs (L')
Orthetrum brunneum (Boyer de Fonscolombe, 1837)	Orthétrum brun (L')
Orthetrum cancellatum (Linnaeus, 1758)	Orthétrum réticulé (L')
Orthetrum coerulescens (Fabricius, 1798)	Orthétrum bleuissant (L')
Pachytodes cerambyciformis (Schränk, 1781)	Lepture trapue
Papilio machaon Linnaeus, 1758	Machaon (Le), Grand Porte-Queue (Le)
Pararge aegeria (Linnaeus, 1758)	Tircis (Le), Argus des Bois (L'), Égérie (L')
Paromalus flavicornis (Herbst, 1791)	
Pezotettix giornae (Rossi, 1794)	Criquet pansu
Phalacrothrips quadrimaculatus (Linnaeus, 1761)	
Phaneroptera falcata (Poda, 1761)	Phanéroptère commun, Phanéroptère porte-faux, Phanéroptère en faux, Phanéroptère en faux
Phengaris arion (Linnaeus, 1758)	Azuré du Serpolet (L'), Azuré d'Arion (L'), Argus à bandes brunes (L'), Arion (L'), Argus Arion (L')
Pholidoptera griseoptera (De Geer, 1773)	Decticelle cendrée, Ptérolépe aptère
Phyllopertha horticola (Linnaeus, 1758)	Hanneton des jardins
Pieris napi (Linnaeus, 1758)	Piérade du Navet (La), Papillon blanc veiné de vert (Le)
Pieris rapae (Linnaeus, 1758)	Piérade de la Rave (La), Petit Blanc du Chou (Le), Petite Piérade du Chou (La)
Planolius fasciatus (Olivier, 1789)	
Platycerus caraboides (Linnaeus, 1758)	Chevrette bleue, Petit Lucane à allure de carabe
Platycleis albopunctata (Goeze, 1778)	Decticelle grisâtre, Dectique gris
Platycnemis pennipes (Pallas, 1771)	Agrion à larges pattes, Pennipatte bleuâtre
Platysoma elongatum (Thunberg, 1787)	
Polygonia c-album (Linnaeus, 1758)	Gamma (Le), Robert-le-diable (Le), C-blanc (Le), Dentelle (La), Vanesse Gamma (La), Papillon-C (Le)
Polyommatus icarus (Rottemburg, 1775)	Azuré de la Bugrane (L'), Argus bleu (L'), Azuré d'Icare (L'), Icare (L'), Lycène Icare (Le), Argus Icare (L')
Pseudochorthippus parallelus (Zetterstedt, 1821)	Criquet des pâtures, Oedipode parallèle
Pyronia tithonus (Linnaeus, 1771)	Amaryllis (L'), Satyre tithon (Le), Titon (Le)
Pyrrhosoma nymphula (Sulzer, 1776)	Petite nymphe au corps de feu (La)
Roeseliana roeselii (Hagenbach, 1822)	
Ruspolia nitidula (Scopoli, 1786)	Conocéphale gracieux, Conocéphale mandibulaire
Rutpela maculata (Poda, 1761)	Lepture tachetée, Lepture cycliste
Sericotrpes niger (Marsham, 1802)	Géotrupe noir
Sigorus porcus (Fabricius, 1792)	
Silpha obscura Linnaeus, 1758	
Stauroderus scalaris (Fischer von Waldheim, 1846)	Criquet jacasseur, Staurodère scalaire
Stenobothrus lineatus (Panzer, 1796)	Criquet de la Palène, Sténobothre ligné, Criquet du Brachypode
Stenopterus rufus (Linnaeus, 1767)	Calleux Cycliste, Sténoptère roux
Stenurella bifasciata (Müller, 1776)	Lepture de pique (femelle)
Sympecma fusca (Vander Linden, 1820)	Leste brun
Sympetrum sanguineum (O.F. Müller, 1764)	Sympétrum sanguin (Le), Sympétrum rouge sang (Le)

Sympetrum striolatum (Charpentier, 1840)	Sympétrum fascié (Le)
Tessellana tessellata (Charpentier, 1825)	Decticelle carroyée, Dectique marqueté
Tettigonia viridissima (Linnaeus, 1758)	Grande Sauterelle verte, Sauterelle verte (des prés), Tettigonie verte, Sauterelle à coutelas
Thymelicus acteon (Rottemburg, 1775)	Hespérie du Chiendent (L'), Hespérie Actéon (L'), Actéon (L')
Thymelicus lineola (Ochsenheimer, 1808)	Hespérie du Dactyle (L'), Hespérie européenne (au Canada) (L'), Ligné (Le), Hespérie orangée (L')
Timarcha tenebricosa (Fabricius, 1775)	Grand crache-sang, Crache-sang
Triphyllus bicolor (Fabricius, 1777)	
Trox perlatus (Goeze, 1777)	Trox perlé
Trypocopris vernalis (Linnaeus, 1758)	Bousier lisse
Typhaeus typhoeus (Linnaeus, 1758)	Minotaure (Le), Minotaure typhée
Vanessa atalanta (Linnaeus, 1758)	Vulcain (Le), Amiral (L'), Vanesse Vulcain (La), Chiffre (Le), Atalante (L')
Vanessa cardui (Linnaeus, 1758)	Vanesse des Chardons (La), Belle-Dame (La), Vanesse de L'Artichaut (La), Vanesse du Chardon (La), Nympe des Chardons (La)
Vespula vulgaris (Linnaeus, 1758)	Guêpe commune
Volucella pellucens (Linnaeus, 1758)	Volucelle à ventre blanc en devant
Crustacés	
Faxonius limosus (Rafinesque, 1817)	Écrevisse américaine (L')
Mammifères	
Arvicola amphibius (Linnaeus, 1758)	Campagnol fouisseur
Capreolus capreolus (Linnaeus, 1758)	Chevreuil européen, Chevreuil, Brocard (mâle), Chevrete (femelle)
Eliomys quercinus (Linnaeus, 1766)	Lérot
Erinaceus europaeus Linnaeus, 1758	Hérisson d'Europe
Glis glis (Linnaeus, 1766)	Loir gris, Loir
Lepus europaeus Pallas, 1778	Lièvre d'Europe
Meles meles (Linnaeus, 1758)	Blaireau européen, Blaireau
Microtus arvalis (Pallas, 1778)	Campagnol des champs
Mustela erminea Linnaeus, 1758	Hermine
Ondatra zibethicus (Linnaeus, 1766)	Rat musqué
Sciurus vulgaris Linnaeus, 1758	Écureuil roux
Sorex araneus Linnaeus, 1758	Musaraigne carrelet
Sus scrofa Linnaeus, 1758	Sanglier
Talpa europaea Linnaeus, 1758	Taupe d'Europe
Vulpes vulpes (Linnaeus, 1758)	Renard roux, Renard, Goupil

8 Index des tableaux, cartes et figures

Index des tableaux

Tableau 1 : Les grands enseignements et enjeux liés au socle territorial	9
Tableau 2 : Etat et objectif des masses d'eau superficielles	13
Tableau 3 : Etat et objectif des masses d'eau souterraines	14
Tableau 4 : Prélèvements en eau et indicateurs de fonctionnement du réseau de distribution de SIDESOL entre 2018 et 2022 (Source : RPQS 2018 à 2022, SIDESOL)	22
Tableau 5 : Evolution du nombre d'abonnés domestiques sur la commune d'Yzeron et consommation d'eau associée (Source : RPQS 2018 à 2022, SIDESOL, calculs Biotope)	22
Tableau 6 : Principales caractéristiques des STEP (Sources : assainissement.developpement-durable.gouv.fr, RPQS du SIAHVI 2023)	25
Tableau 7 : Synthèse des enseignements et enjeux relatifs à la ressource en eau	28
Tableau 8 : Zonages du patrimoine naturel intersectant la commune d'Yzeron ou ses environs (5 km)	34
Tableau 9 : Répartition de l'occupation du sol selon Corine Land Cover en 2018	36
Tableau 10 : Répartition de l'occupation du sol selon la carte d'occupation des sols de la France métropolitaine en 2021	36
Tableau 11 : Synthèse des enseignements et enjeux relatifs au patrimoine naturel et aux continuités écologiques	54
Tableau 12 : ICPE sur la commune et informations associées (Source : géoportail.fr)	63
Tableau 13 : Sites et sols pollués au sein du territoire communal (Source : géorisques.fr)	65
Tableau 14 : Synthèse des enseignements et enjeux relatifs aux risques, aux nuisances et aux pollutions	68
Tableau 15 : Evolution des indicateurs à moyen et long terme selon les scénarios RCP4.5 et RCP8.5 selon deux modèles (Source : PCAET Ouest Lyonnais, à partir des données DRIAS)	71
Tableau 16 : Synthèse des enseignements et enjeux relatifs au climat, à l'énergie et aux GES	78
Tableau 17 : Synthèse des enjeux environnementaux	79

Index des figures

Figure 1 : Représentation schématique de l'évaluation des états des masses d'eau superficielles (© Biotope)	10
Figure 2 : Représentation schématique de l'évaluation des états des masses d'eau souterraines (© Biotope)	14
Figure 3 : Prélèvements sur le bassin d'Yzeron en différents points (Source : PRGE du bassin d'Yzeron 2018-2022)	16
Figure 4 : Territoire du SIDESOL (Source : site internet du SIDESOL)	18
Figure 5 : Répartitions des volumes de prélèvements et d'importations en 2022 (Sources : RPQS SIDESOL 2022, Mise en forme : Biotope, 2024)	18
Figure 6 : Bilan des volumes mis en distribution dans le cycle de l'eau potable en 2022, délais des eaux prélevées, achetés et vendues (Source : RPQS 2022 SIDESOL)	20
Figure 7 : Réseau eau potable (Source : Rapport de présentation du PLU en vigueur)	24

Figure 8 : Station d'épuration à filtres plantés de roseaux à Yzeron (Source : riviere-yzeron.fr)	24
Figure 9 : Carte de zonage eaux usées	26
Figure 10 : Bilan de la conformité des systèmes d'assainissement non collectif de la commune d'Yzeron en 2023 (Source : SIAHVY, 2024)	27
Figure 11 : Principaux services écosystémiques des zones humides (Source : Biotope)	31
Figure 12 : Services écosystémiques des haies © Biotope	39
Figure 13 : Représentation schématique d'une continuité écologique (Source : Biotope)	42
Figure 14 : Représentation schématique des sous-trame de la trame verte et bleue (Source : Biotope)	43
Figure 15 : Trame verte et bleue à l'échelle du SCoT (Source : SCoT en vigueur de l'Ouest Lyonnais)	45
Figure 16 : Trame verte et bleue à l'échelle du SCoT (Source : SCoT en révision de l'Ouest Lyonnais)	46
Figure 17 : Pollution lumineuse sur le territoire (Source : Diagnostic du PCAET de l'Ouest Lyonnais, 2022)	52
Figure 18 : Cartes des aléas mouvements de terrain issue du diagnostic du PLU en vigueur (Source : Alp Géo Conseil, 2006)	57
Figure 19 : Carte des aléas mouvements de terrain issue de l'étude d'aléa mouvement de terrain (Source : Alp Géo Conseil, 2024)	61
Figure 20 : Evolution des tonnages par habitants et par type de déchets entre 2018 et 2023 sur la CCVL (Données : RPQS CCVL 2018 à 2023, mise en forme Biotope, 2024)	67
Figure 21 : Evolution des tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique depuis 2010 sur la CCVL (Données : RPQS CCVL 2018 à 2023, mise en forme Biotope, 2024)	67
Figure 22 : Evolution des déchets ménagers par rapport à 2010 sur la CCVL (Données : RPQS CCVL 2018 à 2023, mise en forme Biotope, 2024)	67
Figure 23 : Températures (à gauche) et précipitations (à droite) (Source : infoclimat)	69
Figure 24 : Ensoleillement (à gauche) et rose des vents (à gauche) (Source : infoclimat à gauche, meteoblue à droite)	70
Figure 25 : Ventilation du stock carbone par occupation du sol (Source : ADEME via l'outil ALDO, 2018)	73
Figure 26 : Consommation par secteurs (à gauche) et par secteurs et types d'énergie (à droite) en 2021	74
Figure 27 : Logements par étiquette énergétique et année de construction (Source : Terristiry.fr, 2021)	74
Figure 28 : Emissions de GES par secteur en 2021 (Source des données ORCAE, mise en forme Terristiry)	75
Figure 29 : Emissions de GES en 2021 par secteur et par énergie sur la commune d'Yzeron	75
Figure 30 : Part des productions d'énergie renouvelable par filière en 2022 sur la commune d'Yzeron (Source : ORCAE, mise en forme Terristiry.fr)	76
Figure 31 : Production des EPCI, en GWh, à horizon 2050 (Source : PCAET Ouest Lyonnais, 2022)	76
Figure 32 : Concentration en polluants en 2022 (Source : ATMO AURA)	77

Index des cartes

Carte 1 : Relief	4
Carte 2 : Géologie	6
Carte 3 : Pédologie	7
Carte 4 : Ressources minérales	8
Carte 5 : Hydrographie et états des masses d'eau superficielles	11
Carte 6 : Masses d'eau superficielles et souterraines	15
Carte 7 : Captages et distribution de l'eau potable	23
Carte 8 : Stations d'épuration	25

Carte 9 : Zonages du patrimoine naturel à l'échelle communal	29
Carte 10 : Zones humides probables et avérées	32
Carte 11 : Zonages du patrimoine naturel aux environs d'Yzeron	35
Carte 12 : Evolution des milieux boisés depuis les années 1965	38
Carte 13 : Rôle hydrologique des haies	40
Carte 14 : Trame verte et bleue - sous-trame boisée	48
Carte 15 : Trame verte et bleue - Sous-trame des milieux ouverts	49
Carte 16 : Trame verte et bleue - sous-trame des milieux semi-ouverts	50
Carte 17 : Trame vert et bleue - sous-trame des milieux aquatiques et humides	51
Carte 18 : Trame verte et bleue locale	53
Carte 19 : Zonages des PPRi du Garon et de l'Yzeron	56
Carte 20 : Remontée de nappes	57
Carte 21 : Indice de persistance des réseaux	58
Carte 22 : Retrait gonflement des argiles	59
Carte 23 : Risques technologiques	63
Carte 24 : Nuisances et pollutions	66
Carte 25 : Synthèse des enjeux environnementaux	80

9 Bibliographie

Sites internet :

- ALDO <https://aldo-carbone.ademe.fr/commune/69269>
- ASSAINISSEMENT COLLECTIF <https://assainissement.developpement-durable.gouv.fr>,
- ATMO Auvergne Rhône-Alpes <https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/>
- BIODIV'AURA <https://atlas.biodiversite-auvergne-rhone-alpes.fr/>
- GEORISQUES <https://www.georisques.gouv.fr/>
- INFOCLIMAT <https://www.infoclimat.fr/>
- INFOTERRE <https://infoterre.brgm.fr/>
- INPN <https://inpn.mnhn.fr/accueil/index>
- IRSN <https://www.irs.fr/>
- METEOBLUE https://www.meteoblue.com/fr/meteo/semaine/yzeron_france_6441816
- ORCAE Auvergne Rhône-Alpes <https://www.orcae-auvergne-rhone-alpes.fr/>
- SISPEA <https://www.services.eaufrance.fr/>
- TERRISTORY <https://terristory.fr/>
- TOPOGRAPHICMAP <https://fr-fr.topographic-map.com/>

Rapports :

- Agence de l'eau Loire-Bretagne, 2022 – SDAGE Loire Bretagne 2022-2027
- Agence de l'eau Rhône Méditerranée, 2022 – Programme de Mesures du SDAGE Rhône Méditerranée 2022-2027
- Agence de l'eau Rhône Méditerranée, 2022 – SDAGE Rhône Méditerranée 2022-2027
- BGRM – Carte géologique de France au 1/50 000ème et notices associées
- CCVL - Fiche de présentation de l'ENS Crêts boisés de l'Ouest Lyonnais
- CCVL, 2018 – RPQS Déchets
- CCVL, 2019 – RPQS Déchets
- CCVL, 2020 – RPQS Déchets
- CCVL, 2021 – RPQS Déchets
- CCVL, 2022 – RPQS Déchets
- Commune d'Yzeron, 2008 - Rapport de présentation du PLU, 2008
- DDT69, 2019 – Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)
- DDT69, 2023 – Porter à connaissance Révision du PLU d'Yzeron
- Département du Rhône, 2022 – Plan communal de Sauvegarde d'Yzeron
- GIS SOL - Carte des sols de France
- Région Auvergne Rhône-Alpes, 2020 - Schéma Régional des Carrières
- SAGYRC, 2017 – Plan de Gestion de la Ressource en Eau de l'Yzeron 2018-2022
- SAGYRC, 2023 – Contrat de bassin de l'Yzeron 2023-2024
- SIAHVV, 2018 – RPQS Assainissement collectif
- SIAHVV, 2019 – RPQS Assainissement collectif
- SIAHVV, 2020 – RPQS Assainissement collectif
- SIAHVV, 2021 – RPQS Assainissement collectif
- SIAHVV, 2022 – RPQS Assainissement collectif
- SIDESOL, 2018 – RPQS Eau potable
- SIDESOL, 2019 – RPQS Eau potable
- SIDESOL, 2020 – RPQS Eau potable
- SIDESOL, 2021 – RPQS Eau potable
- SIDESOL, 2022 – RPQS Eau potable

- 🔍 SMAGGA, 2015 – Plan de Gestion de la Ressource en Eau du Garon 2016-2021
- 🔍 SMAGGA, 2021 – Contrat de bassin de du Garon 2022-2023
- 🔍 SUEZ, 2021 - Rapport sur la défense incendie
- 🔍 SUEZ, 2023 - Rapport de surveillance du Barrage du Ronzey 2014-2022,
- 🔍 SYNDICAT DE L'OUEST LYONNAIS, 2019 – Diagnostic du PCAET



Biotope Siège Social
 22, boulevard Maréchal Foch
 B.P. 58
 34140 MÈZE
 Tél. : +33 (0)4 67 18 46 20
www.biotope.fr

